

Le Folklore Brabançon

histoire et vie populaire



REWISBIQUE
Archives

123

mbre 1990 Périodique trimestriel

N° 267

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Septembre 1990 - N° 267

***Organe du Service de Recherches Historiques et
Folkloriques de la Province de Brabant.***

Président : Didier ROBER, député permanent.

Vice-Présidents : Francis DE HONDT et Willy
VANHELWEGEN, députés permanents.

Directeur : Gilbert MENNE.

Rédacteur : Myriam LECHÈNE.

***Conseiller
artistique :*** Marc SCHOUPPE.

Prix au numéro : 150 F.

Cotisation 1990 (3 numéros) : 350 F.

Siège : rue du Marché aux Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02/513.07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques : 000-0025594-83.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du «Folklore Brabançon» qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

SOMMAIRE

Le folklore de la basse-cour, par Maurice DESSART	p. 167
Duden et son Parc à Forest, par Albert VAN LIL	p. 176
Noms de famille du Brabant Wallon, par Didier BELIN	p. 191
En marge du 175 ^e anniversaire de la bataille... Armoiries, sceau et couleurs de Waterloo, par Lucien GERKE	p. 212
Conscrits saint-gillois aux armées de la République et de l'Empire. 1798-1814. Quelques éléments, par René DONS	p. 230
Le Cheval Bayard, par René HERMAN	p. 237
Rubens à Laeken, par Robert VAN DEN HAUTE	p. 253

Le folklore de la basse-cour

par Maurice DESSART

A la mémoire d'Antoine DEMOL,
journaliste, folkloriste,
grand défenseur de Bruxelles.

L'époque que nous traversons paraît éminemment favorable aux études folkloriques. On ne compte plus le nombre des groupements spécialisés, tant wallons que flamands, sans oublier un organisme officiel, traitant de cette science. En enregistrant le fait il faut s'en réjouir. Une population, un peuple, ne sont pas sans racines et à notre époque d'uniformisation à outrance, tant que la chose est encore possible, il est bon et il peut être utile, de poser des jalons, de rappeler au souvenir, ce qui a conditionné notre genre de vie pendant de longs siècles et fut, parmi tant d'autres, une caractéristique de notre mode de vie. — Situons le sujet, que nous renseigne le dictionnaire ? — "Basse-cour, partie d'une maison, d'une ferme, où l'on élève la volaille. Ensemble des animaux qui y vivent". Cette définition, plus que concise, et sans vouloir inflimer un éminent auteur, laisse sous silence un domaine de la vie rurale très varié et offrant des aspects multiples qui ne sont pas sans intérêt. En Belgique le sujet ne paraît guère avoir été développé, si l'on veut en excepter un article paru dans "Le Guetteur wallon" (revue namuroise de folklore) n° 3 de 1985. Intéressante étude, bien que très limitée. La basse-cour, l'un des moyens de notre alimentation nationale, mérite un examen plus important, ne fût-ce que parce qu'elle tend à disparaître. Il ne sera en effet pas question ici de ces moyens très contemporains, et de plus en plus usités, d'élevage industriel, où le profil, uniquement, est considéré; ceci, également, à la plus grande défaveur de toute initiative artisanale personnelle. Ce dernier aspect étant actuellement tombé en complète désuétude. Le lecteur d'un âge posé se rappellera ce qui a fait nos délices et est devenu introuvable : le poulet de grain de Turnhout, ceux de Merchtem et d'Assche, le canard de Campine, etc. Le vrai gourmet devra reconnaître qu'il n'y a pas de comparaison avec ce que l'on tente de nous imposer de nos jours sous des dénominations sophistiquées diverses. Mais n'anticipons pas. Il n'en demeure pas moins que la basse-cour en sa forme originelle, et surtout ses habitants, a joué, parfois inconsciemment, un rôle important dans l'existence de nombre d'entre nous. La preuve en est fournie par les traces multiples qu'on en trouve dans les auteurs les plus antiques. Pline l'Ancien lui réserve une place de choix dans son "Histoire naturelle". André Van Hasselt, littérateur et historien du milieu du XIX^e siècle, par son "Histoire des Belges" (éd. Jamar 1851), attire très longuement l'attention sur l'alimentation des très anciens belges (qu'il nomme "Germains") et l'importance qu'ils attribuaient à l'élevage de la volaille. Charlemagne, le grand Empereur, de conceptions tellement réalistes, ne manqua pas de consacrer plusieurs édits au même objet, confirmant

en cela la loi salique (celle régissant les Francs Saliens, peuplade ayant occupé nos contrées, laquelle aurait été promulguée en Brabant). Durant tout le haut moyen-âge grande importance est attribuée à la volaille : nombre de transactions font mention d'un nombre donné de chapons qui sont à fournir en compensation ou en paiement. De cette époque date le sobriquet (blason populaire) attribué aux Bruxellois, "kiekefretters" (mangeurs de poulets). Petite histoire ou légende, on fait remonter la chose à la bataille de Bastweiler (22 août 1371), en pays de Juliers, où une brillante armée brabançonne fut défaite par les ducs de Juliers et de Gueldre, et le comte de Berg. Ce désastre militaire, l'un des plus effroyables signalé pour la ville, aurait été occasionné par la faute des Bruxellois. Les chroniques reprennent en effet qu'en partant à la suite de leur prince, les braves bruxellois avaient emmené une nombreuse valetaille chargée d'in vraisemblables quantités de provisions de bouche, notamment des poulets. Dans la mêlée, qui fut gigantesque, tous ces non-combattants gênèrent beaucoup les mouvements des troupes et jetèrent le désarroi dans les rangs brabançons. Et voilà comment s'écrit la petite histoire. Dès le XVI^e siècle (et suivants) les habitants de la basse-cour furent reproduits par les peintres d'époque, tels Bruegel, Teniers, etc., à l'occasion de kermesses ou autres agapes. L'Histoire reprend spécialement le banquet fameux donné par Philippe le Bon lors de la création de l'Ordre de la Toison d'Or. Il y fut servi un paon paré de toutes ses plumes (1429). A ces époques cet oiseau était considéré comme pouvant orner les meilleures tables, comme les dindes, pintades, etc. Au long du déroulement des siècles, la vogue de la volaille ne fera que croître et la chose s'explique en partie par l'étude de l'ancienne vie rurale. Pendant longtemps le petit élevage fut propriété seigneuriale, seul le produit de la basse-cour fut attribué au serf ; il devait lui servir à acquitter, partiellement, ses impôts. Et ainsi de tous temps la volaille fut à l'honneur, comme étant assez facilement accessible et de bon rendement. Pour s'en rendre compte il suffit de consulter la littérature des anciennes "grandes bouches", telles Maurice Carême, Grimod de la Reynière, Brillat Savarin, etc. Un tableau du peintre anversois, bien connu des spécialistes, Portielte Aîné, datant du milieu du XIX^e siècle, représente un intérieur d'auberge, l'hiver. Une servante s'engouffre, dehors il neige. Devant une grande cheminée flamande où flambe un bon feu, un groupe de chasseurs, bien à l'aise, est attablé. Les guêtres sont déboutonnées, les fusils sont déposés sur des chaises. La table, également, illumine tout le tableau. La volaille y est très largement représentée, les convives ont l'air très heureux. Œuvre magnifique que son possesseur aura pu acquérir en vente publique au littoral il y a une vingtaine d'années. Les anciennes publications, articles de journaux, etc. traitant de la ville de Bruxelles parlent souvent des préparations de volaille dans les restaurants du centre, le citadin d'avant 1914 savait manger ! Pareil état de choses ne pouvait laisser le folkloriste sans réaction. Auguste Hock (1815-1901) en wallonie (Liège) paraît bien être le premier à avoir abordé le sujet par ses "Croyances et remèdes" (milieu du XIX^e siècle), livre de 600 pages, une rareté bibliophilique. Il parle en certaines occasions du comportement, de l'utilisation, etc. des oiseaux de

basse-cour. Il sera suivi par de nombreux autres, tels Gittée, Lemoine, Monsieur Colson, Defrècheux, Wilmotte, etc. etc., lesquels traitent parfois du sujet sans cependant s'y arrêter. Un auteur, professeur de sciences naturelles à l'Athénée de Bruxelles, Isidore Teirlinck (père du littérateur et fonctionnaire provincial Herman Teirlinck) s'y est intéressé par son opuscule "Le folklore flamand". A titre de digression, il s'agit là, peut-être, de par l'envergure de son œuvre (éparpillée en de nombreux livres et revues) et l'intérêt qu'elle présente, du plus grand folkloriste que nous ayons connu sur le plan national. Ce qui précède en guise d'introduction à l'étude d'un sujet qui n'a pas encore été traité en son ensemble et qui, le lecteur s'en apercevra, possède des implications en des domaines nombreux. D'abord essayons de définir le mieux qu'il est possible la notion de "basse-cour". Durant les années 20 furent utilisés dans l'enseignement communal de grands panneaux illustrés, enroulés sur deux perches, représentant les sujets les plus divers, dont, notamment, la ferme. Ce document iconographique devait dater du début du siècle. Il représentait l'arrière d'une grande ferme wallonne comme il en existait beaucoup dans la région liégeoise, namuroise, hennoyère et Brabant wallon. Dans ce cas précis la basse-cour était située à l'arrière du corps de bâtiment principal, dont il constituait un prolongement. L'un de ses côtés latéraux était constitué par une sorte de hangar, fermé de trois côtés, refuge possible pour la volaille en cas de mauvais temps ; aussi, parfois, lieu de ponte et de couaison. Le sol, de terre battue, s'ornait en son centre d'un important tas de fumier, odorant et contigu à une petite mare où s'ébattaient des canards. De nombreux autres volatiles sont représentés (pour commentaires) tels coqs, poules, pigeons, oies, dindes, pintades, etc. L'autre côté latéral, bordé d'une haie, annonçait le courtil (petite pièce de terre attenante à l'habitation du propriétaire, surtout à utilisation de potager à usage exclusif de ce dernier). Pour être synthétisée cette représentation d'une basse-cour était fort exacte et d'un but didactique évident. A la détailler on aborde des domaines fort divers. Une volaille saine doit pouvoir s'ébattre et maintenir un certain état de santé en cherchant activement dans la terre ou la verdure un complément de nourriture qui ne lui est pas fourni par le grain habituel. Les botanistes connaissent bien cette plante ligneuse enfouie à 1 ou 2 cms sous le sol, et qu'elle recherche avidement, en même temps que le lombric (ver de terre). La haie, le courtil même, lui sont nécessaires pour picorer une verdure qu'elle connaît et dont elle ressent instinctivement l'impérieux besoin. Ce sont ces éléments réunis qui rendent la crête et le plumage du coq bien droit et lustré, le plumage de la poule, et des autres oiseaux, serré et dur, une chair haute en goût et bien protégée. De son petit monde vif et entreprenant la fermière connaît les endroits de ponte qu'elle doit visiter plusieurs fois par jour à l'audition de certains gloussements qu'elle connaît bien. Les œufs qu'elle récoltera dans ces conditions seront de bonne qualité. En réalité se présente là sous un court espace un monde d'activités et de points d'intérêt (économique, gastronomique, etc.) qui permet les plus grands développements, particulièrement dans le domaine du folklore. En effet tout le folklore des animaux nous ramène à une période où les rapports entre l'homme et la nature

étaient beaucoup plus intimes qu'à notre époque. Cet état de choses est un trait frappant dans l'histoire du moyen-âge, les documents qui le prouvent sont nombreux et, en observant la marche générale du développement humain, on peut admettre que l'homme doit se rapprocher toujours plus de la nature, à mesure qu'on remonte le cours des siècles. Une importante littérature médiévale est là pour témoigner de la fraîcheur des impressions que la nature produisait sur l'homme; il savait également rendre ses sentiments avec un coloris de langage qui place les oeuvres de ces temps bien au-dessus de celles actuelles. La grande popularité de la fable animale au moyen-âge est une autre preuve de la communauté qui existait alors entre la vie de l'animal et de l'homme. Le fait est normal parce que jusqu'à une époque relativement récente — et l'on peut admettre qu'aux origines c'était la coutume — l'habitation était la demeure commune de l'homme et de l'animal. Il est hors de doute que l'existence de l'homme, sous bien des rapports, ne s'élevait pas beaucoup au-dessus de celle de l'animal. La Bruyère décrit ainsi les serfs de son temps : "... L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles répandus dans les campagnes, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre, qu'ils fouillent et remuent avec opiniâtreté, ils montrent une face humaine, possèdent une voix articulée et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils ont allure humaine. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines... etc". — L'ancienneté, la nature, la continuité des rapports entre l'homme et les animaux ont été repris de main de maître par Robert Boxus, dans ses études sur le chien et le chat. — Primitivement la volaille habitait la même chambre que l'homme et donnait même son nom à une partie du bâtiment : dans les contrées germaniques toute maison avait son *hahnenbalken*; ce terme désignait la grosse poutre dans les combles, qui empêchait l'écartement des arbalétriers (architecture, poutres sous le toit), la volaille s'y tenait. L'animal était parfois appelé en justice.

Les frères Grimm (philologues allemands du 18/19^e s.) ont réuni dans leurs *Rechtsalterthümer* nombre d'informations concernant ces sujets. Il y est, notamment, dit (ancien droit germanique) : "... Si un homme vivant sans famille est attaqué traîtreusement après la cloche de nuit et s'il tue le criminel, il prend trois fétus de paille du toit, son chien à la corde (ou le chat dans l'âtre) ou le coq sur la poutre, se rend avec eux devant le juge, prête serment et n'est pas coupable de meurtre, dans la croyance que Dieu... etc". Dans la mythologie scandinave, le coq apparaît comme l'*oiseau veilleur*. Un chant d'Edda mentionne deux coqs, appartenant à l'entourage des Dieux : l'un, rouge vif, avec la crête d'or, s'appelle *Fialar*, et se trouve dans le "Bols des oiseaux", une partie de l'*Ygdrasyl*, ou "Frêne terrestre". Lors de la destruction du monde, il éveillera les Dieux et les héros, et par son chant annoncera l'incendie de l'univers. L'autre, rouge foncé, chante sous la terre dans les salles de *Hel*, la divinité du monde souterrain. Chez les Grecs, le coq se trouve à côté de Pluton et de Perséphone. Ce coq, qui a son séjour dans le monde intérieur, veille sur les cloches enfouées et les trésors maudits. En Belgique, le baron Reinsberg-Düningsveld (Calendrier belge, t. p. 416, 1870) dit : "... les coqs et les chals ne sont plus offerts

en holocauste, comme il se faisait en France jusqu'à la Révolution, mais dans plusieurs endroits on décapite encore, à la St Jean, un coq rouge dont on garde la tête comme préservant de la loutre. A Bruxelles, où ce jeu populaire subsistait encore sous le régime français, le coq était ordinairement décapité sur le Petit-Sablon. Certains auteurs trouvent dans les faits cités un rapport entre la couleur de l'animal sacrifié et la cérémonie où il figurait. Le coq était rouge parce qu'il doit être considéré comme le symbole du feu. Il se trouve avec le même caractère dans l'ancienne expression populaire : "... le coq rouge chante au-dessus du toit", pour signifier la flamme.

— "Le coq veilleur", pour certains auteurs, il faudrait voir là l'origine de sa présence sur nos clochers. Une autre interprétation du coq comme ornement de nos clochers a été lancée par Lippert, savant allemand du milieu du XIX^e siècle, auteur de différents travaux ayant trait à l'histoire de la civilisation. Il considère le coq comme un sacrifice fait à l'esprit protecteur de la bâtisse, comme un *bauopfer* ou "sacrifice de la bâtisse", qu'on enfermait antérieurement dans les fondations, souvent sous le seuil. De cette coutume découlent une foule d'ornements et d'adjonctions aux monuments, même de nos jours. A notre époque la chose se caractérise, le plus souvent, par l'enfouissement d'un document dans les fondations, ceci par l'une ou l'autre autorité inaugurale. Dès la plus haute antiquité, on a considéré le sacrifice d'un être vivant, homme ou animal, comme un moyen de donner de la solidité à la bâtisse. La victime était enfermée dans les fondations. Cette pratique repose sur la théorie de l'animisme, d'après laquelle la terre a un esprit possesseur, qu'il faut se rendre favorable. L'éthnographe français Fr. Lenormant cite des circonstances pareilles, un coq vivant ou une chauve-souris. Parfois on écrase la tête de l'animal avant de l'enfermer. Certaines légendes paraissent devoir être rattachées à cette pratique. J.W. Wolf rapporte que le gouffre sans fond du *Hondsdam*, au large de la Zélande (Pays-Bas), ne put être comblé avant qu'on y eût jeté un chien. — Peu à peu le sacrifice du coq se réduisit à sa tête, pour d'autres animaux, on se contenta de la peau. La légende de la source arrêtée au moyen de peaux de boeuf, existe chez nous par rapport à la cathédrale d'Anvers; elle se retrouve à Utrecht et ailleurs. Le chant du coq joue un certain rôle dans les traditions. Il donne le signal de départ des esprits malins, et leur est toujours désagréable, comme ils ne savent travailler que la nuit. La légende la plus répandue en Flandre, où ce trait se retrouve, est celle connue sous le nom de "*la Grange du Diable*". Elle est parfois localisée. A Gammerages, près de Grammont, sur la route de Hal, on pouvait encore voir à la fin du XIX^e siècle "*la Grange du Diable*"; on montrait même le trou par lequel le diable disparut, et l'on était convaincu que cette ouverture ne pouvait être bouchée, quoi qu'on fît. Cette croyance a existé sous d'autres formes. Elle est également attachée au "*Fond des Quarreux*", connu de tous les touristes qui ont visité les bords de l'Amblève. Ici, l'oeuvre du diable devait être un moulin, qui, à son départ précipité, fut détruit de fond en comble, et dont les débris, sous la forme de grands quartiers de roc, sont encore visibles de nos jours, éparpillés dans le lit de la rivière. Folklore rural, la

construction devait toujours être achevée en une nuit, "avant le premier chant du coq". Le prix du marché conclu est l'âme de l'homme, et partout le diable est dupé par une ruse de la femme, qui imite le chant du coq ou éveille le coq de la maison, de sorte qu'il se met à chanter. A Francfort le diable doit recevoir pour salaire l'âme du premier être vivant qui passe. C'est évidemment un coq et il se trouve toujours reproduit sur l'un des ponts de la ville. La météorologie populaire, cet ensemble de lois du temps qui ne sont que des déductions basées sur l'expérience des campagnards, "Bauerregeln", en ancien german, ne néglige pas le coq. Il est considéré comme prédisant le temps, encore de nos jours, par le rural véritable. Son chant est un présage de pluie, surtout quand il fait chaud. On dit en pays flamand "de hanen kraaien om regen", les coqs appellent la pluie. Parfois son chant ne présage qu'un changement dans la température. Parfois il est pris comme mesure, "A la Trinité les jours se sont allongés d'un chant de coq", c.à.d. du temps qu'il faut au coq pour chanter une fois. En diverses régions l'on disait "Aux Trois Rois les jours s'allongent d'un pas de coq", en wallonnie. Ce qui précède, et bien d'autres éléments, explique l'intérêt que le fermier attachait à sa basse-cour, à laquelle il consacrait parfois de longs moments. Un animal si intimement lié à la vie de l'homme devait figurer dans d'autres cérémonies, coutumes ou activités populaires. Il faut se reporter à ces époques auxquelles la vie au village constituait tout un univers. De par la précarité des moyens de transport, la rareté de l'argent, l'impérieuse nécessité d'un dur labeur, confinaient les populations à une aire d'activités restreinte, d'où la nécessité de créer sur place. De là l'existence de ces sociétés locales en toutes spécialités, pépinières, parfois, d'authentiques champions. Pour ce qui concerne plus spécialement le sujet traité, tout le monde à lui parler des combats d'animaux, principalement de coqs. Malgré toutes les interdictions, et le silence observé autour d'eux, ils se pratiquent toujours en certaines petites localités des régions frontalières hennuyères et françaises, limbourgeoises et néerlandaises. Il faut voir là les fonds ataviques de cruauté et de cupidité propres au genre humain. Pour certains, se repaître d'un spectacle cruel, souvent émaillé de sang, la perspective de gains importants possibles, quel délice ! Les animaux ne sont le plus souvent, pas la propriété de fermiers véritables, mais bien celle d'éleveurs spécialisés en nombre et variétés, dont l'identité n'est pas révélée. Les dates, lieux, moment exact, de ces joutes sont longtemps tenus secrets et communiqués aux seuls initiés véritables ; il existe des bookmakers et les mises et gains peuvent atteindre des sommes que l'on a peine à croire exactes. Tout l'art consiste à nourrir les oiseaux de façon échauffante nécessaire et à exploiter leur animosité naturelle : les éperons d'acier feront le reste. Les animaux tués ne sont pas comestibles. Déviation d'une activité rurale que l'on a tenté d'expliquer par le manque de distractions, et utilisation de moyens trouvés sur place. Mais les habitants de la basse-cour devaient donner lieu à tout un folklore. En Hesbaye un jeu consistait à "taper au coq". Le volatile, pas toujours un coq (pigeon, canard, dindon, etc) était suspendu à une corde, et il s'agissait de le décapiter au moyen d'une barre de fer qu'on lançait sur lui d'une certaine distance. Ailleurs, les

concurrents, à cheval, se servaient d'un gros gourdin. Il pouvait s'agir d'un sacrifice offert aux dieux après la moisson ou la représentation modifiée d'une action judiciaire. Une fête qui fut autrefois d'un usage général mais qui n'existe plus guère que dans quelques villages isolés tant wallons que flamands est celle de la moisson, "la rentrée du coq" ou "den haan inhale", célébrée lorsqu'on amène la dernière charretée des fruits de la terre. Tout le monde peut monter sur le chariot ; on prend des branches d'arbre, appelées *mais* que l'on orne de fleurs et d'un coq tué, d'où la *rentrée du coq*. La charge même s'appelle souvent "le coq". A cette fête participe surtout le personnel inférieur de la ferme, et le maître offre à manger et à boire à discrétion. Le coq rentré, tout travail cesse, et les ouvriers engagés à la tâche reçoivent leur paye. Aux environs d'Ath cette coutume s'appelait "le coq d'acute". En Scandinavie l'on dit que "le coq de la moisson" représente le génie de la végétation. En pays wallon le coq donna lieu — les très anciens s'en souviennent encore — à des devinettes, complément des jeux de loto et de dominos durant les longues soirées d'hiver à la ferme. C'était plutôt des attrapes. En voici deux encore connues. Pourquoi trouve-t-on un coq sur la tour de l'église ? Parce que si c'était une poule, ses oeufs se casseraient si elle venait à pondre. — Pourquoi le coq ferme-t-il les yeux en chantant ? Parce qu'il connaît sa musique par coeur. Cette particularité coûta un jour la vie au pauvre coq. Dans un conte d'animaux très répandu il est dupé par le renard, qui l'amène, au moyen de flatteries, à chanter. Au moment où il ferme les yeux, Maître Renard le saisit à la gorge. En mythologie on disait que le coq appartenait à l'entourage de la divinité souterraine "Hel". Pour rappeler ce fait on orna le chapeau de Méphistophélès dans les farces, solies et représentations théâtrales d'une plume de coq. Le folklore germanique connaît une rubrique "Naturstimmen", traduction populaire des cris des animaux en langage compréhensible, le coq occupe une place relativement importante et en Flandre il y avait un conte où il crie vis-à-vis de malandrins "Staat maar dood", tuez le ! — Parmi les oiseaux de basse-cour, la poule n'occupe pas une place moins importante dans le folklore. N'ayant pas les couleurs brillantes, ni les allures allières et bellicieuses du coq, son intervention est plus humble. Elle aussi présage le temps. On dit en wallonnie que "quand les poules se lavent (se nettoient les plumes avec le bec) il pleuvra". La poule qui chante le coq est l'objet de vives croyances. Il est connu qu'à la suite de certaines circonstances physiologiques la poule se met à lancer le cri du coq et paraît avoir changé de sexe (notamment, aussi, parce qu'elle ne pond plus). Nombre de superstitions et d'idées populaires proviennent de la rareté du fait et de l'extraordinaire qu'on y rattache. Cela suffisait souvent pour en faire un présage. Tel cas, qui ne se présentait pas souvent, devenait un présage de malheur. Telle drogue ou objet qu'on ne trouvait pas facilement, acquérait par là-même certaine vertu pour guérir quelque maladie. La poule qui chante le coq était considérée comme néfaste ; si l'on ne voulait pas en mourir soi-même, il fallait aussitôt tuer l'animal. Plus spécialement, en Wallonnie, le fait signifie "que le mari n'est pas libre chez lui", et suivant l'usage existant, on lui tord le cou et on la mange. La poule noire est l'objet de nom-

breuses citations ; elle est le moyen de se mettre en rapport avec le diable. "Si l'on veut vendre son âme, on doit prendre avec soi une poule noire". Cela doit se faire à un carrefour, seul lieu d'apparition possible. Ou encore "Si l'on se trouve à minuit sur un carrefour avec une poule noire, on voit toutes les sorcières"; enfin, "si vous passez par un carrefour en portant une poule noire, vous aurez le diable avec vous". Cette croyance est déjà citée en 1599 par le jésuite Del Rio, lequel rapporte qu'un sorcier jeta une poule noire en l'air à un carrefour, pour produire ainsi une tempête. La poule noire se retrouve aussi comme un moyen pour désensorceler ; on peut ainsi forcer le sorcier à se faire connaître, et à ôter le sort jeté. On disait aussi que pour forcer le sorcier à paraître, il faut faire bouillir dans de l'eau une poule noire vivante. La rareté relative de ce genre de volatile devait exciter l'imagination, laquelle était encore avivée, le plus souvent, par un degré de culture intellectuelle très bas, un goût pour le merveilleux, un isolement relatif, les longues claustrations des journées et soirées d'hiver. Il fallait meubler tout un univers. La poule noire allait y pourvoir et, même de nos jours, ce folklore parcourt encore les campagnes parmi les fermiers d'ancienne souche. Le carrefour est l'endroit, minuit l'heure, que Satan choisit pour ses apparitions. En pays wallon il faut pour conclure un marché avantageux avec le diable, se rendre à un carrefour à minuit et crier "Argent de ma poule". Il a existé ainsi, jusqu'il y a peu, tout un folklore dont on retrouve encore parfois les traces dans nos mœurs actuelles. La médecine populaire devait s'emparer du fait. La poule y occupe une place de sacrifice. Elle est mise en rapport avec l'épilepsie et toutes les affections médicales se traduisant par des crises nerveuses. On place sur le ventre de la personne malade une poule, qu'il faut ensuite "offrir", c'est-à-dire à porter l'animal à telle ou telle église, qui le conserve comme sa propriété et en dispose à son gré. Ces lieux de pèlerinage sont nombreux et sont en général dédiés à St. Cornille. Aux environs de Bruxelles, la chapelle dédiée à ce saint et située à l'étang de Groenendaal en était encore l'objet dans les années 20 (témoignage oral). L'animal offert n'est pas toujours une poule, ce pouvait être un canard, un pigeon, voire un lapin. En nos régions, le lundi de la Pentecôte était souvent choisi comme moment de ces offrandes. D'après des témoignages, l'église qui en était le lieu ressemblait alors à un marché à la volaille. Pour apprécier ces pratiques il faut se reporter à ces périodes-elles ne sont pas tellement lointaines-d'ignorance presque générale, aux moyens médicaux réduits ; que n'aurait-on pas fait, que ne ferait-on pas, même à l'heure actuelle, pour obtenir une guérison ! Pour s'en assurer il suffit de jeter un coup d'oeil sur certaines annonces des "toutes-boîtes", observer les baraques de voyantes sur les foires foraines. Le folklore a parfois des racines profondes qui sont le patrimoine de tout un peuple (voir à notre époque les pratiques en certains pays sous-développés). Remontant aux temps les plus anciens ces croyances se sont forcément modifiées au long du déroulement des siècles. L'animal offert étant le plus généralement une poule, on peut probablement en conclure que telle devait être l'offrande à l'origine. Pour des raisons variables et peu définies, l'animal primitif fut remplacé par un autre ayant soit quelque analogie avec lui, soit

ayant une valeur vénale jugée égale. Cette façon d'agir fut adoptée parce que plus commode, sans doute ; pour beaucoup, le temps du petit élevage individuel était passé. En médecine populaire (pas en sorcellerie) la couleur de la poule était indifférente, seul était formel le rapport établi entre le volatile et la guérison désirée. Anciennement, les maladies nerveuses, épilepsie, hystérie, crises nerveuses en général, étaient attribuées à l'action du diable. Les malheureuses qui furent condamnées par milliers dans les procès de sorcellerie, n'étaient autre que des hystériques ; le fait ne peut plus être mis en doute. Pour leurs juges, autant que pour le vulgaire, elles étaient possédées du diable, et on a cherché à localiser le mal. La boule hystérique est suffisamment connue. Pour le grand public c'est la matrice qui remonte. L'endroit où le diable logeait était dès lors tout trouvé : c'était le ventre. On explique ainsi l'étrange pratique de poser une poule sur le ventre de la personne souffrante. Ce sacrifice, bien vu de Satan, était mis en contact avec l'endroit occupé par lui ; pour l'esprit populaire, le diable allait quitter le corps malade, pour passer dans le corps de la poule. Ce procédé est fréquent en médecine populaire, c'est le passage de la cause du mal dans un corps étranger. Il en est de même des ex-voto offerts pendant la maladie, et qui ont avec le membre malade, la sympathie de la forme extérieure — la couaison est également observée. On connaît le rôle qu'elle joue en colombophilie. Le mâle est lâché loin de son point d'attache, endroit qu'il cherche à regagner le plus rapidement possible sachant que sa femelle couve. On devait se préoccuper de mener à bien la couvée. Le choix des oeufs n'était pas indifférent. Certains avaient des propriétés particulières : les oeufs des Douze-Jours disait-on, produisent les meilleurs poulets. Les douze jours étaient ceux qui s'écoulaient entre l'espace de temps situé entre la Noël et les Rois ; à cause de son caractère sacré, cette époque produisait une forte impression sur l'imagination du peuple et possédait intrinsèquement, tout un folklore. Ce dernier n'est d'ailleurs pas complètement oublié en certaines régions du roman pays de Brabant (environs de Gembloux, Wavre, etc.). L'usage généralement admis exigeait que l'on mette à couvrir un nombre d'oeufs impair, sinon cela ne viendra pas bien. On plaçait parfois un clou dans le nid de la couveuse, "cela la préserve de l'orage..." On considère aussi que l'orage fait tourner les oeufs. Cette croyance est déjà rapportée par Pline l'Ancien et par Columelle. Le premier mentionne comme protégeant, en ces circonstances, un clou ou un peu de terre arrachée du soc de la charrue. D'autres placent dans le nid une croix faite au moyen de deux clous, ou une branche de buis bénit, rapport évident avec la religion catholique romaine. Il a existé ainsi tout un folklore de la basse-cour auquel nos prédécesseurs auraient eu garde de ne pas se conformer, pour ces époques, un enjeu trop important était en cause. L'époque actuelle en est à des conceptions beaucoup plus réalistes. Pourtant certains de ces us et coutumes se sont révélés exacts et sont encore parfois appliqués par des ruraux plus conservateurs. Le résultat de siècles d'observations ne s'est pas encore tout à fait estompé, peut-être est-ce une bonne chose ?

Duden et son Parc à Forest

par Albert VAN LIL

Beaucoup a été publié au sujet du parc Duden à Forest. Comme nous voulons éviter de répéter des choses connues, la présente notice ne constitue nullement une Histoire complète.

1. Le bien

Dès leur installation à Forest entre 1102 et 1106, les religieuses bénédictines nobles bénéficient de donations nombreuses, de terres, de bois et de termes, qui ne sont plus identifiables toutes à l'heure actuelle.

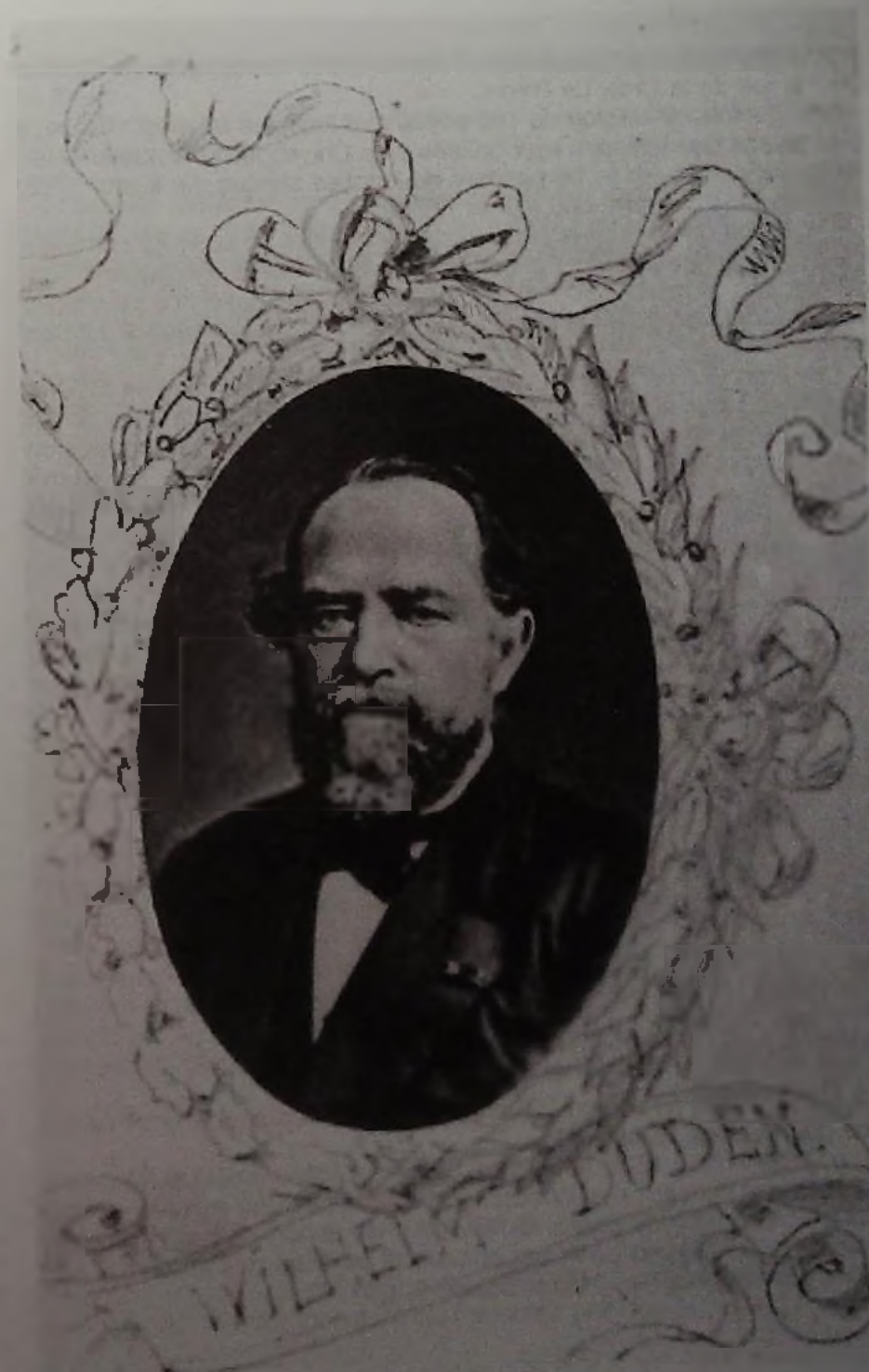
Autour de cette fondation, devenue abbaye en 1239, se crée progressivement un village de serfs et de leurs descendants, ainsi que de gens libres.

Lors du recensement de 1496, Forest compte environ 90 maisons habitées, pratiquement toutes des huttes de chaume, et dans l'abbaye il y a une quarantaine de religieuses avec leur personnel. Au total quelque 400 personnes.

Assurément pas tous des saints. Ainsi Jan Vranckx tue le prêtre Jan Paridaens mais est arrêté. Comme il a probablement avoué rapidement, il est condamné, suivant la coutume de l'époque, à un pèlerinage à Compostelle, à Rome ou en Terre Sainte, à pied et avec l'obligation de mendier son pain. D'après le professeur Fernand Van Hemelryck de l'UFSAL, spécialiste en histoire du droit, la condamnation au pèlerinage était accordée pour un homicide (involontaire, accidentel) ou un meurtre (circonstances atténuantes), mais non pour un assassinat (préméditation). Un tel pèlerinage durait généralement de deux à cinq ans, et devait être prouvé par une attestation de chaque hébergement et une lettre avec empreinte du sceau de l'évêque du lieu de destination. Bien souvent le pèlerin, comme preuve supplémentaire, ornait son chapeau ou son vêtement de coquilles ramassées sur les coles qu'il avait fréquentées. En France, de tels pèlerins étaient connus comme "coquillards".

Henri Herdies (F.B. 19 n° 171, p. 246) nous raconte que, le 19 août 1491, Hoze Colyns, échevin à Forest, a noté que, peu de mois auparavant, dans l'église paroissiale (existant encore actuellement), Jan Vranckx s'était agenouillé devant Colyn Paridaen, le représentant de la famille du défunt, pour lui demander publiquement pardon, et l'avait obtenu par un baiser sur la bouche¹. Ensuite l'abbesse avait fait don d'un coin du bois près de l'endroit du meurtre, et Jan Vranckx y avait édifié une croix expiatoire, qui existe encore à l'angle de la chaussée de Bruxelles et de la rue du Mystère. Depuis

(¹) Le néerlandais "verzoenen" (réconcilier) exprime clairement ce pardon de un "zoen" (baiser).



Wilhelm Duden (agrandissement d'une miniature conservée à Dortmund)

lors, le bois s'appelle Cruysbosch. Jusqu'en 1915 l'actuelle rue du Mystère était la rue de la Croix de Pierre.

Les guerres de religion du 16^e siècle sont funestes à Forest : l'abbaye et la plupart des maisons sont brûlées et le Cruysbosch est abattu entièrement et restera en friche pendant de longues années. En février 1705, l'abbesse fait planter 2 000 jeunes chênes.

L'invasion de notre pays en 1746 par les armées de Louis XV commandées par Maurice de Saxe (un des quelque 200 bâtards d'Auguste le Fort, duc de Saxe et roi de Pologne), est funeste au Cruysbosch, où les chênes cèdent progressivement la place à des hêtres, dont la croissance est plus rapide.

Les Français, qui envahissent une fois de plus notre pays en 1792 et encore en 1794, suppriment les établissements religieux par la loi du 1^{er} septembre 1796 et confisquent leurs biens au profit de l'Etat français en les vendant. Mais les forêts et les bois restent "nationaux" et, par décret du 12 octobre 1809, sont incorporés au domaine de l'Etat et deviennent des "bois impériaux". Jean-Baptiste Boudin, qui avait été nommé "sergent" par l'abbesse Theresia de Rueda y Contreras, devient "garde impérial" à Forest.

A la chute de l'empire français, la propriété des bois et forêts passe au royaume des Pays-Bas. La Loi fondamentale (Constitution) du nouveau royaume prévoit en son article 30 que "Le roi jouit d'un revenu annuel de 2 400 000 florins, payable par le trésor public". Et l'article 31 ajoute : "Si le roi Guillaume Frederic d'Orange Nassau, actuellement régnant, en fait la proposition, il peut lui être assigné, par une loi, des domaines et toute propriété, à concurrence de 500 000 florins de produit, lesquels seront déduits des revenus déterminés à l'article précédent".²

Par application de ces dispositions, une loi du 26 août 1822 attribue au roi Guillaume des biens considérables, évalués à 10 000 000 de florins. Dans le Brebant Méridional, ces biens comprennent notamment la forêt de Soignes de 11 718 ha, et ses extensions, dont le Cruysbosch d'une étendue d'environ 8 ha, et le bois contigu d'environ 7 ha, ayant appartenu à l'abbaye de La Cambre. Au Parlement, les députés des provinces méridionales sont pratiquement unanimes à critiquer ces évaluations, qu'ils estiment beaucoup trop basses et donc préjudiciables aux intérêts de ces provinces.

Un arrêté royal du 28 août suivant prévoit que le roi peut affecter ce capital en faveur de l'Etat.

Le 13 décembre 1822, à l'initiative du roi, est créée la Société Générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale (qui existe encore), au capital de 50 000 000 de florins. Guillaume y fait apport de ses propriétés, évaluées à 20 000 000 de florins et souscrit en outre des actions lui assurant une majorité. Les statuts prévoient que :

(²) Journal Officiel du 4 octobre 1822. Ce Journal Officiel était bilingue, et les discussions au Parlement se faisaient dans les deux langues. Le gouvernement, issu de la révolution de 1830 et dirigé par le Français Charles Rogier (né à St-Quentin), resta fin à ce bilinguisme.

Art. 9 : La Société aura la libre disposition des domaines qui font partie de son fonds.

Art. 10 : Elle aura la plus grande latitude pour l'aliénation de ces domaines, etc. (sauf un tiers).

La Société Générale vend progressivement une grande partie de ses propriétés. Par acte du 7 janvier 1829 du notaire Petrus Morren, elle vend à Edouard Mosselman et son épouse Emilie Stuttberg, négociants à Bruxelles, rue St-Ghislain 5, le Cruysbosch et le bois attenant de La Cambre, d'une superficie totale de 17 ha 50 a pour 21 400 florins. Mosselman n'ayant pas suffisamment d'argent disponible, contracte un emprunt auprès du banquier Mettonius. Mais en 1830, Mettonius retourne à Amsterdam et Mosselman doit se pourvoir ailleurs. Il réussit cependant assez rapidement à rembourser son emprunt, et construit dans sa propriété une villa, au-dessus du terrain actuel de l'Union St-Gilloise.

Le bien acheté par Mosselman a la forme d'un arc, et entoure quatre pièces ayant appartenu jadis à l'abbaye de La Cambre, mais vendues par les Français le 12 thermidor an VI (30 juillet 1798) à Pierre Frepagne, pour compte du Parisien Henri Blanchard. La veuve Blanchard, née Victoire Motte, en tant qu'héritière universelle de son mari, lègue ce bien à son neveu Antoine Joseph Motte, dont les héritiers le vendent à Mosselman par acte du 18 janvier 1832 du notaire Edouard Evenepoel. De la sorte, Mosselman arrondit son bien, à l'exception d'un petit bout de terrain qu'il achètera plus tard à la commune de Forest.

Edouard Mosselman meurt le 12 juillet 1867. De ses six enfants, un fils adulte, Edmond, est déjà décédé. Un autre fils, Léon François, a créé ensemble avec un certain Pierre Brasseur, une maison de banque à Bruxelles.

Il est fort probable que la famille Mosselman ne se serait jamais défitte de la propriété³ si la banque Brasseur et Mosselman n'avait pas fait faillite. Les curateurs à la faillite, les avocats bruxellois Fernand de l'Eau d'Andrimont et Célestin La Haye, exigent en faveur des créanciers, la part du failli dans la succession et, en exécution d'un jugement du tribunal, le bien est mis en vente publique. Le décès de la fille Emma retarde l'affaire, mais finalement, par acte du 5 avril 1869 du notaire Guillaume Van Bevere, la propriété, qui comporte à ce moment 20 ha. 19 ca., est vendue pour 251 000 francs à Wilhelm Duden et à son épouse Ottilie Lührmann, négociants en dentelles habitant alors 85, rue du Fossé-aux-Loups à Bruxelles.

2. Wilhelm Duden.

Wilhelm Friedrich Karl Ludwig DUDEN est né le 1^{er} juin 1824 à Dortmund, comme fils de Gottfried Duden, propriétaire de manufacture et gros bourgeois, et de Luise Wilhelmine Albertine Friedrike Schlomann. Il descend ainsi de deux familles dont les membres ont, depuis 1397 au moins

(³) Encore vers 1925 les Maux Forestois l'appelaient "het gien van Mosselman".



Forest

Château Duden.

1900, Bruxelles. Série 11 No. 818

Château Duden. A l'époque de Duden, cette façade était la principale, actuellement, elle est à l'arrière.

avec Herden Duden, participé à l'administration de la ville. Wilhelm a deux frères : Friedrich qui s'établit à Zurich, et Hermann qui reste à Dortmund à la tête de l'entreprise paternelle, et une sœur Bertha qui épouse le lieutenant von Felbert et s'établit à Nieuwied.

La famille est luthérienne réformée, ce qui la distingue d'une grande partie des autres habitants, luthériens non réformés.

Wilhelm épouse dans sa ville natale Ottilie Lürhmann, née à Dortmund le 20 mars 1833, de Heinrich et Dorothea Hammacher, eux aussi de la haute bourgeoisie luthérienne réformée. Ensemble, ils viennent s'établir vers 1855 à Bruxelles, boulevard de Waterloo 92 (devenu plus tard le n° 97), comme négociants en dentelles, tout en restant domiciliés à Dortmund. C'est là que, le 26 juillet 1856, naît leur fils Guillaume Godefroid Theodore. Les témoins à l'acte sont Hermann Jacob Forsthoff, relieur, et Edouard Hummettenberg, représentant de commerce.

Wilhelm Duden est venu en Belgique dans le sillage de Léopold Ier, un prince allemand devenu roi des Belges. Il n'est nullement le seul, et de nombreux autres, les Brugmann, Momm, Craz, Munster, Woaste, Lindemayer, Neuhaus et autres Grunewald sont venus également courir leur chance dans ce nouvel Etat, réputé dans toute l'Europe comme ingouvernable.

Le 29 février 1860, les Duden déménagent vers la rue du Fossé-aux-Loups 85, où l'enfant meurt le 22 juillet 1862. Il est enterré dans un caveau construit au cimetière du Quartier Léopold à Bruxelles.

(*) Dans les registres de la population de 1856 la colonne "Ecrit dans commune" n'est pas remplie, peut être parce que les Duden n'étaient pas domiciliés à Bruxelles.

L'activité de Wilhelm Duden est le négoce en dentelles. La confection de dentelles par les mères de famille et les jeunes filles est, depuis longtemps, une source de revenus supplémentaires pour les ménages ouvriers, où le salaire du père est le plus souvent insuffisant pour entretenir une famille.

Pratiquement, le fabricant fournit à ses dentellières un dessin sur papier beige ou bleu, et du fil. Les dentellières viennent chercher le matériel le samedi et rapportent les pièces finies le samedi suivant, et reçoivent un tout petit salaire.

Pour la vente des dentelles, Duden a deux commis-voyageurs allemands : Eduard Hummettenberg né en 1825 à Remscheid, et Eduard Kähler, né à Minden en 1841. Ils parcourent l'Allemagne, où la dentelle de Bruxelles est très demandée, et tout le monde en vit bien. Duden a un cocher, une cuisinière, une lingère et une ou deux femmes de chambre.

Sachant qu'il ne pourra plus avoir d'enfant, Wilhelm Duden qui habite alors rue de la Grande Haie 36, accueille vers 1870 son neveu Gottfried Hermann Friedrich, né le 24 avril 1848 à Dortmund, fils de son frère défunt Hermann et de Catherine Rohr. Le 24 juin 1876, Gottfried épouse à Bruxelles Sophie Friederike Buchholz, Allemande née à Bruxelles le 8 mai 1857, fille de Karl Wilhelm, négociant, et de Henriette Wilhelmine Brökelmann. Ludwig Momm, teinturier à Forest et ami de Duden, est un des témoins.

De leur mariage naissent à Bruxelles : (1) Sophie en 1877 ; (2) Wilhelm en 1878 ; (3) Friedrich Hermann en 1879 ; (4) Friedrich Arnold le 23 mars 1881. Lors de la naissance de ce dernier, la famille est déjà domiciliée à Londres, où elle est encore à la naissance d'Ellie, à Bruxelles le 2 mai 1888. Elle s'établira plus tard à New York.



Croix expiatoire

Le 15 avril 1882, Henriette Wilhelmine Buchholz, sœur de Friederike, épouse Arnold Momm, neveu et successeur de Ludwig Arnold, par antimilitarisme, a renoncé à la nationalité allemande et est donc apatride.

A Forest, Duden agrandit sa propriété de Forest et fait construire le château le 28 novembre 1870 à la Commune de Forest et fait construire le château encore existant qui rappellera, en plus petit la "Villa Hugel" de l'industriel Alfred Krupp à Essen, en Allemagne, dont il s'inspire très probablement.

Cette "Villa" fut conçue par Krupp lui-même, qui envoya l'architecte Schwarz en Italie, étudier les villas princières de la Renaissance. Après le décès de Schwarz, l'architecte Julius Rasch fut envoyé en Angleterre, pour y étudier les grands châteaux. La Villa Hugel fut construite de 1868 à 1872. Elle abrite actuellement un musée public.

Au début de 1875 le gros-œuvre du château Duden est terminé, et, le 4 juin, l'ingénieur Moreau, constructeur à Molenbeek, est autorisé à installer dans la propriété une machine à vapeur de 2½ chevaux pour l'approvisionnement en eau. Près du château, Duden fait construire également de grandes écuries. Les bâtiments figurent au cadastre à partir de 1875.

Il est probable qu'avant l'achèvement du château, il ait utilisé la villa Mosselman comme résidence d'été.

Étant de confession réformée, il ne participe pas au culte dans la chapelle protestante du Musée de Bruxelles, mais fait construire dans sa propriété, une chapelle, où d'autres Allemands, et notamment la famille Momm, assistent également aux offices⁵. La chapelle est flanquée d'une habitation pour le pasteur.

Dans sa propriété, Duden fait ériger bon nombre de reproductions d'œuvres d'art de l'antiquité, telles qu'une Artémise et une Victoire ailée agenouillée, tenant une couronne⁶.

Dans son Histoire de Forest (p. 246), Louis Verniers rapporte qu'en 1879 le Conseil communal ayant décidé la construction de plusieurs écoles, "un philanthrope forestois, le sieur Duden, fit connaître son intention d'en prendre les frais à sa charge". Nous n'avons pas trouvé la confirmation de la chose dans les P.V. du Collège ni dans ceux du Conseil communal, et ignorons quelle suite a été donnée à cette offre.

Les époux Duden sont de fervents musiciens et tiennent en même temps à s'assurer la sympathie des Forestois. Ils prennent l'habitude d'inviter chaque année, le jour de la Ste-Cécile (25 novembre), la fanfare St.-Jean Berchmans à venir donner un concert au château, et d'inviter ensuite les mem-

(5) D'après les archives Momm à Munich, chez la famille. Le 19 avril 1961, le journal RHEIN-LAND-FRANKFURT, paraissant à Dortmund, cite le témoignage suivant (traduit) : "Une vieille dame, qui habite Bruxelles, nous a raconté volontiers peu de temps avant la dernière guerre qu'elle était née à Dortmund, et de descendance d'une famille qui appartenait au petit cercle des privilégiés qui, au sein du vivant de la dame Duden, pouvaient visiter le parc. Dans la petite église dans le parc, actuellement demeure du personnel, des services religieux étaient célébrés pour la colonie allemande". Tout ceci confirme donc l'affirmation de Van der Golen et Vekker (Le Parc Duden à Forest, 1953) suivant laquelle "cette habitation à l'aspect d'une chapelle... pourtant elle ne reçut jamais une telle affectation".

(6) Certains prétendent que devant s'en trouver une statue de bronze de l'enfant, et que cette statue aurait été enlevée par les Allemands durant la guerre 1914-1918. Cependant, des cartes postales d'avant 1914 montrent le monument sans enfant et des statues sont avant, soit pendant la guerre. La Victoire en l'air a été enlevée durant la guerre 1940-1945.



Vue de la chapelle.

bres à un souper⁷. Cette pratique s'est maintenue jusqu'au décès de la veuve.

Comme membre influent de la très importante colonie allemande à Bruxelles, favorisant l'exportation de produits belges, comme voisin de Léopold II qui inspecte régulièrement les travaux de "son" parc, enfin comme homme douloureusement frappé par la mort de son enfant unique, Wilhelm Duden se lie progressivement avec le souverain, frappé lui aussi par la mort de son unique héritier mâle, destiné à lui succéder sur le trône.

Lors d'une vente publique le 16 juillet 1884, il achète de la veuve Dupont un terrain, rue du Sable à Forest, qui lui permettra de relier sa propriété au "parc royal de St.-Gilles" (square Lainé).

Par son testament olographe du 24 janvier 1881, il lègue à son épouse l'usufruit de toute sa fortune, à charge de payer une douzaine de rentes viagères annuelles "payables par trimestre jusqu'au décès de ma femme". Ces rentes sont prévues en faveur de parents et amis pour un total de 76.000 francs.

Il institue pour ses légataires universels, sous réserve de l'usufruit en faveur de sa femme, pratiquement les mêmes personnes pour un total de 2.850.000 francs.

"En outre, pour être payée après le décès de ma femme, la somme de 300.000 francs à la ville de Dortmund en Westphalie, ma ville natale, à la condition d'y ériger ou d'agrandir un hôpital pour les malades de toutes les croyances religieuses.

(7) Je tiens la chose de mon oncle François Stoenbogaht, qui a été membre de la fanfare toute sa vie durant.



Statue d'Artemise

A la Ville de Bruxelles, une somme de 500.000 francs, payable après le décès de ma femme. J'exprime le désir que la Ville de Bruxelles emploie ladite somme à l'érection de maisons ouvrières et d'ouvriers dans la meilleure condition d'hygiène et les loue à bas prix à des ouvriers et ouvrières qui ont eu une bonne conduite et qui, par suite d'âge avancé, de faiblesse ou de maladie, ne savent plus bien travailler. Je désire que le rapport du loyer ne dépasse pas les frais d'entretien et d'administration et que l'ensemble de ces maisons porte le nom de 'asile Duden'.

Je lègue à l'Etat belge ma moitié indivise de la campagne située 147 chaussée de Forest à Forest, à côté de la barrière, sous la condition expresse que ma femme donne par testament l'autre moitié de cette campagne à l'Etat belge. La campagne entière devra devenir un parc public et l'ensemble devra porter le nom de Parc Duden."

Chaque année au 30 juin Duden inscrit "le relevé et le bilan" de sa fortune dans une livre conservée dans son coffre-fort. Le dernier bilan avant son décès devra être accepté par les légataires et héritiers comme base de sa succession. Celle-ci est constituée en bonne partie par des Fonds d'Etat belges et des actions de sociétés américaines.

Le 20 octobre 1884, par un codicille à son testament, il modifie comme suit son legs à l'Etat belge: "Je lègue au Roi régnant sur la Belgique, et à défaut d'acceptation par le Roi régnant, à l'Etat belge, et à défaut d'acceptation par l'Etat belge, à la Ville de Bruxelles" sa campagne à Forest et une somme de 200.000 francs dont les intérêts doivent servir à l'entre-

ten de la campagne, le tout sous réserve d'usufruit par son épouse et à la condition d'en faire un Parc public Duden.

La décennie 1880-1890 est une des plus mouvementées dans l'histoire politique de Forest. Comme l'écrit Louis Verniers dans son HISTOIRE de FOREST au sujet de cette période (p. 222): "L'esprit partisan explique tout bien mieux que le souci d'une bonne administration".

Par lettre du 5 septembre 1885, les époux Duden-Lührmann offrent à la Commune un terrain de 6a 10ca à l'angle de la rue de Forest-Stalle (act. J.B. Van Pé) et de l'avenue Kersbeek, pour y établir une crèche destinée aux enfants habitant la commune et âgés de 1 jour à 3 ans, en outre une somme de 15.000 francs pour sa construction et son aménagement, et quatre subsides annuels de 2.000 francs chacun, pour les premiers frais de gestion.

Cette offre est acceptée le 12 novembre 1885 par le Conseil communal, présidé par l'échevin Jean-Baptiste Paesmans en l'absence du bourgmestre. Mais certains membres estiment que les frais de gestion dépasseront les possibilités de la Commune.

Le 19 juillet 1886, par-devant le notaire Emile 't Serstevens à Uccle, les époux Duden font donation à la Commune de Forest, représentée par MM. Guillaume Van Haelen, fl. de bourgmestre, et Etienne Van Caster, secrétaire communal:

- 1) d'un terrain pour y construire une crèche;
- 2) d'une somme de 15.000 frs. "pour l'ameublement et la construction,



Dessin de la chapelle par J.P.V., reproduit sur carte

et payable à la Commune de Forest au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

- 3) de quatre annuités de 2 000 frs. "payables à la Commune à partir du jour où la crèche sera terminée".
"Cette donation sera soumise à l'approbation de l'autorité supérieure".

La loi communale du 30 mars 1836 dispose en effet en son article 36 que :

"Sont soumises à l'avis de la Députation Permanente du Conseil Provincial et à l'approbation du Roi, les délibérations du Conseil sur les objets suivants :

- 3) Les actes de donation et les legs faits à la Commune ou établissements communaux, lorsque la valeur excède 3.000 francs.

Lorsque la donation consiste en des biens susceptibles d'être hypothéqués, la transcription des actes comportant la donation ou l'acceptation provisoire, si elle a lieu par un acte distinct, doivent se faire au bureau des hypothèques de l'arrondissement où les biens sont situés."

Les obligations de la Commune sont donc bien définies :

- (a) accomplir, du vivant de Duden, les formalités nécessaires ;
- (b) construire la crèche, qui sera payée par le donateur.

La même année 1886, les libéraux cèdent le pouvoir aux catholiques, Edouard Smits succède à Guillaume Van Haelen, et a comme échevins deux transfuges du groupe libéral, Edgard Négrié et Cornelle Meert. Le nouveau Collège n'ignore donc certainement pas ses obligations.

Mais nulle part dans les rapports du Conseil communal ni dans ceux du Collège échevinal on ne trouve une trace de leur accomplissement, et il n'est pas interdit de croire qu'une crèche n'intéresse pas nos édiles. La crèche, évidemment, n'est pas construite.

Le 19 juillet 1888 Duden achète au cimetière de Forest, sur le Beukenberg, une concession de 18 m² et y fait construire un caveau à trois places. Le corps de l'enfant y est transféré le 12 juin 1889 et les redevances requises sont payées à la Ville de Bruxelles et à la Commune de Forest. Le 8 octobre suivant, il achète encore 11 m² afin d'édifier sur la tombe un monument comportant notamment une statue en marbre de l'enfant.

Le 23 octobre, il transfère sa résidence principale à Ixelles, avenue de la Truison d'Or 17 (actuellement siège de la STIB). Son papier à lettres mentionne son titre de "Geheimer preussischer Commerzienrath".

Tout en habitant Bruxelles depuis des dizaines d'années, Wilhelm Duden et son épouse n'oublient pas leur ville natale (Dortmund) où ils ont maintenu leur domicile légal, et y soutiennent généreusement les œuvres sociales, lui surtout en faveur des enfants (afin que d'autres parents puissent garder les leurs), elle en faveur de fondations charitables de leur ancienne paroisse Ste-Marie.

Le 20 juin 1892, il fait don à la Ville de 250.000 Marks, afin de construire une Fondation Duden, avec une maternité et un hôpital pour enfants. En



Vue de la Victoire agenouillée.

reconnaissance, Dortmund lui décerne le titre de Citoyen d'honneur et rebaptise la rue où il est né en Dudenstrasse. Plusieurs milliers de Marks viennent par la suite enrichir le patrimoine de la Fondation.

Par deux testaments pratiquement identiques du 16 janvier 1893, il révoque son testament du 24 janvier 1881, mais confirme le codicille du 20 octobre 1884 qu'il complète par les mots suivants : "et à défaut d'acceptation par la Ville de Bruxelles, à la personne publique qui serait capable d'acquiescer ces biens".

Les rentes seront distribuées à une quinzaine de bénéficiaires, mais ne totalisent plus que 55.000 francs.

Les héritiers de 1893 sont pratiquement les mêmes que ceux de 1881, à l'exception de la Ville de Bruxelles et de la Ville de Dortmund, qui a reçu en 1892 la somme qu'il lui destinait.

Au lieu d'attribuer à chaque héritier un montant déterminé, il accorde à chacun d'eux un pourcentage de la succession. Le total de ces pourcentages est de 84,5%. Mais, par l'article 37 de ses testaments, il se réserve de disposer plus tard du restant pour faire les cent centièmes.

A ce moment, la crèche n'est toujours pas construite, peut-être parce que la Commune estime ne pas pouvoir en supporter les frais d'entretien.

Duden veut avant tout ne causer aucun préjudice à son épouse, mais tend quand même à la Commune une planche de salut, pour plus tard, sous la forme d'un article 17.

"Je lègue à la crèche d'enfants, qui sera construite à mes frais à Forest, la nue-propriété de cent mille francs qui, après le décès de ma femme, qui en a l'usufruit sa vie durant, devra être inscrite dans le Grand-Livre de la

Detle belge, et dont les intérêts doivent contribuer à l'entretien de la crèche susdite "

Ayant ainsi réglé de son mieux ses affaires temporelles, Wilhelm Duden, qui est malade depuis plusieurs années et dont les intérêts sont gérés par son neveu Fritz Müser, consul d'Allemagne à Bruxelles, s'éteint le 23 mai 1894 à 4 heures dans sa résidence 17 avenue de la Toison d'Or à Ixelles. Il était officier de l'Ordre de Léopold, Geheimer Preussischer Commerzienrath, chevalier des Ordres de la Couronne Royale et de l'Aigle Rouge de Prusse, et chevalier de l'ordre suédois de Vasa. Le décès est déclaré par Heinrich Müser, négociant à St. Petersburg et le Dr. Friedrich Luhrmann, médecin à Dresde.

En séance du 25 avril 1895, le Conseil communal de Forest accepte le legs. Il est dit dans le rapport du Collège faisant corps avec la délibération que *la crèche sera construite par la succession Duden*, ce qui ne résulte d'aucun texte et est en contradiction avec les termes clairs de la donation du 19 juillet 1886.

Lors de la liquidation de la succession, une somme de 122.000 frs est réservée pour l'érection d'une crèche à Forest. Cette somme, dont Mme Duden a l'usufruit jusqu'à son décès, est déposée à la Deutsche Bank à un compte au nom de Fritz Müser et d'Alexandre Braun, bâtonnier de l'Ordre des avocats à Bruxelles.

Au début de 1910, un quart de siècle après l'acceptation (imparfaite) de l'offre Duden, Omer Denis, bourgmestre de Forest, s'informe de l'état de la question auprès du notaire Scheyven. Celui-ci, par lettre du 4 février 1910, fait observer que l'acte de donation du terrain est devenu caduc, faute d'acceptation régulière du vivant du donateur.



Madame Vve Duden dans sa voiturette. Coll. Alain Hendrickx.

Une rue passant devant la propriété reçoit le nom de Guillaume Duden en 1906, mais est débaptisée bien qu'il soit mort vingt ans avant le début de la guerre, et appelée rue des Alliés en 1918.

Après le décès de son mari, Ottilie Luhrmann réside de plus en plus à Forest, mais devient invalide au point de ne plus pouvoir se déplacer que dans une voiture tirée par un âne et conduite par un garde.

Elle s'éteint dans sa propriété à Forest le 30 août 1911. Les rentes cessent et la succession est ouverte. Les héritiers vendent le terrain à Mme Philippart-De Spiegeleer, qui l'affecte à l'agrandissement de l'école Sainte-Alène. Les négociations, entamées par la Commune de Forest en vue d'obtenir le legs, traînent en longueur et sont bientôt interrompues par la guerre qui réduit à peu de chose les sommes d'argent. Finalement, le 21 mars 1924, le receveur communal peut encaisser la somme de 100.000 francs. La Commune subsidie une crèche libre.

3. Le parc.

Le roi Léopold II, qui a hérité la "campagne Duden" à Forest, en fait don à l'Etat belge en 1905. A partir du 1er mai 1912, cette campagne est ouverte au public sous le nom de "parc Duden". La chapelle et les écuries sont désaffectées et transformées en habitations à l'usage des gardiens, que l'on arme de carabines. Il est remarquable qu'aucun journal de l'époque ne signale la chose : le *Titanic* les intéresse bien davantage.

En 1913, le Dr. Broden fonde dans le château l'Ecole de Médecine tropicale, pour permettre aux médecins et missionnaires de se familiariser avec les maladies des régions chaudes, et particulièrement du Congo. Après la création de l'Université Coloniale à Anvers, l'Ecole y sera transférée en 1933, eu égard surtout au fait que la plupart des malades arrivent en Belgique par le port d'Anvers. L'Avenue des Tropiques perpétue à Forest le souvenir de cette Ecole.

En 1914, le jardin potager est donné en location pour 99 ans à l'association sportive Union Saint-Gilloise. En 1926, celle-ci y fait construire par l'architecte Callewaert une tribune couverte, ornée de sculptures d'Oscar De Clerck.

Pendant la guerre 1914-1918, les occupants construisent, sur la grande pelouse près de l'entrée de la chaussée de Bruxelles, des baraquements qui servent d'école aux nombreux enfants allemands. Immédiatement après la guerre, les baraquements sont transférés sur une place dénudée à proximité de l'avenue des Petits Princes (actuellement Victor Rousseau) pour y loger les soldats anglais. Cette place sera connue par la suite comme Plaine des Anglais. En 1950, l'avenue du Maréchal Joffre y est tracée.

Après le départ de l'Ecole de Médecine tropicale, le château abrite en 1937-1938 des enfants espagnols réfugiés, victimes de la révolution franquiste. Puis l'A.S.B.L. Institut National de Radioélectricité et de Cinématographie s'y installe.

Les statuts de cet Institut, libre et neutre, sont publiés dans le *Moniteur Belge* du 12 août 1939 et, en octobre de la même année, l'école s'ouvre avec 10 élèves, dans le château que la Donation Royale donne en location moyennant le loyer symbolique de un franc par an.

L'invasion allemande, les menaces d'occupation de l'immeuble et de déportation des professeurs et élèves, risquent de luer l'établissement dès sa naissance, mais, grâce à des prodiges de diplomatie et de courage, il survit sous la présidence de François de Cannart d'Hamale.

Le 2 octobre 1944, le Conseil d'administration est renouvelé en grande partie, et l'Institut reprend son essor, avec l'appui de l'industrie, et sans l'ingérence des politiciens.

En 1955, une section néerlandaise est créée et l'école a désormais deux directeurs. En 1959, on crée une section d'électro-acoustique, et en 1960, l'école compte 600 élèves, pour l'ensemble des deux sections. En 1968, une section d'informatique est créée et l'on est obligé de s'étendre hors du parc.

En 1977, l'école parvient à échapper à une refonte que veut lui imposer le gouvernement et actuellement, depuis plusieurs années, l'INRACI - NA-RAFI compte une population stable d'environ mille élèves et jouit d'une réputation excellente dans tout le pays.

Noms de famille du Brabant Wallon

par Didier BELIN

Avant-propos

Que de fois ne reproche-t-on pas à la société moderne d'ignorer notre nom, de le remplacer par un numéro matricule sans vie, sans caractère.

Aujourd'hui pourtant ce nom n'est plus qu'une simple "étiquette" légalement apposée à la naissance du nourrisson.

En effet, nous recevons un nom, nous le portons et nous le transmettons en ignorant généralement sa signification.

Tel n'était pas le cas il y a plusieurs siècles. Notre nom n'est pas neuf, nous n'en sommes pas le premier porteur, nous n'en serons pas le dernier.

Au commencement était l'ancêtre, notre ancêtre, petit ou grand, chevelu ou chauve, habitant près du bois ou de la fontaine, berger ou boulanger, que sais-je encore ; cet ancêtre, lui, savait pourquoi on l'appelait "le-grand, du-bois ou boulanger."

Nous, non.

C'est pourquoi j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant d'aller quelque peu à la rencontre de notre passé au travers des noms de famille.

Cet essai ne se veut et ne se peut exhaustif, la matière est ardue, mouvante, les références scientifiques parfois pauvres ou contradictoires, les hypothèses toujours nombreuses¹.

Le corpus de cette étude provient de listes d'habitants gracieusement mises à ma disposition par les autorités de diverses communes du Brabant wallon².

De ces listes, ont été retenus les noms de famille présentant une forme française, wallonne, flamande ou allemande ; ont cependant été écartés les noms pour lesquels une hypothèse plausible n'a pu être avancée. La graphie de certains anthroponymes a tellement été déformée par les divers rédacteurs des registres paroissiaux ou d'état civil d'avant 1900, qu'il est impossible d'en retrouver la forme originelle sans une recherche généalogique approfondie, recherche qui sort du cadre de cet essai.

Je tiens ici à exprimer mes plus vifs remerciements à Mmes et MM. les Bourgmestres et Echevins de ces localités. Sans eux, ce travail n'aurait pu voir le jour.

Quelques définitions...

Un anthroponyme est un nom de personne.

L'anthroponymie est l'étude des noms de personnes.

Un hypocoristique est un nom doux, caressant, déformation familière d'un nom propre : ex. *Betty* pour Elisabeth, *Babette* pour Bernadette.

(¹) BELIN (D.), *Les Noms de famille de Louche-Wavre*, 1985, p. 4.

(²) Beauvechain, Braine-l'Alleud, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Crez-Dolbeau, Hélesme, Innon, Orp-Jauche, Perwez, Rosbeert, Waterloo, Wavre.

Un **matronyme** est un nom de famille transmis par la mère ou donné à un individu d'après le nom d'une de ses aïeules.

Bien qu'étant assez rares en Wallonie, divers cas ont pu donner lieu à des matronymes.

- cas de la fille-mère ;
- cas d'une veuve restée longtemps dans cet état ;
- cas où la mère exerçait un métier qui la mettait plus en relation avec la communauté que le père ;
- cas où la femme "porte la culotte" ;
- cas où l'homme épouse une femme d'un rang social supérieur.

Dans la mentalité populaire, le fait que la femme gouverne la famille est une situation anormale provoquant quolibets et moqueries à l'adresse des maris soumis.

L'**onomastique** est l'étude, la science des noms propres (au sens large) ; elle comprend l'anthroponymie et la toponymie.

Un **patronyme** est un nom de famille transmis par le père ou donné à un individu d'après le nom d'un de ses aïeux.

Le **radical** (ou thème) d'un mot est la partie essentielle, celle qui exprime le sens principal de ce mot ; il est constitué de la racine du mot, parfois présentée sous différentes formes.

Le **suffixe** est un élément ou un ensemble d'éléments (lettres, syllabe) qui s'ajoute au radical (thème, racine) d'un mot afin d'en créer un dérivé.

Un **toponyme** est un nom de lieu.

La **toponymie** est l'étude des noms de lieux ou toponymes.

...abréviations et signes.

all. = allemand(e)	m. néerl. = moyen néerlandais
anc. fr. = ancien français	masc. = masculin
anthr. = anthroponyme	N.B. = nom de baptême
arch. = archaïque	N.F. = nom de famille
ex. = exemple	néerl. = néerlandais
fém. = féminin	prov. = province
germ. = germanique	sax. = saxon
got. = gotique	top. = toponyme
lat. = latin(e)	v.h.all. = vieil haut allemand
* indique que le mot n'est pas attesté par un document, mais reconstitué par raisonnement	

> indique une évolution phonétique et signifie "est devenu".

< indique une évolution phonétique et signifie "provient de".

... marquent la signification d'un nom propre ou d'un mot.

[] signaient une graphie wallonne.

/ annonce l'explication d'une nouvelle composante du nom de famille.

→ annonce un renvoi.

1. De A à Az.

AAENS → **AEN**³

AARENS → **AREND**³

ABARDY - a) dérivé de l'anthr. germ. *ab-hard* ou *alb-hard* ; *ab-* < got. *aba* "homme", *alb-*, moyen haut all. *alp* "elfe" / *-hard*, v.h.all. *harti* "dur, rude, intrépide".

b) variante de **AUBARDY** ; dérivé d'un anthr. germ. *ala-bard* ou *adal-bard*, *ala-*, v.h.all. *al* "tout" ; *adal-*, v.h.all. *adal* "noble" / *-bard*, v.h.all. *barta* "hache (d'armes)".

ABBELOOS → **ABELOOS**.

ABBENHUY - *abben*, variante de l'anthr. germ. *abban* < got. *aba* "homme" / *-huys*, néerl. *huis* "maison".

ABÉ - a) du germ. **albh*, moyen haut all. *alp* "elfe".

b) prénom germ. < got. *aba* "homme"⁴.

c) anc. fr. *abé* "vil désir" ; surnom.

d) réduction du néerl. *abeel* "peuplier blanc" ; nom d'origine.

ABEELS - néerl. *abeel* "peuplier blanc", nom d'origine³.

ABEL - a) prénom biblique ; peut-être de l'hébreu *hehel*, ainsi l'assyrien *habal* "fils".

b) m. néerl. *abel* → **ABELOOS**, b.

ABELARD - dérivé du précédent, a.

ABELOOS - a) moyen haut all. *habelôs*, anglo-sax. *hæfenleas* "pauvre, sans biens".

b) m. néerl. *abel-loos* ; *abel*, anc. fr. *able*, du latin *habilis* "hable, agile, lesté" / *-loos* "rusé, faux".

ABERGEL - de l'anthr. germ. *abar-gail* ; *abar-*, got. *abrs* "fort, vigoureux, violent" / *-gail*, vieux sax. *gai* "exubérant, ardent".

ABINET - a) dérivé du thème germanique *adal-berht* → **ALBERT**⁵.

b) dérivé d'*Albanus* ou d'*Albinus*, racine *albus* "blanc"⁶.

ABRAHAM - prénom biblique ; de l'hébreu *ab-hâmôn* "père d'une multitude".

ABRAMS - contraction du précédent³.

ABRAS - réduction d'**ABRAHAM** → ce nom³.

ABRASSART - dérivé du précédent, avec suffixe *-ard*.

ABRY → **AUBRY**.

ABS - a) réduction d'**ABSALON**, d'**ABSIL** → ces noms.

b) réduction du latin *abbas*, fr. *abbé*, surnom.

ABSALON - prénom biblique ; de l'hébreu *absalom* ; *âb-* "père" / *-shalôm* "paix". Peut-être aussi un sobriquet, d'après les cheveux.

(⁴) BELIN (D.), Op. cit., p. 18. L'onomastique Abalon est dérivée du nom. Certains noms de famille comportent une marque de filiation paternelle, plus rarement maternelle. Il s'agit de la plupart des noms en *-b* terminés par *-s*, *-En*, *-Ene*, *-Al* ou commençant par *B-* : les uns ou les autres sont donc à lire "Fils de" ou "Fille de". Ces formes d'origine germanique transmises par le néerlandais sont le plus souvent rattachées aux noms de famille d'origine flamande, mais il n'est pas rare de les retrouver chez des noms d'origine française.

Ex. *penéens* = *Jen-es-ens* "Fils de Jean" ; *guenté fort* = *le fort* en.

(⁵) FÖRSTEMANN (E.), *Altdeutsche Namenbuch*, Band I, Personennamen, München, 1927, col. 11.

(⁶) HERBILLON (J.), dans *Bulletin de la Société Royale de Linguistique*, n° 195, p. 124.

ABSIL - de l'anthr. germ. *abar-hildi* : *abar* → **ABERGEL** / *-hildi*, v.h.all. *hiltia* "combat, bataille".

ABSILE → le précédent.

ABSOLOM → **ABSALON**.

ABSOLONNE → **ABSALON**.

ABSOUS - de l'anc. fr. *absous*, *assous*, participe passé de *absoudre*.

a) franc, quitte, déchargé.

b) pur, saint, sanctifié par l'absolution; surnom.

ABTS - surnom correspondant au français *abbé* ou *abbaye*; du m. néerl. *abedie*, *abbie*, néerl. *abdi* "abbaye" ou du latin *abbas* "abbé".

ACACIA - latin *acaci*, grec *akakia*, arbre indigène; nom d'origine.

ACAR, ACART → le suivant.

ACCART - forme picarde du suivant → ce nom.

ACHARD, ACHART - de l'anthr. germ. *ag-hard*; *ag-* < germ. **agio*, v.h.all. *ekka* "tranchant, lame (de l'épée)" / *-hard* → **ABARDY, a.**

ACHÉ - a) dérivé du précédent → ce nom.

b) variante pour **HACHÉ**, l'op. à Mont-Saint-Guibert, sans doute dérivé du germ. *hacco*⁶, hypocoristique du germ. *hag*, v.h.all. *haga* "clôture, maison".

ACHENBERG - composé germ. *akko-berg*; *akko* < germ. *ag-* → **ACHARD** / *-berg* "montagne, colline"; nom d'origine.

ACHENNE - nom d'origine; *Achêne*, arrondissement de Dinant, peut-être un collectif germ. **askumjô* "frêne" ?

ACHEROY - nom d'origine; *ache*, du romain *ascion* < germ. *ag-* → **ACHARD** / *-roy*, m. néerl. et néerl. *rode* "essart".

ACHTEN - du germ. *act*, élargi en *n*, *act-*, *ah-*, v.h.all. *ah-* "attention, réflexion" ^{8,9}.

ACKAERT - de l'anthr. germ. *ag-hard* → **ACHARD**, avec finale flamande.

ACKE - a) de l'anthr. germ. *acco* < *ag-* → **ACHARD**.

b) du m. néerl. *haec*, néerl. *haak* "croc, crochet, grappin"; surnom.

ACKEIN - a) dérivé de *acco* → **ACKE a)**.

b) du m. néerl. *akijn*, *aken*, de *aak*, forme dialectale de *eik* "chêne".

ACKERMAN, ACKERMANS → **AKKERMAN**.

ACKX - a) variante de **ACKE** → ce nom³.

b) du m. néerl. *aecx*, *aecs*, *aex*, v.h.all. *achus* "hache, cognée"; surnom de bucheron ou d'individu fort.

ACOE, ACOU - dérivé de l'anthr. germ. *acco* → **ACKE a)**.

ACHEMAN - francisation de **ACKERMAN** → ce nom.

⁶ HERBILLON (J.), op. cit. n° 141-142, p. 288.

⁷ HERBILLON (J.), Les Noms des Communes de Wallonie. Crédit communal, collection Histoire série In-B, n° 70, 1986, p. 3.

⁸ MORLET (M.-T.), Les Noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e s. Les Noms des communes et les noms de lieux, Paris, CNRS, 1968, p. 26.

ACTERGAL - du m. néerl. *nachtegale*, v.h.all. *nahtigala*, néerl. *nachtegaal* "rossignol" (avec suppression du *n-* initial due à une confusion avec l'article *den-n-achtegale* + *-r-* parasite).

ADAM - prénom biblique, de l'hébreu *ādām* "homme", qui se rattacherait au terme assyrien *adamour* "créer, produire" désignant par là l'être créé, l'homme, dans le sens de "genre humain".

ADAMS, ADDAMS → le précédent³.

ADAN, ADANS → **ADAM**.

ADANT → **ADAM**.

ADDONS - nom d'origine; *Adon* (Ardenne, Loiret - France), de l'anthr. germ. *addo*, hypocoristique tiré du germ. *adal*, v.h.all. *adal* "noble" ^{8,9}.

ADELAIRE - francisation de l'allemand *Adler* → **ADLER**.

ADELINE - hypocoristique issu du germ. *adal*, v.h.all. *adal* "noble", matronyme.

ADEMS - a) m. néerl. *adem*, *adaen*, v.h.all. *âtum* "haleine, souffle, vie"; surnom.

b) réduction de l'anthr. germ. *ade-mar*; *ad-* < *adal* → **ADELINE** / *-mar*, v.h.all. *mar* "célèbre" ⁸.

ADENET, ADENOT - dérivés d'**ADAM** → ce nom.

ADENS - a) nom d'origine; ancienne forme du top. *Ardenche*, dépendance de Petit-Hallet < peut-être **Ardentia*, formé avec un suffixe (hydronyme prélatin ?) *-entia* ¹⁰.

b) variante graphique d'**ADEMS** → ce nom.

ADLER - de l'all. *Adler* "aigle"; surnom.

ADNET, ADNOT - contractions de **ADENET, ADENOT** → ces noms.

ADRIAENS, ADRIAENSEN, ADRIAENSSENS - formes néerl. d'**ADRIEN** → ce nom³.

ADRIAN, ADRIANS, ADRIANSSENS - formes savantes d'**ADRIEN** → ce nom³.

ADRIANNE - matronyme → **ADRIAN**.

ADRIEN - nom de baptême emprunté du latin *Adrianus*, d'*Adria*, ville de Vénétie fondée par les Étrusques.

AEBLY - nom d'origine; *Ébly*, arrondissement de Neufchâteau, représenterait **Erbuliacus* "(domaine) qui appartient à Erbulius" ¹¹, germ. *arbi*, v.h.all. *erbi* "héritage".

AECHTEN → **ACHTEN**.

AECK → **ACKE**.

AEGTEN - a) variante graphique de **ACHTEN** → ce nom.

b) forme flamande d'Agathe, prénom, du grec *agatha* "bonne".

AELBERS, AELBERTS - graphies flamandes d'**ALBERT** → ce nom³.

AELBRECHT, AELBRECHTS - formes flamandes d'**ALBERT** → ce nom³.

⁹ MORLET (M.-T.), Les Noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule. III. Les Noms de personnes contenus dans les noms de lieux, Paris, CNRS, 1989, p. 213.

¹⁰ HERBILLON (J.), dans Bulletin de la Commission Royale de Toponymie & Géographie (BTD), n° 26, 1984, p. 221.

¹¹ HERBILLON (J.), Les Noms des Communes... op. cit. p. 42.

AELMAN - a) variante graphique d'**ALLEMANT** → ce nom.
b) m. néerl. *aleman*, *aelman* "péniche servant au transport de la bière", du m. néerl. *al*, *ael*, *hale*, anglo-sax. *ealu* "malt de bière", surnom ou nom de profession.

AELTERMAN → **ALTERMAN**.

AELVOET - a) composé m. néerl. *ael*, *ale* "d'une pièce, tout entier" / -voet "pied", surnom.
b) variante du m. néerl. *hoelvoet*, *hoel* "creux, profondeur" / -voet "pied", surnom.

AEN - a) m. néerl. *aen*, v.h.all. *ano* "aïeul".
b) m. néerl. *aen*, autre forme pour *naen*, du latin *nanus* "nain".
c) m. néerl. *aen*, *ane*, got. *ana* "situé plus haut"; toponyme.

AENDENBOOM - nom d'origine "à l'arbre".

AERBEYDT - m. néerl. *aerbeil*, *aerbeijt*, *arbeide* < got. *arbaiths* "travail, peine"; surnom.

AERDEN - a) m. néerl. *aerden*, *arden* < m. néerl. *aerd*, *aert* "produit agricole, nourriture des animaux"; surnom ou nom de producteur, de marchand.
b) graphie flamande pour *Ardenne*; nom d'origine.

AERENS → **AREND**.

AERNOUDT, **AERNOUT** → **ARNAUTS**.

AERTS, **AERTSEN** → **ARNAUTS**.

AESLOOS, **AESSELOOS** - a) forme flamande de l'anthr. français *Acelot*, dérivé en -ot d'*Ancel* → **ANSELME**.
b) composé m. néerl.; *aes*, v.h.all. *ās* "appât" / -loos "rusé, faux"; surnom.

AGACE, **AGASSE** - wallon [agace], v.h.all. *agaza* "pie"; surnom de bavard.

AGART → **ACART**.

AGATHON - ancien nom de baptême, forme savante du grec *agathos* "bon, loyal, doux". En 1789, 17 "Cocu" furent autorisés à s'appeler Agathon - nom qui était à la mode.¹²

AGELISTRAD - sans doute d'un élargissement de l'anthr. germ. *agil-rad*; *agil* < *ag* < germ. **agio*, v.h.all. *ekka* "tranchant, lame (de l'épée)" / -rad, v.h.all. *rat* "avis, conseil" ou v.h.all. *(h)rad* "rapide".

AGERT - de l'anthr. germ. *agi-hard* → **ACART**.

AGLAND - a) de l'anthr. germ. *ag-land*; *ag* → **AGELISTRAD** / -land, v.h.all. *lant* "terre, pays".

b) wallon liégeois [â-gland] "au-gland"; lat. *glandem*, anc. fr. *glande*, féminin, "gland"; surnom.

AGLAVE - a) wallon [aglâve], déverbal du picard [aglavér] "boire ou manger avec avidité"; surnom.¹³

b) anc. fr. *glave*, *glâve* "lance, javelot"; surnom (fils ou fille à ~).

AGNAUX - surnom d'après la douceur de l'animal; du lat. *agnus* "agneau".

[¹²] DAUZAT (A.), Dictionnaire des noms de famille et patronymes de France, Paris, 1980, p. 3.
[¹³] HERBILLON (J.), op. cit., "Le Vieux-Liégeois", n° 195, p. 103.

AGNEESSENS, **AGNESSENS** - formes flamandes du prénom Agnès, du grec *agnê* "chaste".¹⁴

AGNIEZ - variante d'Agnès → le précédent.

AGOBERT - de l'anthr. germ. *ag(o)-berht*; *ag* → **AGELISTRAD** / -berht, v.h.all. *ber(a)ht* "brillant, illustre".

AGON - a) de l'anc. fr. *agoner* "jeter dans une violente agitation, dans la terreur".

b) du borain [hagon] "flauret du houilleur pour creuser des fourneaux de mine".¹⁵

c) dérivé en -on de l'anthr. germ. *hag*-¹⁴; v.h.all. *haga* "clôture, maison".

AGONIE - anc. fr. *agonie*, *agoine* "lutte, agitation violente"; lat. ecclésiastique *agonia* "angoisse", du grec *agônia* "lutte"; surnom.

AGOSTI - réduction d'*Agostini*, forme corse ou italienne d'*Augustin*; d'*Augustinus*, dérivé d'*Augustus*, nom du premier empereur romain "consacré par les augures".

AGTEN → **AEGTEN**.

AGUILLETTE - de l'anc. fr. *aguilete* "petite aiguille", dérivé de *aguille*, lat. populaire *acucula* "aiguille", lat. classique *acula* "petite aiguille"; surnom de fabricant ou de marchand.

AGUILLON, **AGUILON**, **AGULHON** - a) anc. fr. *aguillon* "aiguillon" < lat. *aculeo* "aiguillon d'un insecte"; surnom d'un individu laquin; en France, Aiguillon est le surnom d'un toucheur de boeuf.¹⁵

b) déformation de l'anthr. germ. *agilon*, ancien NB < *agil* < **agio* → **AGELISTRAD**.

AGUT - anc. fr. *agut* "pointe", du lat. *acutum* "pointu, aigu"; surnom, sans doute d'après le caractère.

AHLEN - nom d'origine, ainsi en Allemagne, *Ahlen* (Niederschsen - Os-nabrück), correspond au français *autne*, francique *alisa*.¹⁶

AHN - m. néerl. *aen*, v.h.all. *ano* "aïeul".

AIDANS - a) variante d'**ADAM** → ce nom.¹⁷

b) du wallon liégeois [êdants] "sous, argent"; surnom.

AIGRET - a) anc. fr. *aigret* "raisin vert", dérivé de *aigre*; surnom, sans doute d'après le caractère.

b) anc. fr. *aigret* "triste, pénible", surnom.

AIGRISSÉ - variante d'*aigris*, de l'anthr. germ. *ag-riō*; *ag* → **AGELISTRAD** / -ric, v.h.all. *rihhi* "puissant".

[¹⁴] Id., n° 141-142, p. 288.

[¹⁵] DAUZAT (A.), op. cit., p. 3.

[¹⁶] GYSSELING (M.), Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland voor 1226, Belgische Universiteitspers, Leuven, 1960, art. Ahlen.

[¹⁷] VINCENT (A.), Les Noms de familles de la Belgique, Bruxelles, 1952, p. 101.

AIGUEUR - a) de l'anc. fr. *aiguer* "fournir de l'eau", surnom de porteur d'eau.
b) déformation de *aigreur*; de *aigre*, surnom, d'après le caractère.

AILLAUME - de l'anthr. germ. *adal-heim*, *adal-*, v.h.all. *adal* "noble" / *-heim* → **ANSELME**.

AILLET - derive de l'anc. fr. *ailier* "marchand d'ail et de sauce à l'ail"; du latin *allium* "ail"; surnom.

AIMANT - surnom d'amoureux "qui aime".

AIMÉ - nom de baptême; du latin *amatus* "aime".

AIMONT - ancien nom de baptême, *Aymon*, du germ. *haim*, v.h.all. *heim* "maison, demeure".

AJOUX - anc. fr. *ajou*, sans doute d'un pré-latin **gabo* "épine"; nom d'origine, au sens de "terrain planté d'ajoncs".

AKERMAN, AKKERMEN - néerl. *akker*, du germ. *akra* "champ" / *-man* "homme"; nom de profession ou d'origine "laboureur, cultivateur" ou "l'homme qui habite près du champ".

ALABARBE - ellipse de "(l'homme) à la barbe", surnom.

ALAERTS → **ALLAERTS**.

ALAIME - a) francisation du m. néerl. *alern*, anglo-sax *andlôma* "parure, ornement"; surnom.

b) de l'anc. fr. *ame* "mesure de vin", nom d'origine "à l'aimé"?

c) variante graphique de l'anc. fr. *alaine* "mesure agraire"; surnom.

ALARD → **ALLARD**.

ALARDIN, ALARDEAU, ALARDOT - dérivés de **ALARD** → le précédent.

ALART → **ALLART**.

ALBALESTRIE → **ARBALESTRIE**.

ALBERS → **ALBERT**³.

ALBERT - de l'anthr. germ. *adal-berht*, *adal-*, v.h.all. *adal* "noble" / *-berht*, v.h.all. *berht* "illustre, brillant".

ALBERTAL, ALBERTI, ALBERTIN, ALBERTY - dérivés du précédent.

ALBESSARD, ALBESSART - sans doute un nom d'origine; *Albiertsart* (Corroy-le-Grand - Brabant), au sens de "l'assart d'Albert".

ALBINOVANUS - sans doute un composé romain; du latin *albi(n)o* < *albus* "blanc, pâle, clair" / *-vanus* "sans caractère, léger" ou "fourbe, menteur".

ALBOORT - de l'anc. fr. *albor* "aubier, bois blanc", lat. *albumum*, de *albus* "blanc"; nom d'origine.

ALBOS - hypocoristique du germ. **albh*, vieux norrois *alfr* "elfe"³.

ALBRECHT - forme flamande de **ALBERT** → ce nom.

ALDELHOF, ALDENHOFF - composé germ. *alda-hof*; *alda-*, v.h.all. *all* "vieux, ancien" / *-hof* "métairie, ferme (avec ses dépendances)".

ALDERWEIRELD, ALDEWEIRELDT - composé néerl. "tout le monde"; du m. néerl. *al* "tout", surnom.

ALDRIC - de l'anthr. germ. *ald-ric*, *ald-*, v.h.all. *alt* "vieux, ancien" / *-ric*, v.h.all. *rihhi* "puissant".

ALEN - a) variante orthographique d'**AHLEN** → ce nom.

b) du germ. *alah*, v.h.all. *alah* "sanctuaire, temple païen", nom d'origine.

c) allongement en *-n* du germ. *ala*, v.h.all. *all* "tout".

ALENUS - variante du précédent avec ajout d'une finale latine *-us*.

ALEWAETERS - composé germ., *ale-* < germ. *adal* → **ADELIN** ou < germ. *alah* → **ALEN**, b ou < germ. *ala* → **ALEN**, c / *-water* < germ. *watar* "eau", nom d'origine³.

ALEXANDRE - du grec *alexein andros* "qui repousse l'homme (l'ennemi)".

ALEXIS - du grec *alexein* "repousser".

ALFERS - dérivé de l'anthr. germ. *alb-* < germ. **albh*, vieux norrois *alfr* "elfe"³.

ALGOET, ALGOEDT - de l'anthr. germ. *adal-goda*; *adal-* → **ADELIN** / *-goda*, v.h.all. *got* "dieu".

ALGRAIN - surnom, dérivé du français allègre¹⁸ → **ALLAIGRE**.

ALIN - a) dérivé du germ. *al-* → **ALEN**, c.

b) nom ethnique, "Alains" < *Alani*, peuple barbare.

c) dérivé du germ. *adal-* → **ADELIN**.

ALLABARBE → **ALABARBE**.

ALLAER, ALLAERT, ALLAERTS³ - formes flamandes de **ALLARD** → ce nom.

ALLAEYS - dérivé du germ. *adal-* → **ADELIN** ou *al-* → **ALEN** b, c³.

ALLAIGRE - variante d'allègre, du lat. *alacer* "plein d'entrain, vif"; surnom.

ALLANDRIEU - ellipse de (fils) "à l'andrieu", forme méridionale pour "l'André"¹⁹ → **ANDRÉ**.

ALLARD, ALLART - de l'anthr. germ. *adal-hard*; *adal-*, v.h.all. *adal* "noble" / *-hard*, got. *hardus* "dur, rude, intrépide".

ALLARDIN, ALLARDOS - dérivés du précédent.

ALLE - a) de l'anthr. germ. fém. *alle* < got. *alls*, v.h.all. *all* "tout".

b) de l'anthr. germ. *adal*, → **ALLARD**.

ALLEBOS, ALLEBOSCH - composé germ.; *alle* → le précédent / *-bos* "bois".

ALLEBROECK - composé germ.; *alle-* → **ALLE** / *-broeck*, germ. *broka*, v.h.all. *bruoch*, m. néerl. *broec* "marais".

ALLEENE - a) du m. néerl. *Allene, Afene*, prononciation populaire de *Helena*, forme flamande de Héléne, du grec *hélén* "torche, brandon".

b) du m. néerl. *alleene*; composé de *al-eeen*, *al* renforçant *een* "vraiment tout seul"; surnom.

ALLEGAERT - composé germ.; *alle-* → **ALLE** / *-gard*, v.h.all. *gar* "enclos, demeure".

⁽¹⁸⁾ HERBILLON (J.), op. cit., "Le Vieux-Liégeois", n° 125, p. 103.
⁽¹⁹⁾ HALIZAT (A.), op. cit., p. 383.

ALLEMANT - composé germ. *alle-* → **ALLE** / *-man*, v.h.all. *mann* "homme".

ALLEMEERSCH - composé germ. *alle-* → **ALLE** / *-meersch*, du germ. *marisk* "terrain marécageux, notamment le long d'un cours d'eau".

ALLERT - sans doute un dérivé du germ. *adal-* → **ALLARD**.

ALLES → **ALLE**³.

ALLEWAERT - a) composé germ. *alle-* → **ALLE** / *-waert*, v.h.all. *wart* "gardien".

b) *alle-* → **ALLE**, a / *-waert*, suffixe signifiant à peu près "homme, mari" (*man*), désignant un homme ayant épousé une femme d'un rang social supérieur²⁰.

c) variante du m. néerl. *haliewaerdere* "gardien qui entretenait la halle", vaste emplacement couvert où se tenait un marché.

ALLEWEIRELDT → **ALDERWEIRELD**.

ALLEYN - a) du m. néerl. *alleyn*; *al-lanc* ou *al-lanc* "peu à peu", "petit à petit"; surnom.

b) dérivé de l'anthr. germ. *all-* → **ALLE**.

ALLIAUME → **AILLAUME**.

ALLINCKX - du m. néerl. *allinc*, pour *hallinc*; v.h.all. *halling* "petite monnaie, demi-sou", surnom d'avare ou d'individu pauvre³.

ALLO, ALLOO - hypocoristique tiré du germ. *ala*, v.h.all. *all* "tout".

ALLUIN, ALLVIN - a) diminutif du prénom flamand Alverick²¹; du germ. *alb-ric* → **AUBRY**.

b) de l'anthr. germ. *al-win*; *al-* → **ALLE** / *-win*, v.h.all. *wini* "ami".

ALOMENE - composé germ. *alo-* → **ALLO** / *-mene*, du germ. *mana*, v.h.all. *mann* "homme".

ALOST - nom d'origine, ville de Flandre orientale; vieux germ. *alhusta*, d'*al-ha* "temple païen"²².

ALOUEL - de l'anc. fr. *aloel* "alouette" < lat. **alauda*, emprunté au gaulois.

ALPHONSE - de l'anthr. germ. *adal-funs*; *adal-*, v.h.all. *adal* "noble" / *-funs*, v.h.all. *funs* "impatient, prompt".

ALSTEEN, ALSTEENS - de l'anthr. germ. *adal-stein*; *adal-* → le précédent / *-stein*, v.h.all. *stein* "pierre" et delà "château-fort"²³.

ALT - du germ. *alda*, v.h.all. *all* "vieux, ancien".

ALTENHOVEN - variante de Attenhoven (Landen, Brabant); *Atten-* < *Otton* < got. *audags* "félicité", v.h.all. *ot* "prospérité, richesse" / *-hoven* < néerl. *hof* "cour, ferme, métairie"²³.

ALTERMAN - a) nom d'origine, *Aalter* (Flandre orientale) / *-man* "homme".

(²⁰) VINCENT (A.), op. cit., p. 25.

(²¹) LINDEMANS (J.), *Onomasticon*...

(²²) GYSELING (M.), op. cit., art. Aloel.

(²³) HERBELLON (J.), op. cit. BTD, n° 28, 1954, p. 222.

b) composé germ. *alter-* → **ALT** / *-man* "homme"; surnom.

ALTMANN → **ALTERMAN**, b.

ALVI - de l'anthr. germ. *albi*, germ. **albh*, vieux norrois *alfr* "elfe".

ALVIN → **ALLUIN**.

AMAND, AMANDE, AMANT - du latin *amandus* "aimable" ou "qu'il faut aimer".

AMAUROS, AMAURY - de l'anthr. germ. *amal-ric*; *amal-*, vieux norrois *ama* "zélé, ardent" / *-ric*, v.h.all. *rihi* "puissant".

AMBACH - a) de l'all. *Ambachtman* "magistrat de la commune".

b) composé germ. *am-*, de *amal* → **AMAUROS** / *-bach*, v.h.all. *baga* "dispute".

AMBROES, AMBROISE, AMBROISSE - forme adaptée du latin *ambrosius* "divin", du nom de l'ambrosie (*ambroise* chez La Fontaine); grec *ambrosia* "nourriture des dieux (de l'Olympe)"; elle rendait immortel.

AMEEL, AMEL - du germ. *amal* → **AMAUROS**.

AMELINCK - forme flamande du fr. *Amaury* → **AMAUROS**.

AMELOOT, AMELOT - dérivé d'*Amel* → **AMEEL**.

AMEN - a) de l'anc. fr. *amen* "approbation"; surnom d'individu accommodant.

b) surnom de chantre mettant ce mot en relief.

AMERICA, AMERIJKX, AMERLINCK - de l'anthr. germ. *amal-ric* → **AMAUROS**.

AMEYE - variante de *Hameye* - *Hamaide*²⁴; wallon [hamêde] (Verviers), [haminde] (Liège) "levier en fer"; de l'anc. fr. *hamede*, *hamelde*, *hamaide* "barre, barrière", emprunté du m. néerl. *hameyde* "traverse, barre, verrou".

AMEYS → le précédent⁵.

AMEZ - de l'anc. fr. *amerl*, ancienne forme de *aimé*; surnom.

AMI - du latin *amicus*; N.B. fréquent au moyen âge.

AMIABLE - de l'anc. fr. *amiable* "amical, aimable"; surnom.

AMIET - de l'anc. fr. *amiet* "ami" ou de l'anc. fr. *amiet*, *amiete* "amant, maîtresse", surnom.

AMIRAULT - de l'anc. fr. *amiraut*, emprunté de l'arabe *amir* "chef", *emir al-bahr* "prince de la mer"; surnom.

AMORIS, AMORY → **AMAUROS**.

AMOURET - dérivé du français *amour*, hypocoristique ou surnom ironique.

AMPE - a) réduction d'un anthr. germ. qui pourrait être *amal-berht*; *amal-* → **AMAUROS** / *-berht* → **ALBERT**.

b) nom d'origine; *Hampe* (Arnsberg - R.F.A.); d'un hydronyme germ. *hanapo* < *hanan* "chant, frémissement"²⁵.

c) surnom de porte-étendard ou d'individu raide ou maigre; fr. *hampe*, anc. fr. *hanste*, lat. *hasta* "lance, tige".

d) réduction du prénom d'origine grecque *Ampelia*, grec *ampelios* "vigne".

(²⁴) Id., *La Vieux-Lège*, n° 195, p. 103.

(²⁵) GYSELING (M.), op. cit., art. *Hampe*.

AMTHOR - de l'anthr. germ. *amal-dur*; *amal* → **AMAUROS** / -dur, got. *thaur* < *thoris*, v.h.all. *duris* "géant".

AMY → **AMI**.

ANCART - dérivé avec suffixe -ard de *anc-*, thème issu de *(Je)han* + suffixe d'origine germ. -ik²⁶. *Jehan* est la forme archaïque du français *Jean*, du latin *Jo'hannes*, nom hébreu signifiant "Dieu accorde", *Jo* étant l'abréviation de *Javeh*, *Jehovah*, nom propre de Dieu.

ANCEAU, **ANCEAUX**³ - dérivés de **ANSELME**.

ANCEL - a) dérivé de **ANSELME**.

b) anc. fr. *ancele* "serviteur", lat. *ancilla* "servante"; nom de profession.

ANCELET - dérivé du précédent.

ANCIA, **ANCIAU**, **ANCIAUX**³ - dérivés hypocoristiques namurois de **ANSELME**.

ANCION - dérivé hypocoristique de **ANSELME**.

ANCKAERT - graphie flamande de **ANCART**.

ANDONOF - composé germ., *andon-*, hypocoristique tiré du germ. -and, v.h.all. *ando* "zèle" / -hof < germ. *hofa* "ferme".

ANDOUCHE - dérivé hypocoristique du germ. *and-*, voir le précédent ou de l'anthr. gallo-romain *andus* < gaulois *ando* "en face".

ANDOUILLE - a) *andouillé*; nom d'origine (Mayenne - France), de l'anthr. *andullius*, dérivé d'*andus* < gaulois *ando* "en face"²⁷.
b) *andouille*; nom de profession; du lat. populaire **inductilis* (< *inducere* "introduire") désignant le mélange de chair... qu'on "introduit" dans un intestin pour faire des andouilles; surnom de tripier, cuiseur ou vendeur de tripes.

ANDRADE - dérivé d'**ANDRÉ**.

ANDRÉ - prénom d'origine grecque, de *andreas* "viril".

ANDRÉS - variante bretonne d'**ANDRÉ**²⁸.

ANDRIANGE - a) dérivé d'**ANDRY**.

b) composé d'un prénom double *Andri-Ange*, voir ces deux NF.

ANDRIANNE - dérivé d'**ANDRIEN**, matronyme.

ANDRIEN - forme nasalisée d'**ADRIEN**.

ANDRIES, **ANDRIESENS** - variantes flamandes d'**ANDRÉ**³.

ANDRIEU, **ANDRIEUX** - dérivés d'**ANDRÉ**.

ANDRISSÉ - forme romanisée d'**ANDRÉ**.

ANDRY - a) forme wallonne d'**ANDRÉ**; wallon est-brabançon [Andri], ainsi [Mont-Sint-Andri] "Mont-Saint-André" (Ramillies - Brabant).

b) de l'anthr. germ. *and-ro*; *and-* → **ANDONOF** / -ric → **AMAUROS**.

⁽²⁶⁾ HERBILLON (J.), op. cit., "Le Vieux-Liège", n° 143, p. 315.
⁽²⁷⁾ MORLET (A.), op. cit., t. 1, p. 21.
⁽²⁸⁾ DAUZAT (A.) op. cit., p. 2.

ANEUSE - sans doute un hypocoristique d'**ANNE**, b.

ANFRAY, **ANFRIE** - de l'anthr. germ. *ans-fnda*; *ans-* → **ANSELME** / -frid-, v.h.all. *fridu* "paix".

ANGE - nom de baptême à valeur mystique tiré du mot biblique *angelus*, transcription pure et simple du grec *aggelos* "messenger" (Dieu fait des anges ses messagers, hébreu *mal'ak* "envoyé").

ANGEL - a) dérivé du précédent.

b) de l'anthr. germ. *angil* qui, soit se rapporte au nom de peuple "les Angles", soit < *ang-*, v.h.all. *ango* "pointe, lance".

ANGELOT - a) diminutif du précédent.

b) anc. fr. *angelot* "petit ange"; nom caressant.

ANGELUS - a) latin *angelus* → **ANGE**.

b) de l'anthr. germ. *angil* → **ANGEL**, b.

ANGELROTH - a) de l'anthr. germ. *angil-rod*; *angel-* → **ANGEL**, b / -rod, du germ. *hrod* < got. *hrotheigs* "glorieux", v.h.all. *hrôd* "gloire, renommée".

b) composé germ., *angel-*, voir a) / -roth, du germ. *rotha* "essart".

ANGELY - dérivé d'**ANGEL**.

ANGENOT - a) variante orthographique d'**ANGELOT**.

b) peut-être un dérivé du thème de l'anthr. germ. *angin*²⁹; par allongement du germ. *ang-* en -n-, v.h.all. *ango* "pointe, lance".

ANGERHAUSEN - composé germ.; *anger-*, anthr. germ., contraction de *ana-ger*; *ana* < *an*, v.h.all. *ano* "ancêtre, vieux" / -ger, v.h.all. *gér* "lance" / -hausen < germ. *hus* "maison, demeure".

ANGNELIER - forme nasalisée d'*agnelier*, désignant sans doute un gardien de troupeaux; anc. fr. *agnei* "agneau".

ANGOULET - nom d'origine; anc. fr. *goulet* "cou, gueule" au sens toponymique de "passage étroit".

ANNAERT, **ANNART** - du thème de *(Je)han* → **ANCART**.

ANNE - a) prénom biblique; *Anna*, *Anne*, de l'hébreu *khannâh* "gracieux, grâce", aussi prénom masculin, *Anne*, de l'hébreu *khânan*, même sens.

b) de l'anthr. germ. *anna*, *anno*, *enne*, v.h.all. *ano* "ancêtre" ou v.h.all. *an* "être favorable".

c) *Anne*; forme familière de l'anthr. germ. *arn-wuli* → **ARNOU**³⁰.

ANNEESSENS - forme flamande d'**ANNE**³.

ANNEET - forme flamande d'**ANNET**.

ANNENDYCK - composé néerl.; *annen* → **ANNE** / -dyck, néerl. *dijk* "digue".

ANNET - a) dérivé ou forme masculine d'**ANNE**³¹.

b) dérivé du thème tiré de *(Je)han* → **ANCART**.

⁽²⁹⁾ HERBILLON (J.), op. cit., "Le Vieux-Liège", n° 105, p. 103.
⁽³⁰⁾ VINCENT (A.) op. cit., p. 54.
⁽³¹⁾ DAUZAT (A.), op. cit., p. 10.

ANNO → **ANNE**, b.
ANNON, **ANNOTIAU**, **ANNOY**, **ANNOYE**, **ANNUZET**, **ANNYS**, **ANQUEZ**, **ANQUINAUX**, **ANQUINET** → **ANNET**, b.

ANRIJS - forme nasalisée d'**ARIJS**.

ANRIS, **ANRYS** - a) variante graphique de *Henri*, de l'anthr. germ. *haim-nc*; *haim-*, got. *haimis*, v.h.all. *heim* "maison, demeure" / *-nc*, v.h.all. *rihhi* "puissant".
 b) de l'anthr. germ. *an-hris*; *an-* < germ. *ana* "surlevé" / *-hris*, v.h.all. *hris* "rameau, branche", nom d'origine.

ANSAR - dérivé d'**ANSELME**.

ANSAY - dérivé du thème d'**ANSELME**, avec forme liégeoise du suffixe *-ellus*.

ANSELIN, **ANSELOT** - dérivés de **ANSELME**.

ANSELME - de l'anthr. germ. *ans-helm*; *ans-* < got. **anseis*, vieux norrois ass "divinité païenne, idole" / *-helm* < got. *hilms*, v.h.all. *helm* "casque", anc. fr. *healme*, *hialme*, fr. *heaume*.

ANSEMI - variante corse ou italienne du précédent.

ANSIA, **ANSIAU**, **ANSIAUX**, **ANSIEAU**, **ANSIEAUX**, **ANSSEAU** → **ANCIA**.

ANSPACH - a) de l'anthr. germ. *ans-bac*; *ans-* → **ANSELME** / *-bac* < germ. *bag*, v.h.all. *baga* "dispute" > *pac* après mutation.
 b) composé germ.; *ans-*, voir ci-dessus / *-bach* > *pach*, germ. *baki* "ruisseau".

ANTHEUNIS, **ANTHEUNISSEN**, **ANTHEUNUS** - formes néerl. d'**ANTOINE**³¹.

ANTHIERENS - pourrait représenter l'anthr. germ. *and-hari*; *and-* < got. *anders*, v.h.all. *enti* "fin, extrémité" / *-hari* < got. *harjis*, v.h.all. *hari*, *heri* "armée"³².

ANTHOON, **ANTHOONS**, **ANTON**, **ANTONS**, **ANTOONS** - formes néerl. d'**ANTOINE**³³.

ANTOINE - forme adaptée du latin *antonius* "inestimable".

ANTONNAUX, **ANTONNEAU**, **ANTONNEAUX** - dérivés d'**ANTOINE**.

ANTOT - forme réduite d'**ANTONNEAU**.

ANTROP - a) de l'anthr. germ. *and-hrod*; *and-* → **ANTHIERENS** / *-hrod*, got. *hrotheigs* "gloireux", v.h.all. *hrôd* "gloire, renommée".
 b) composé germ.; *and-*, voir ci-dessus / *-dorp*, germ. *thorpa* "habitation, village".

AOÛST, **AOÛT** - forme populaire d'*Auguste* (voir ce nom) ou nom du mois; peut-être aussi le wallon est-brabançon [a.ous] "moisson"; surnom de journalier.

APERÉ, **APERS** - a) du lat. *aper*, *apri* "sanglier", qui a donné le fr. *Evre-gard*; surnom.
 b) anc. fr. *apart* "franc", en parlant du visage, du regard; surnom.

APFEL - all. *Apfel* "pomme"; surnom.

APLE - anc. fr. *haspie* < *haspi* "dévidoir"; surnom de fleur de laine.

APOIL - peut-être un hypocoristique d'*Apolline*.

APOLLON - forme masculine du prénom féminin wallon archaïque liégeois [Apolône] "Apolline", [Marèye Polône] "Marie Apolline"³⁴, grec *apelios* "qui inspire".

APOSTEL - anc. fr. *apostle*, du lat. ecclésiastique *apostulum* "apôtre"; surnom.

APPART, **APPAERTS**³⁵ - a) moyen fr. *happard* "celui qui happe"; aussi toponyme au sens d'anc. fr. *hapart*, *happart* "crochet pour suspendre", d'où "lieu des exécutions capitales"; surnom³⁶.
 b) de l'anthr. germ. *appo-hard*; *appo-*, variante de *abh-*, hypocoristique du germ. *alb-* → **ALBOS** / *-hard*, got. *hardus*, v.h.all. *harti* "dur, rude, intrépide".

APPELMANS - nom de profession ou surnom "marchand de pommes"; forme flamande pour "Léopomme", par exemple³⁷.

APPELS - nom d'origine; commune de Flandre orientale (Dendermonde), d'*Abalona*, hydronyme celté³⁸.

APRIL - du lat. *aprilis* "avril", nom de mois et prénom latin païen; surnom.

APTEKERS - du néerl. *apotekers* "pharmacien", bas latin *apothecarius*, proprement "boutiquier", au sens de pharmacien dès le XIII^e siècle.

ARBALESTRIE - nom d'origine; lieu-dit "les Arbastries" à Huy, lieu où s'exerçaient les arbalétriers³⁹, anc. fr. *arbaletrier*, utilisateur de l'*arbaletre* "arbalète", arme de trait; du latin *arcuballista*, *arcus* "arc" et *ballista* "lancer".

ARBEAU - a) de l'anthr. germ. *arbo*; got. et v.h.all. *arbi* "héritage".
 b) de l'anthr. germ. *hari-bald*; *hari-* → **ANTHIERENS** / *-bald*, v.h.all. *bald* "hardi, fort, courageux".

ARBOIT - a) nom d'origine; composé *ars-bois*, du latin *ars*, participe passé de *ardere* "brûler" et *bois*; défrichement de bois en terres arables³⁸.
 b) nom d'origine; variante graphique de l'anc. fr. *arbroie* "lieu planté d'arbres".
 c) dérivé de l'anthr. germ. *hari-bald* → **ARBEAU**, b ou *arbo* → **ARBEAU**, a.

ARBYN → **ARBOIT**, c.

ARCHAMBAULT, **ARCHAMBEAU** - de l'anthr. germ. *arcan-bald*, *arcan-*, v.h.all. *arg* "méchant" / *-bald* → **ARBEAU**, b.

ARCHEN - a) de l'anthr. germ. *arcan*, voir le précédent⁴⁰.

(³¹) HAUST (J.), *Le dialecte wallon de Liège 2e partie Dictionnaire liégeois (DL)*, Liège, 1933 p. 31.

(³²) HERB LON (J.), op. cit., "Le Vieux Liège", n° 145, p. 277.

(³³) GYSSELING (M.), op. cit., art. *Appel*.

(³⁴) HERB LON (J.), op. cit., "Le Vieux Liège", n° 100, p. 185.

(³⁵) CARNOY (A.), *Origines des noms de famille en Belgique*, Louvain 1853 p. 135.

- b) variante graphique de *Archennes* (Brabant); hydronyme pré-médiéval *Arcana*³⁷
- ARCOLIE** - a) hypocoïnistique de l'anthr. germ. *arc-old*; *arc-* v.h.all. *arg* "méchant" / *-old* < got. *el* v.h.all. *waldan* "gouverner, commander"
- b) variante graphique d'*ancolie*, bas lat. *aquilea* < lat. classique *aquilegus* "qui recueille l'eau", à cause des petites cavités de la fleur; l'*ancolie* est, depuis le XVe s., le symbole de la tristesse; surnom
- ARCO** - nom d'origine; du romain *arcus* "arc, arche"
- ARDENOIS, ARDENŌY** - correspond au fr. *ardennais* "de l'Ardenne"; nom d'origine
- AREND, ARENS, ARENTS, ARENZ** - néerl. *arend* < got. *ara* "aigle"; surnom³
- ARETS** - a) de l'anc. fr. *arest* "arrêt, arrestation"; surnom.
- b) variante graphique d'*arents*, voir le précédent.
- ARGOT** - anc. fr. *argot*, *ergot* "argument"; du latin *ergo* "donc"; anc. fr. *argoter* "chicaner"; surnom
- ARIAS** - nom de famille romain; peut-être du latin *aries* "bélier"; surnom.
- ARICKX** - de l'anthr. germ. *hari-ric*; *har-* < got. *harjis*, v.h.all. *hari* "armée" / *-ric*, → **ANRIS**, a³
- ARIJS** - de l'anthr. germ. *ari*, contraction d'*ala-ric*; *ala* < got. *alls*, v.h.all. *all* "tout" / *-ric*, → **ANRIS**, a
- ARIMONT** - nom d'origine, à Verviers; romain *alariki montem* "mont d'alaric"; voir le précédent.
- ARION** - diminutif de l'anthr. germ. *hari-rik*, → **ARICKX**.
- ARITS** - de *harit*, formé sur le germ. *hari* → **ARICKX** + dentale³.
- ARLEPAIN** - peut-être d'un composé germ. *hari-laib-haim*; *hari-* → **ARICKX** / *-laib* got. *laiba* "reste", v.h.all. *lertha* "relique, souvenir" / *-haim*, v.h.all. *heim* "maison, demeure".
- ARLET** - dérivé de l'anthr. germ. précédent, *hari-laib* ou d'un *hari-land*; *-land*, v.h.all. *lant* "terre, pays".
- ARMAND** - de l'anthr. germ. *hard-man*; *hard-*, got. *hardus*, v.h.all. *harti* "rude, dur, intrépide" / *-man* < got. *manna*, v.h.all. *mann* "homme".
- ARMANHAC** - a) de l'anthr. germ. *hard-manag*; *hard-*, voir ci-dessus / *-manag* < got. *manags*, v.h.all. *manag* "maint"
- b) wallon liégeois [ârmanaç] "almanach"; surnom.
- ARMGODTS** - composé néerl. *arm* "bras" / *god* "dieu"; surnom³
- ARNAERT** - de l'anthr. germ. *arn-hard*; *arn-*, contraction de *arin* < got. *ara* "aigle" / *-hard* → **ARMAND**.
- ARNALSTEENS** - a) de l'anthr. germ. *athal-stan*, précédé de la contraction de *heeren* "seigneur"; *athal-*, v.h.all. *adal* "noble" / *-stan*, got. *stains*, v.h.all. *stein* "pierre", néerl. *steen* "château".

³⁷ GYSSEUNG (M.), op. cit. 1971, Arch.

- b) double prénom; *arn-alsteen*; *arn-*, de **ARNOLD**, voir ce nom / *-ALSTEEN*, voir ce nom³
- ARNAUD, ARNAUTS** - de l'anthr. germ. *arn-oald*; *arn-*, contraction de *arin*, v.h.all. *aro* "aigle" / *-oald*, got. *el* v.h.all. *waldan* "gouverner"³.
- ARNOE** → **ARNOU**.
- ARNOLD** → **ARNAUD**.
- ARNOU, ARNOUD, ARNOUL, ARNOULD, ARNOULT, ARNOUS, ARNOUX** - de l'anthr. germ. *arn-wulf*; *arn-* → **ARNAUD** / *-wulf*, got. *wulfs*, v.h.all. *wolf* "loup"
- ARNSTEIN** - composé germ.; *arn-* → **ARNAUD** / *-stein* → **ARNALSTEENS**.
- ARON** - forme contractée d'*Aaron*, frère aîné de Moïse; prénom biblique, de l'hébreu *aharôn*, au sens douteux, peut-être à mettre en rapport avec *arôn* "arche".
- ARPIGNY** - nom d'origine; de l'anthr. germ. *arbi-*, v.h.all. *arbi*, *arpi* "héritage" + suffixe *-in-racus*.
- ARQUIN** - a) dérivé de l'anthr. germ. *arn-wald* → **ARNAUD**³⁸
- b) surnom d'archer³⁹
- c) anc. fr. *arquin* "étain d'antimoine"; surnom
- ARRON** → **ARON**.
- ARS** - a) lat. *ars*, participe passé de *ardere* "brûler"; surnom.
- b) variante du surnom³
- ART, ARTE** - du germ. *hardu*, got. *hardus*, v.h.all. *hart* "rude, dur, intrépide"
- ARTAN** - a) dérivé du précédent
- b) dérivé de **ARTUS**, voir ce nom.
- ARTEMAN** - composé germ.; *arte-* → **ART** / *-man* → **ARMAND**.
- ARTHAU** → **ARTAN**.
- ARTHUS** - forme latinisée du gaulois *artos* "ours"
- ARTIGES** - nom d'origine; d'un prélatin **artica* "terrain en triche"
- ARTILIER** - anc. fr. *artillier* "fabricant d'armes de trait" < *artil* "engin de guerre"
- ARTOIS** - nom d'origine, nord-ouest de la France
- ARTS** → **ART**³
- ARYS** → **ARIJS**.
- ASCAREL** - dérivé du germ. *asca*, v.h.all. *asca* "Irène, (lance de Irène)"
- ASNOT** - dérivé de l'anc. fr. *asnel*, du lat. *asinus* "âne"
- ASSCHERICKX** - de l'anthr. germ. *asca-heri*; *asca-* → **ASCAREL** / *-hen* → **ARICKX**¹
- ASHMAN** - de l'anthr. germ. *ascman*; *asc-* → **ASCAREL** / *-man* → **ARMAND**.
- ASSEAU** - anc. fr. *asseau* "instrument de charpentier", outil dont se servent les tonneliers pour polir et arrondir les douves des tonneaux; nom de profession.

³⁸ HERBILLON (J.), op. cit. "Le Vieux-Liégeois", n° 195, p. 103

³⁹ DAUZAT (A.), op. cit. p. 13

- ASSEBAR** - a) nom d'origine ; asse-, pourrait être un hydronyme prélatin *aška* / -bar, v.h.all. *barta* "hache d'armes"
 b) anthr. germ. asse-, hypocoristique d'*adal*, v.h.all. *adal* "noble" / -bar, voir ci-dessus
 c) de l'anthr. germ. asc-bar, asc- → **ASCAREL** / -bar, voir ci-dessus

ASSEBURG - nom d'origine ; asse- → **ASSEBAR** / -burg, got. *baurgs*, v.h.all. *burg* "forteresse"

ASSELBERGHS - composé germ. asse-, de l'hypocoristique germ. *asselinus* < *adal* → **ASSEBAR**, b / -berg "colline"

ASSELIN - de l'hypocoristique germ. *asselinus* < *adal* → **ASSEBAR**, b.

ASSELMAN - composé germ. asse-, voir ci-dessus / -man → **ARMAND**.

ASSELOOT, ASSELOT - de l'anthr. germ. asse-*l*-*lod* : asse- → **ASSEBAR** ou *assel* → **ASSELIN** / -lod, germ. *hlūdha* "célèbre"

ASSENDONCK - nom d'origine ; assen → **ASSEBAR**³ / -donck, m. néerl. *donc*, germ. *dunga* "marais" ou "monticule sablonneux en terrain marécageux"

ASSOIGNON - surnom ; fr. "aux oignons"⁴⁰.

ASTA - a) germ. *asta* "branche" ; nom d'origine

b) latin *(h)asta* "lance, javelot" ; surnom

ASTREE - a) de l'anthr. germ. *aus-trud*, *aus-* < indo-européen *aves* "briller" / -trud, vieux norrois *thrudhr*, v.h.all. *drūt* "fort"

b) du prénom *asterius*, du grec *aster* "étoile".

ATERIANUS - dérivé du lat. *ater* "lugubre, funeste, méchant" ; surnom.

ATLAS - nom tiré de la mythologie grecque ; géant puni par Zeus pour s'être révolté ; il devait soutenir la voûte céleste sur ses épaules.

ATTENBERGER - a) composé germ. ; *atten-* "Otton" / -berg < *burg* "forteresse".

b) de l'anthr. germ. *adal-berga* ; *adal-* → **ASSEBAR**, b / -berga, got. *baigan*, v.h.all. *bergan* "cacher, préserver"

ATTENELLE - surnom féminin (avec assimilation -nt- > -tt-), du wallon montois [anlniau] "mouton âgé de plus d'un an"⁴¹ ; du lat. *annotinus* "qui date d'un an".

ATTOUT - de l'anthr. germ. *adal-wulf* ; *adal-* → **ASSEBAR**, b / -wulf → **AR-NOU**.

ATZENHOFFER - composé germ. ; *atzen-* < germ. *atzo*, hypocoristique d'*adal* → **ASSEBAR**, b / -holier < germ. *hōla* "ferme"

AUBECQ - nom d'origine ; du germ. *alha-* "élan" / -becq, germ. *baki* "ruisseau"⁴²

AUBERGE - méridional *auberjo*, anc. fr. *herberge* "campement, logement", fr. *auberge*

AUBERT - de l'anthr. germ. *adal-berht* ; *adal-* → **ASSEBAR**, b / -berht, v.h.all. *beraht* "illustre, brillant".

AUBERTIN - dérivé du précédent

AUBREBIS - surnom, "au(x)-brébis" ; du lat. populaire **berbicem*, accusatif de **berbix*, du lat. classique *vervex* "bélier".

AUBRUN - surnom "(fils) au-brun".

AUBRY - a) de l'anthr. germ. *albi-ric* ; *alb-* < germ. **albh*, vieux norrois *alfr* "elle" / -ric, v.h.all. *rihi* "puissant".

b) nom d'origine ; *Aubry* (Valenciennes - France), du romain *albus rivus* "ruisseau blanc"⁴³.

AUCREMANNE - francisation de **AKERMAN**.

AUDENAERT - a) nom d'origine ; de *Audenarde*, flamand *Oudenaarde*.

b) de l'anthr. germ. *aud-en-hard* ; *aud-* < got. *audags* "félicité", vieux norrois *audhr*, v.h.all. *ōt* "richesse" / -hard → **ART**³

AUDEZ, AUDIART, AUDIENS, AUDIER - dérivés du germ. *aud-*, voir ci-dessus, b ou du germ. *adal*, v.h.all. *adal* "noble".

AUDRIT - a) de l'anthr. germ. *ald-rid* ; *ald-*, got. *alds*, v.h.all. *alt* "vieux" / -rid v.h.all. *ritan* "aller à cheval".

b) de l'anthr. germ. *aud-rit* ; *aud-* → **AUDENAERT**, b.

AUERBACH - a) composé germ. ; *auer-*, du germ. *auwa*, hypocoristique d'*awi*, germ. *auwo*, v.h.all. *ouwa* "prairie humide avec eau courante"⁴⁴ / -bach, germ. *baku* "ruisseau".

b) composé germ. *alder-bach* ; *alder-* → **AUDRIT**, a.

AUGER, AUGIER - de l'anthr. germ. *adal-gari* ; *adal-* → **AUDEZ** / -gan, v.h.all. *gēr* "lance".

AUGUSTIJNS - forme néerl. d'**AUGUSTIN**.

AUGUSTIN - prénom d'origine latine, d'*augustinus*, dérivé d'*augustus* "consacré", nom du premier empereur romain

AUGUSTINUS → **AUGUSTIN**.

AUGUSTUS - nom d'origine latine ; d'*augustus* "consacré, saint" → "le saint", "l'invincible"

AUGUSTYN, AUGUSTYNS → **AUGUSTIJNS**.

AULOTTE - du thème anthr. *(h)adelin*, wallon [hālin] ; d'un hypocoristique du germ. *adal-* → **AUDEZ**.

AULY - nom de profession ; wallon liégeois [ōlī] "ouvrier qui fait l'huile"

AUMUSSE - de l'anc. fr. *almuce* "coiffure", fr. *aumusse* "sorte de chapeau garni de fourrure" ; wallon liégeois [āmusse].

AUPAIX - de l'anthr. germ. féminin *alpaidis* ; du germ. *alli*, moyen haut all. *alp* "elle" / -hardis < got. *halhi*, v.h.all. *heida* "lande"

AQUIER, AQUIÈRE - a) forme vocalisée d'*aiquier* ; de l'anthr. germ. *al-hari*, *al-*, v.h.all. *alah* "temple païen" / -han, v.h.all. *hari*, *heri* "armée"

⁽⁴⁰⁾ HERBILLON (J.), op. cit. "Le Vieux-Liège", n° 185, p. 104

⁽⁴¹⁾ Id. p. 103

⁽⁴²⁾ GYSSELING (M.), op. cit. art. Aubrey

⁽⁴³⁾ Id. art. Aubry

⁽⁴⁴⁾ MORLET (M.-T.), op. cit. t. I, p. 47

- b) variante de *Wauquier* (avec chute de *w-* initial devant *o*); du germ. *walh-hari*, *walh*, v.h.all. *walha* "étranger, celte" / *-hari*.

AUREZ - anc. fr. *auré*, *oré* "doré", du lat. *aurum* "or", surnom, sans doute d'après la couleur des cheveux.

AURIEL - de l'anc. fr. *oriei* "loriot", surnom → **AURIOL**.

AURIOL - nom vulgaire du loriot commun (*onolus onolus*), du latin *aureolus* "de couleur d'or", surnom d'après le chant de l'oiseau ou d'après sa couleur jaune.

AUSLOOS - du composé *aus-loos*, *aus-* → **ANSELME** / *-loos*, néerl. *loos* "rusé".

AUSPERT - semble représenter un nom d'origine; *Asper* (Gand), *Aspert* (Pays-Bas).

AUSSELOOS → **AUSLOOS**.

AUSSEMS - nom d'origine; par exemple d'*Aussem* (Oberaussem et Niederaussem - Cologne - RFA)⁴⁵, *aus-* → **ANSELME** / *-hem*, germ. *haima* "demeure, maison"⁴⁶.

AUTELET - a) variante graphique de *Wautelet* (avec chute de *w-* initial devant *o*); diminutif du germ. *waut-*, ainsi *wautier*, de l'anthr. germ. *wald-hari*; *wald-*, v.h.all. *waldan* "gouverner, commander" / *-hari* → **AUQUIER** (*-l-* devant consonne se vocalise souvent en *-u-*)

b) diminutif de l'anthr. germ. *ote* < *otto*, hypocoristique du germ. *aud-* → **AUDENAERT**, b

AUTEM - a) de l'anthr. germ. *ald-hem*; *ald-*, got. *alds*, v.h.all. *alt* "vieux" / *hem* < *haima* "demeure" (*-l-* + consonne > *-u-* → **AUTELET**, a)

b) de l'anthr. germ. *aut-hem*; *aut-* → **AUTELET**.

AUTEQUITTE - composé néerl.; *aute* < *hout* "bois" / *-quitte* < *keet* "mesure", nom d'origine⁴⁶.

AUTHELET → **AUTELET**.

AUHOME, AUTOME - surnom, "haut homme", homme éminent, sans doute au sens de haut vassal.

AUTIER - de l'anthr. germ. *aud-hari* ou de l'anthr. germ. *wald-hari* → **AUTELET**.

AUTPHENNE - nom d'origine, adaptation wallonne de *Houteverne* (Tumhout)⁴⁷.

AUTRIQUE - de l'anthr. germ. *wald-ric*, après disparition du *w-* initial devant *o* fermé - Wavre > wallon [Ove]⁴⁸; *wald-* → **AUTELET** / *-ric*, v.h.all. *rīhi* "puissant".

AUTELET → **AUTELET**.

(*) GYSSELING (M.), op. cit. art. *Aussem*.

(*) VINCENT (A.) op. cit., p. 102.

(*) HERBILLON (J.), op. cit. "Le Vieux-Loup", n° 145, p. 38.

(*) JODOGNE (O.), Sur des noms de lieux naturels. Cahier wallon soléris, Namur, 1977, p. 2.

AUVERLAU - nom d'origine; *over-*, du néerl. top. *over* "par delà" / *-loo* "bois".

AUVRAY - de l'anthr. germ. *alfr-rad*; *alfr-*, vieux norrois *alfr* "elle" / *-rad*, v.h.all. *rāt* "conseil" ou v.h.all. (*h*)*rad* "rapide".

AUWAERT - a) variante de *Houwart*; de l'anthr. germ. *hug-hard*; *hug-*, v.h.all. *hugu* "esprit, pensée", germ. *hug-* > roman *huw-* / *-hard*, got. *hardus*, v.h.all. *harti* "rude, dur, intrépide".

b) surnom, du néerl. *ooievaar* "cigogne".

c) de l'anthr. germ. *auwo-hard*; *auwo-*, hypocoristique d'*awi*, v.h.all. *ouwa* "prairie humide avec eau courante" / *-hard* → a).

AUWEILER - composé germ., *auw-* → **AUWAERT**, a ou c / *-weiler*, du germ. *wilare* < *willer* "écart, ferme".

AUWERS - dérivé du germ. *auw-* → **AUWAERT**, a ou c⁴⁹.

AVART, AVAERT - anc. fr. *havart* "vulve"⁴⁹, du germ. **hal* "crochet", est-brabançon [jé], bertrigeois [havèt] "croc à fumier", surnom.

AVALOSSE, AVALOZE - a) surnom; de l'anglo-saxon *hātenleas*, moyen haut all. *habelōs* "pauvre, sans biens".

b) m. néerl. *avaloy*, *aveloos*, anc. fr. *avalois* "en bas", nom d'origine.

AVAU, AVAUX, AVEAU anc. fr. *haveau* "long crochet"; surnom; → **AVART**.

AVET - anc. fr. *havet* "crochet", bertrigeois [havèt] "croc à fumier"; surnom.

AVRIL - a) surnom; enfant né ou trouvé en avril, par exemple.

b) de l'anthr. germ. *avr-ildis*; *avr-*, du germ. *awi*-allongé en *-r-*, → **AUWAERT**, c / *ildis*, v.h.all. *hiltia* "combat"⁵⁰.

AVELANGE - nom d'origine, *Havelange*; du germ. *habilo-inga* "chez les gens de *habilo*", hypocoristique de *nab-* < got. *haban*, v.h.all. *haben* "avoir, posséder".

AVEROUS - de l'anthr. germ. *aver-ulfus*; *aver-*, variante de *avr-* → **AVRIL**, b / *-ulfus*, < got. *wulfs*, v.h.all. *wolf* "loup".

AVONDSTONDT - néerl. *avondstond* "soirée"; surnom d'enfant trouvé, par exemple.

AVRILLON - diminutif d'**AVRIL**.

AYMON - hypocoristique du germ. *haim-* < got. *haims*, v.h.all. *heim* "maison, demeure".

(*) WARTBURG (W.), *Antiquarische Ortsnamen in Brabant* (FEW), Bonn-Léipzig, 1922-1925, vol. II, p. 1110.

(*) MORLET (M.), op. cit. I, p. 46.

EN MARGE DU 175^e ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE...

Armoiries, sceau & couleurs de Waterloo

par Lucien GERKE *

Rares sont les armoiries communales de notre pays qui trouvent leur origine dans les siècles récents. Rares aussi sont celles qui représentent un monument dans le sens d'un ouvrage d'architecture ou de sculpture perpétuant le souvenir d'un personnage illustre ou d'un fait remarquable.

Sous ce double rapport, la Commune de Waterloo fait figure d'exception puisque ses armoiries, tout comme son sceau, représentent le monument commémoratif de la bataille du 18 juin 1815, communément appelé Butte du Lion.

Pour sa part, et comme il est généralement d'usage, le pavillon communal tire ses couleurs — le blanc et le vert — de celles desdites armoiries.

Bien qu'il n'y ait dans ces emblèmes peu anciens rien de très sibyllin, l'héraldique et la vexillologie waterlootoises n'ont été pour autant exemptes ni d'avatars dans leur historique, ni de contresens dans leur interprétation.

Les antécédents

En 1792 un décret de la Convention avait aboli l'usage public d'armoiries qu'elles fussent nobles, roturières ou corporatives. Ne faisaient même pas exception celles d'entre les armoiries municipales qui, six siècles plus tôt, avaient symbolisé l'émancipation des communes.

Ce décret allait être répercuté chez nous et les seules représentations désormais admises sur les sceaux communaux furent des allégories de la République.

Sous l'Empire, il y eut d'abord, en 1805, obligation pour les villes et communes de porter sur leur sceau l'aigle impériale couronnée, mais en 1809 elles purent à nouveau jouir du droit d'armoiries à condition d'en avoir reçu la concession gouvernementale par lettres patentes.

Dans la pratique Waterloo utilisait encore en 1811 un cachet en service avant 1805 mais qui différait du type de sceau tel que prescrit par un décret de 1792. Ce cachet représentait une colonne surmontée du bonnet phrygien, accompagnée à dextre et à senestre d'une branche de chêne, tandis que les contours étaient bordés par l'inscription "Mairie de Waterloo, Arrondissement de Nivelles, Département de la Dyle".

* Conservateur du Musée de Waterloo (créé en 1984 en extension du Musée WeEnglon et consacré à l'histoire de la commune à travers ses lieux).

Dans le même temps, la commune voisine de Braine-l'Alleud continuait, elle-aussi, à utiliser un cachet du temps de la République, mais répondant, celui-là, aux prescriptions du décret de 1792.

Dès la fin de 1814, alors que nos provinces vivaient encore sous un régime de transition, un arrêté du roi Guillaume faisait savoir que les communes seraient invitées par le Conseil suprême de la Noblesse à soumettre à sa ratification les armoiries particulières qu'elles avaient porté auparavant ou qu'elles souhaitaient porter¹. Ce n'est toutefois qu'en 1816 qu'une circulaire aux communes et un autre arrêté indiquèrent la procédure à suivre².

Depuis la fin février 1814 le maire de Waterloo et le maire adjoint étaient en principe astreints, chaque fois qu'ils étaient en activité de service, de porter par dessus leur habit une écharpe aux couleurs — blanche et verte ! Il ne faut voir là aucune anticipation des couleurs communales mais la simple application d'un arrêté qui prescrivait à tous les maires et adjoints d'en faire autant³.

A cette époque, Waterloo ne comptait que dix-huit ans d'existence juridique puisque c'est dans le courant de 1796 qu'avait pris effet la décision de la République de détacher de Braine-l'Alleud les hameaux de Mont-Saint-Jean, du Roussart (Jolibois) et de Waterloo pour en faire sous ce dernier nom une nouvelle entité administrative⁴. Une grosse moitié du hameau du Chenois et une portion de la Forêt de Soignes y seraient ultérieurement ajoutées.

D'être légère d'années et rejeton de la République n'empêchait pas la Commune de Waterloo de pouvoir invoquer de séculaires antécédents héraldiques, tant il est vrai qu'il n'est point de lieu qui n'ait connu au moins une seigneurie ou un titre de noblesse tombé en quenouille !

Elle aurait pu, par exemple, solliciter l'usage d'armoiries inspirées d'un des sceaux scabinaux du plus ancien monastère sien, cette Abbaye bénédictine de Forest qui durant plus d'un demi-millénaire avait eu sous sa juridiction foncière une grande partie du chef-hameau de la nouvelle commune !

Choisi sous la République, maintenu dans ses fonctions comme beaucoup de ses collègues après la chute de l'Empire⁵, il ne semble pas que le premier maire de Waterloo, Pierre-Joseph Gérard, ait pu songer à donner suite à l'invitation de Guillaume.

Né à Waterloo en 1752, Pierre-Joseph Gérard était épicier, et par là sans doute proche des habitants. De ce républicain tolérant⁶ mais affirmé⁷ il

(1) Il représentait une classique "Liberté", femme drapée d'une toge appuyée de la main droite sur un faisceau, et tenant de la gauche une pique surmontée du révolutionnaire bonnet. Les deux cachets — celui de Waterloo comme celui de Braine — avaient pour forme et dimensions un ovale déformé de 32 x 38 mm. ce qui était probablement une norme prescrite.

(2) A.R. du 24 décembre 1814 non publié dans le Journal Officiel mais cité par Ernest Warlop (voir sources).

(3) Circulaire du 8 mars 1816 et A.R. du 24 mars 1816.

(4) A.R. du 24 février 1814.

(5) Ce n'est que le 27 mars 1797 qu'il sera procédé à une première délimitation, les provisions, du territoire de la commune.

(6) Au début du Règne Hollandais l'administration innovée par la République ne subit que peu de changements.

(7) Pierre-Joseph Gérard succède et coordonne le cachet en 1806 du seul lieu de culte approprié à la commune, la Chapelle Royale, qui avait été déclarée Bien National et vendue par l'Administration du Département de la Dyle.

est permis de douter que, malgré une certaine réhabilitation de l'héraldique par Napoléon, il ait pu déborder d'enthousiasme à l'égard d'une valeur vraiment trop représentative de l'Ancien Régime.

Au surplus, pour obtenir reconnaissance ou concession d'armoiries, les communes devaient acquitter une taxe et des droits d'expédition. Commune nouvelle, peuplée de 2.000 habitants, pauvre en ressources et encore dépourvue de bâtiments publics, il est peu probable que Waterloo ne se soit pas automatiquement rangée du côté de ces nombreuses petites municipalités qui jugèrent l'enjeu supérieur et les frais, quoique proportionnels à leurs charges et revenus, peu compatibles avec leur situation.

Une bataille qui donne des idées à un mayer !

Le 3 janvier 1818, un nouvel arrêté de Guillaume⁹ en la matière permit qu'il fût statué sur la faculté d'accorder gratis aux communes de moins de 5.000 habitants le droit de maintenir ou d'obtenir des armoiries. Suivant ce même arrêté, les régences des communes désireuses de se voir attribuer ou confirmer des armoiries particulières étaient tenues de les entourer de la légende "Administration communale de...". Les communes non intéressées par cette question étaient, quant à elles, invitées à n'employer qu'un cachet simplement porteur de la même légende.

N'ayant apparemment introduit aucune demande dans le délai de trois mois accordé par un arrêté du 4 mars 1818¹⁰ complémentaire du précédent, Waterloo tomba dès lors sous cette dernière réglementation.

L'année suivante, Pierre-Joseph Gérard étant passé de vie à trépas, entra en fonction un nouveau mayer¹¹, Jean-Baptiste Mouchet, l'homme le plus riche du village. Dernier tenancier de la Cense de Waterloo, domaine foncier de la ci-devant Abbaye de Forest, on l'imagine assez différent de son prédécesseur et moins réservé à l'égard de pratiques rappelant l'Ancien Régime. Il se montra toutefois bien de son temps lorsqu'il estima que le sceau collectif dont Waterloo faisait usage n'était vraiment pas à la hauteur d'une commune dont le nom venait d'entrer dans l'histoire universelle, et qu'il écrivit en ces termes au Gouverneur du Brabant Méridional :

Monseigneur,

Waterloo, le 14 avril 1819

Le désir le perpétuer la mémoire du 18 juin 1815 m'a fait naître l'idée

(⁹) Dans un rapport en date du 28 Brumaire An VI (29.10.1787) sur la qualité des sentiments des officiers municipaux à l'égard du Régime, le premier assesseur et futur maire P.-J. Gérard est cité comme "ami de la République", bénéficiant ainsi de l'appréciation la plus flatteuse (Leon Van Donnel, *Comment Waterloo devint une commune indépendante*, Le Courrier de l'Arrondissement de Nivelles, 11.8.1965).

(¹⁰) A.R. non inséré au Journal Officiel mais repris par A. Delbecq (voir sources).

(¹¹) Ibid.

Seules 314 d'entre les quelque 2500 communes alors existantes introduisant une requête en armoiries. Il ne faut pas y voir seulement l'opposition inhérente à l'égard du Régime Hollandais mais aussi un manque de connaissance, de la part des régences communales, de leurs ressources républicaines (Ernest Warlock, 37 requêtes seront satisfaites par le Gouvernement de Guillaume, les premières en 1817, la dernière en 1834 (Max Bonvies).

(¹²) Le titre de maire avait été remplacé en août 1817 par celui de bourgmestre mais à son rien, J.-B. Mouchet accola habituellement le titre de mayer sous lequel l'usage populaire désignait la fonction.

de vous adresser le modèle ci-joint pour sceau de notre commune. La dimension en est certainement trop grande, mais ce n'est qu'un projet, que je prends la respectueuse liberté de soumettre à votre approbation, vous suppliant très humblement d'en ordonner modification ou changement selon votre bon plaisir, ou de m'en faire donner tout autre que vous trouverez convenable. Je le recevrai également très volontiers tel que vous daignerez l'ordonner. Recevez, Monseigneur...

Mouchet J.B., Mayer

De quelle figure était chargé le modèle de sceau proposé par Jean-Baptiste Mouchet ? La Butte du Lion étant encore dans les limbes — elle ne sera mise en chantier qu'en 1824 et achevée en 1826 — il ne pouvait s'agir que d'une composition allégorique.

Comme nous n'en avons, du moins jusqu'à présent, retrouvé ni le dessin ni la description, il ne nous est loisible que de l'imaginer selon le goût du temps, pléthorique et pompeuse plutôt que simple et noble ! Mais cassons là de médire, peut-être injustement, de ce que nous ignorons.

L'espoir déçu de Jean-Baptiste Mouchet

On pourrait croire que le modèle en question, qui ne pouvait présenter Waterloo que comme le symbole de la victoire des coalisés, eût l'heur de plaire à l'autorité Orangiste ! Il n'en fut rien malgré l'auréole de prestige qu'avait conféré, quatre ans plus tôt, à la commune, le Duc de Wellington en y installant son grand quartier général et en y rédigeant son bulletin de victoire.

Nous n'avons pas trouvé trace de la réponse du gouverneur du Brabant Méridional au bourgmestre mais elle ne put être que sans effet puisque Waterloo demeura parmi la cohorte des sans grade... du moins au chapitre héraldique !

Il est vrai que l'événement dont s'inspirait le projet appartenait à un passé dont les suites directes baignaient encore dans l'actualité. Or, la tradition immémoriale étant l'un des critères dont il était habituellement tenu compte, il est possible qu'il ait été jugé trop moderne et que cette raison ait pu dissuader le Conseil supérieur de la Noblesse du Royaume des Pays-Bas de donner un avis favorable au désir du mayer Mouchet ; en admettant que la requête waterlootoise ait été jugée digne d'être acheminée jusqu'à cette instance !

Après que la mitraille eut brisé l'Orange... !¹²

(¹²) Allus. "La mitraille a brisé l'Orange sur l'Arbre de la Liberté", verset emprunté de la Brabançonne originale de J. Vermeir, version abrégée en 1860.

Passé 1830 il eût été plutôt inopportuniste de réitérer la demande formulée en 1819, à l'adresse, cette fois, du Gouvernement de S. M. le Roi des Belges.

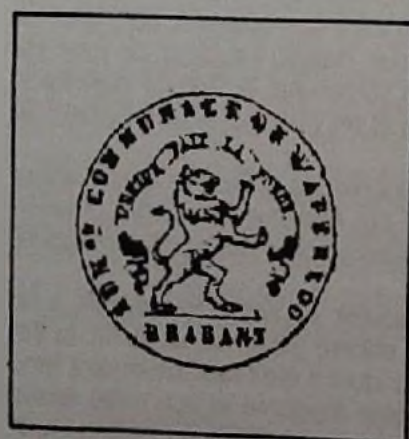
Certes le vainqueur de Waterloo, dont la politique avait favorisé la naissance de l'Etat Belge, était chez nous respecté et estimé, même parmi ceux qui regrettaient la chute de Napoléon.

Néanmoins il était hors de question de faire valoir un emblème célébrant une victoire à laquelle avait contribué la Maison d'Orange ¹³.

C'est bien pourquoi, sans doute, Jean-Baptiste Mouchet n'eut plus garde de revenir à la charge. Ni lui, ni une longue suite de ses successeurs au mayorat d'ailleurs, tant la question demeurera délicate.

Il est vrai qu'à défaut de pouvoir se glorifier d'honneurs simplement hérités du passé ou d'un événement seulement subi, Waterloo avait bénéficié d'une compensation — bien méritée — et qui ne put que réjouir le bourgmestre.

En effet, le 27 septembre 1831, en grande solennité sur la place Royale de Bruxelles, Jean-Baptiste Mouchet, en même temps qu'une centaine de bourgmestres d'autres localités, avait reçu des mains de Léopold I^{er} le drapeau d'honneur aujourd'hui exposé dans le Musée de Waterloo ¹⁴, drapeau aux couleurs nationales décerné à la commune en raison des services rendus par sa population à la cause de la Révolution de 1830.



Timbre communal en usage à Waterloo après l'indépendance (celui-ci fut apposé sur un document de 1847). Sur le pourtour de la couronne est l'inscription Administration communale de Waterloo, à la parité Inférieurs Brabant. Au centre est le lion Belgique entouré de la devise L'Union fait la force. Le lion Belgique du susdit timbre ne ressemble pas très fort à celui, bien connu, qui figure sur le sceau de l'Etat. Il s'apparente davantage à cet autre lion Belgique, plus "lisible", que celui du timbre. Il figure sur un certificat de milice de 1839 et a tout pour ravir les amateurs d'art naïf.

(¹³) A la séance de la Chambre le 25 décembre 1832, Gendebien déclara à propos du monument de Waterloo dont il réclamait la démolition : "Ce Lion qui seul doit disparaître est-il le noble lion belge sort glorieusement des batailles ? Non, Messieurs, il est l'image de ce ignoble et féroce lion hollandais qui menaçait de nous dévorer". Dans une lettre du 28 mars 1837 à son correspondant Wouters, de Brabant, un "Sous-Borck, de Bruxelles, conduit, à propos d'une réclamation à effectuer au Monument Français : "... Tout ceci en attendant entre nous parce que les monuments établis par les armées étrangères ne sont pas chez nous en odeur de sainteté et qu'il est inutile de donner à la nation une vue de paradis qui n'est absolument nécessaire..."

(¹⁴) Musée communal créé en 1904 en extension du Musée Wellington.

Ce n'est qu'en 1837 que sera proscrite la forme du sceau qui avait été imposée en 1818 par Guillaume aux municipalités dépourvues d'armoiries particulières. A celles-ci un arrêté de Léopold I^{er} prescrira l'utilisation d'un sceau portant pour empreinte le lion Belgique avec la devise "L'Union fait la force", avec en exergue le nom de la province et le nom de la commune précédés des mots "Administration communale de..."

Indistinctement imposé de plus de deux mille communes qui n'auront pas obtenu une concession, modification ou confirmation d'armoiries en vertu de l'arrêté en question, c'est ce sceau national ¹⁵ qui sera en usage à Waterloo jusqu'à la veille de la première guerre mondiale.

Tant d'obscures communes en ont ! Pourquoi par nous ?

A l'aube du XX^{ème} siècle Waterloo historique jouit d'une faveur grandissante. Le "1815" d'Henry Houssaye, qui en est à sa seizième édition, est devenu un classique du genre. En 1899, au sommet de la butte, les grenadiers-sapeurs de Thuin ont fait revivre des fantômes. Mains projets ambitieux s'ébauchent. 1904 voit l'inauguration du Monument de l'Aigle Blessé en présence de dizaines de milliers de spectateurs.

Les initiatives marquant cette époque sont menées ou éperonnées par une nouvelle génération de bardes waterloëns tels Hector Fleischman, Winand Aerts et Lucien Laudy, qui devient propriétaire du Caillou en 1905.

Mais le plus fougueux d'entre-eux est certainement le Comte Louis Cavens qui prend ses quartiers d'été non loin de l'Hôtel des Colonnes. Et il vient à point nommé car de moins recommandables tractations se font jour. En 1906 la Ferme de Mont-Saint-Jean est menacée de démolition tandis que d'interpestifs aménagements sont projetés sur le site historique.

Le Comte Cavens déclenche alors une vibrante campagne qui reçoit l'appui d'éminentes personnalités étrangères ¹⁶ et il rallie à sa cause, dès 1907, des élus de la nation. Sept ans plus tard sera votée la loi de protection du champ de bataille.

C'est dans un tel contexte qu'au début de 1910, le collège des bourgmestre et échevins sollicite la concession d'armoiries et propose comme figure une représentation de la butte du Lion.

Certes le Lion reste et restera un monument contesté ¹⁷ mais pour l'heure, et pour le plus grand nombre, il est désormais indissociable du paysage. D'ailleurs, maintenant qu'ont disparu les derniers vétérans de 1830 et que le ressentiment à l'égard des Hollandais est bien éteint, l'idée d'en faire un emblème municipal ne risque guère de rencontrer beaucoup d'objections dans les milieux officiels.

(¹⁵) A.R. du 8 février 1837 révoquant l'A.R. du 3 janvier 1818 (Moniteur Belge du 14 février 1837).

(¹⁶) parmi lesquelles l'impératrice Eugénie, reine de Naples et de Sicile, le Prince de Galles, le Duc de Wellington, le Prince de Bîlow et l'amiral japonais Togo, vainqueur des Russes à Port-Arthur.

(¹⁷) Un député proposera sa démolition en 1925 et il restera un monument suspect aux yeux des groupements belges du mouvement wallon.

Le bourgmestre, en place depuis 1908, est Leon Mersman. Bâtonnier de l'Ordre des avocats, il a été amené au mayorat un peu malgré lui, aussi est-ce davantage par dilettantisme que par vocation qu'il remplit cette fonction publique. Il n'en est pas moins un bourgmestre agissant. Ainsi, soucieux du développement de sa commune, il a su mener à bonne fin une lutte, longue de dix ans, entamée par ses prédécesseurs, pour obtenir la jonction des deux tronçons de ligne vicinale Bruxelles — Petite-Espinette et Waterloo (gare)-Mont-Saint-Jean (champ de bataille). Depuis 1900, en effet, ces deux tronçons laissent un vide de cinq kilomètres que le voyageur ne pouvait accomplir... qu'à pied ! Situation ridicule mais obstinément maintenue par le ministre des chemins de fer pour ne pas faire de tort à la ligne des chemins de fer de l'Etat passant par Waterloo (Bruxelles-Charleroi).

Ce dynamisme réaliste de l'édilité waterloolaise rencontre-t-il le dynamisme idéaliste des zéloteurs waterléens ? Il semble bien que non. Et n'appellent pas précisément à leur convergence, tant l'allure de mage un peu illuminé du Comte Cavens que ses songeries historico-littéraires peu faites pour emballer ces notables en redingote.

C'est bien pourquoi, sans doute, la commune reste encore assez indifférente à l'égard de la mise en valeur du site historique en dépit des projets, campagnes de presse et polémiques auxquels il donne lieu ¹⁸.

Il est d'ailleurs assez piquant de constater que dans sa requête en obtention d'armoiries, le collège met en évidence un assez étroit esprit de clocher, davantage qu'une haute conscience de l'événement historique invoqué. Qu'on en juge par son contenu qui s'adresse au Ministre de l'Intérieur (et de l'Agriculture) :

Waterloo, le 17 janvier 1910.

Monsieur le Ministre,

La Commune de Waterloo séparée de Braine-l'Alleud en 1796 ne possède pas d'armoiries.

Et cependant nous voyons que d'autres communes plus petites que la nôtre possèdent des armoiries.

Nous serions heureux de posséder aussi des armoiries et nous pensons qu'elles sont tout indiquées : la butte du Lion de Waterloo et la silhouette du Lion qui sont universellement connus.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien être notre interprète auprès de Sa Majesté pour le prier de mettre ainsi notre commune sur un pied d'égalité avec d'autres communes autorisées à se servir d'armoiries.

Nous pensons, Monsieur le Ministre, que vous estimerez, comme nous, qu'il serait intéressant pour toutes les communes d'avoir un sceau rappelant les faits saillants de leur histoire et nous vous pri-

⁽¹⁸⁾ Ce n'est qu'en 1912 qu'une délibération du conseil communal réclamera la sauvegarde de l'aire du champ de bataille, réclamant par la même occasion le Comte Cavens pour l'insigne campagne qu'il mena en vue du triomphe de cette noble cause.

ons d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Par ordonnance Le Bourgmestre

Le Secrétaire c^{el} L. Mersman

Th. Derue

S'ensuit le 4 février une délibération du conseil communal qui procède du même esprit :

Attendu que la Commune de Waterloo ne possède pas d'armoiries, que le sceau communal porte le Lion traditionnel ¹⁹ comme les plus petites communes ;

Attendu que les recherches faites jusqu'à ce jour pour retrouver son ancien sceau communal qui a dû exister, comme pour toutes les autres communes, n'ont pas abouti.

Que ce défaut d'armoiries semble mettre Waterloo dans une situation d'infériorité vis-à-vis d'autres communes plus petites ;

Attendu qu'un sceau armoiré (sic) rappelle l'autonomie communale ;

Attendu qu'à défaut d'armoiries, Waterloo est connu dans le monde entier par la grande bataille historique de 1815, que cette bataille est rappelée au monde par la butte surmontée du Lion ;

Qu'il serait désirable pour la commune d'être autorisée à rappeler dans son sceau communal la grande bataille, par la butte surmontée du Lion ;

Attendu que le sceau communal ainsi établi n'est pas en contradiction avec l'arrêté royal du 6 février 1837, qu'il semble au contraire, qu'un sceau communal rappelant l'histoire de la commune est chose utile

Décide à l'unanimité des voix.

De demander à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien être l'interprète de la commune auprès de Sa Majesté le Roi Albert 1^{er} pour que le sceau communal puisse porter la butte avec le Lion de Waterloo.

Une expédition de cette délibération est envoyée le 8 février au Ministre de l'Intérieur, accompagnée d'une lettre qui en rajoute encore, faisant observer que

"... Beaucoup de communes de l'Arrondissement, plus petites que (la leur), ont des armoiries, telles Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau etc etc."

tandis qu'il semble être du simple ordre des choses au regard des édiles

"... de mettre (leur) commune sur un pied d'égalité avec nombre d'autres communes autorisées à se servir d'armoiries."

⁽¹⁹⁾ Il s'agit, bien entendu, du Lion Belge.

Ce mobile apparemment mesquin de la requête peut surprendre mais il convient de le replacer dans l'esprit d'un temps beaucoup plus soucieux que le nôtre de la hiérarchie des honneurs.

Le Ministre de l'Intérieur n'en sera d'ailleurs pas autrement ému, semble-t-il, puisque c'est avec diligence (dès les 23 février) et avec avis des plus favorable, qu'il soumettra la requête, selon la filière obligée, à son collègue des Affaires étrangères ; usant il est vrai d'un registre moins terre-à-terre.

Sachant en effet qu'à l'époque de Conseil Héraldique "estime qu'il faut se montrer très sobre dans l'octroi d'armoiries" il expose que

"... Comme cette commune a obtenu en 1832 un drapeau d'honneur pour services rendus lors des luttes pour l'indépendance nationale, elle demande d'obtenir des armoiries portant la butte surmontée du Lion..."

en suite de quoi il demande

"d'interpréter largement la circulaire du 21 février 1837 (et) d'examiner la question en tenant compte de la marque de gratitude nationale pour services rendus à l'Etat, afin d'en perpétuer le souvenir..."²⁰



Projet de sceau communal sollicité par la commune de Waterloo. Sceau marquant la tombe avec le lion bien connu du Monde entier.

"...Le Lion ressemblait à un sceau au bas du parchemin du ciel..."²¹

Le 14 mars 1910, l'administration communale envoie au gouverneur de la province le dessin du sceau dont elle sollicite l'adoption. Ce dessin ne représente pas la butte du Lion dans son ensemble mais seulement le Lion et son massif socle de pierre, base exclue.

²⁰ Représentant le mot à mot les termes de la même circulaire là où elle établit que cette faveur ne peut être accordée que comme une "marque de gratitude nationale etc".

²¹ Extrait de "Conquête (ou Waterloo sans histoire et sans dessin)", Robert Tilleux (édité).

Le dessinateur, pas plus que les édiles qui présentent le projet, ne semble pas des mieux informés lorsqu'il le décrit comme "marquant la tombe (?) avec le lion..."

Pense-t-il vraiment que la statue surmonte une sépulture ? Rien d'étonnant puisqu'à cette époque la butte est encore très souvent prise à tort pour un mausolée érigé pour recouvrir les restes, en grand nombre, de combattants tombés sur le champ de bataille.

Trois-quarts de siècle plus tard, certains visiteurs le croiront encore !

Un Conseil Héraldique circonspect !

La suite à donner à la requête de Waterloo dépendait de l'appréciation du Conseil Héraldique. Car c'est seulement "sur avis conforme" de cette institution, créée en 1843²², et "sur proposition du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Intérieur" que le Souverain s'autorise à concéder (ou à reconnaître) des armoiries aux communes. Et la mission du Conseil Héraldique consistait à examiner la légitimité du projet soumis, à proposer toutes modifications jugées opportunes, et à vérifier si le blasonnement et le dessin étaient en accord avec les lois héraldiques.

Il ne restait plus dès lors au collège waterlootois qu'à s'armer de patience et à nourrir l'espoir que les membres en exercice du Conseil Héraldique fussent du genre compréhensif plutôt que tatillon, car rien n'était acquis.

Il est en effet très peu d'exemples de communes dont le blason ne se réfère pas à un précédent héraldique tiré de l'Ancien Régime. Bourg-Léopold est évidemment dans ce cas. Agglomération créée de toutes pièces en 1850, elle s'est vue concéder en 1877 un blason ayant pour meubles le monogramme de son "parrain" Léopold Ier et le drapeau national. En 1857 l'ancienne commune de Laeken avait été autorisée à porter des armoiries évoquant la légende locale de Notre-Dame et faisant référence à la résidence royale. En 1857 avaient été concédées à Baisy-Thy des armoiries parlantes dont les figures, un berceau et une étoile, rappellent la naissance en ce lieu de Godefroid de Bouillon.

Exceptionnels restent aussi les blasons communaux figurant un monument commémoratif. Deux exceptions bien connues sont celui de la ville de Liège qui charge le Perron, symbolisant les anciennes libertés communales ; et celui de la ville de Spa qui charge le Pouthon dédié au Czar Pierre le Grand.

Deux requêtes furent conjointement présentées à l'examen du Conseil Héraldique, l'autre émanant de Court-Saint-Étienne qui présentait un écu écartelé faisant notamment référence à l'industrie locale contemporaine (métallurgie).

À l'égard des deux requêtes la savante institution se montra d'abord assez circonspecte, exprimant l'avis "qu'après avoir examiné la jurisprudence en la matière dans les pays limitrophes, il y aurait lieu de soumettre à ré-

²² A.R. du 28 septembre 1843.

vision l'arrêté royal de 1837", ajoutant "qu'elle se tenait à la disposition du ministre pour préparer un projet réglant la matière".

Nous ignorons en quoi le Conseil Héraldique jugeait nécessaire de modifier l'arrêté royal de 1837 pour qu'il puisse s'autoriser à donner un avis favorable aux deux requêtes et à celles de même nature qui suivraient. Mais il semble que la suggestion de révision ait été jugée superflète. Toujours est-il que la question resta pendante. Si bien que trois ans après avoir entrepris les démarches nécessaires, l'administration communale de Waterloo, ne voyant rien venir, rappela sa requête par le canal du gouverneur de la province.

Ce simple rappel eût l'heur, semble-t-il, de faire sortir le dossier de sa léthargie car le 2 mai 1913, le Ministère des Affaires étrangères fit savoir que la requête de Waterloo allait être réexaminée par le Conseil Héraldique.

Les choses cette fois bougeront. Et cinq mois plus tard, le 9 octobre 1913, le ministre des Affaires étrangères pourra annoncer à son collègue de l'Intérieur que, suivant avis du Conseil Héraldique, cette requête pouvait être accueillie et que si le gouvernement se ralliait à cet avis, les armoiries à conférer devraient être décrites de la manière suivante :

"d'argent à une pyramide tronquée de sinople sommée d'un lion passant, la dextre appuyée sur un boulet et posé sur un piédestal, le tout de sable"

et en version néerlandaise :

"in zilver, eene geknotte groene pyramide, gedekt met een gaanden leeuw, houdende den rechterpoot op eenen kanonskogel, en staande op een voetstuk, alles van zwart"



CABINET
BOURGMESTRÉ

Commune de
WATERLOO



Le Bourgmestre

Depuis 1914 l'administration communale de Waterloo a changé de lion !

Cette description officielle, toujours en vigueur aujourd'hui, contenait une erreur d'interprétation. Nous y reviendrons plus loin.

Trois mois plus tard, quatre ans après l'introduction de la requête, sur rapport des ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères, le Roi Albert, par lettres patentes du 3 mars 1914, autorisait la Commune de Waterloo à faire usage des armoiries ci-avant décrites.

Quelques jours plus tard, le gouverneur de la province faisait parvenir au bourgmestre Nestor Wilmart (1912-1921) le diplôme consacrant l'autorisation royale.

A l'approche du 100ème anniversaire de la bataille, les édiles de Waterloo allaient enfin pouvoir s'enorgueillir d'un blason communal.

De sombres jours hélas étaient proches. Le 4 août 1914, l'invasion et l'apocalypse qui allait s'ensuivre éclipsèrent le souvenir de la bataille de Waterloo et la commémoration de son centenaire, comme bien l'on pense, n'eût pas lieu.

Waterloo a toujours tenté les amateurs de souvenirs !

Deux guerres ont passé et le parchemin que détient aujourd'hui la Commune de Waterloo n'est plus l'original de 1914 mais bien une seconde copie !

Les perturbations administratives qu'engendrèrent des situations exceptionnelles ne furent certainement pas étrangères au fait. Mais tout ce qu'on sait d'une première mésaventure, c'est que le 13 mars 1934, le bourgmestre Adolphe Schattens (1927-1937) écrivit au ministre de l'Intérieur pour solliciter une copie du diplôme des lettres patentes, celui-ci "ayant été égaré" !

Le ministre ne lit aucune objection mais présenta le devis d'honoraires d'un peintre héraldiste, L. Diekmann. Il s'élevait à 95 francs (environ 5000 francs d'aujourd'hui).

L'administration communale sollicita alors... une intervention de l'Etat. Mais le ministre répondit "qu'en raison de la nécessité de comprimer les dépenses de l'Etat, aucun crédit (n'était) plus prévu au budget de (son) département pour le paiement des frais de dessin et de peinture sur les diplômes d'armoiries communales mais qu'il (était) loisible à la commune de passer commande à un autre peintre héraldiste.

Le 24 avril, la commune se déclara disposée à supporter les frais de l'exécution du dessin comme proposé. Et le 5 juillet fut transmise à Waterloo une copie de son diplôme des lettres patentes.

Seize ans plus tard se reproduit un scénario du même tonneau mais plus expéditif.

Le 3 juin 1950, la copie du diplôme ayant vraisemblablement disparu dans le chambardement qu'avaient subi les archives de Waterloo durant l'occupation, le collège sollicite le remplacement de la copie perdue. Mais c'est cette fois sans ergoter que l'administration communale porte au profit du peintre héraldiste Van Houtte la somme de 500 francs en vue de l'exécution d'un nouveau parchemin.

Dix jours suffirent pour que le ministre de l'Intérieur transmette au bourgmestre Omer Dubail une seconde copie portant comme il se doit la reproduction graphique en couleurs des armoiries concédées en 1914.

Waterloo en couleurs

Peu de jours auparavant, Waterloo avait entrepris de se faire reconnaître

un pavillon communal, initiative stimulée, peut-être, par l'instauration l'année précédente des fêtes communales du 21 juillet.

A cette fin fut consulté le directeur du Service de recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant, le savant folkloriste Albert Mannus lequel, dans une note rédigée de sa main, émit l'avis suivant :

Waterloo est titulaire d'armoiries officiellement accordées. Mais il n'y a aucune disposition relative à la reconnaissance de couleurs. Aucune interdiction non plus, je pense. Une commune a de ce fait la latitude de s'accorder elle-même des couleurs, dès lors il convient qu'elle s'inspire des données de son blason. En cette matière qui devient ainsi une question de pure héraldique, il n'y a aucune règle imposée mais un usage.

Ou bien on tient compte uniquement des métaux de l'écu et dans ce cas le drapeau devrait être blanc. Ou bien on tient compte de l'écu et du meuble, et dans ce cas le drapeau devrait être blanc, vert, noir. Quant à la disposition des couleurs, il n'y a aucune règle imposée non plus, mais on place généralement à la hampe la couleur de l'écu et dans ce cas le drapeau serait blanc, vert, noir.

Mais nous répétons qu'il n'y a aucune règle concernant les dispositions verticale ou horizontale, ou l'ordre des couleurs. Le blanc, vert, noir est simplement logique, allant du principal au moins important.

Malgré l'absence d'obligations légales en matière de couleurs communales, Waterloo soumit un projet de pavillon au ministre de l'Intérieur qui le fit suivre aux Affaires étrangères dont dépend le Conseil Héraldique. En sa séance du 6 juillet 1950, la docte institution conclut en ces termes :

... le drapeau communal peut être composé de deux bandes verticales, la première d'argent (blanc) et la seconde de sinople (vert), la bande d'argent étant placée contre la hampe...

Lors de sa commande de drapeaux, l'administration avait bien recommandé au fournisseur de respecter les directives du Conseil Héraldique. Peine perdue, lors de la réception de la fourniture au secrétariat communal, constat fut fait de l'inversion des couleurs par l'artisan. Comme les drapeaux devaient nécessairement être arborés lors des fêtes communales du 21 juillet tout proche, le collège échevinal décida de ne pas refuser la livraison. Les drapeaux, improprement coulissés du côté vert, furent arborés tels quels. Aucun rappel à l'ordre comminatoire de l'autorité de tutelle ne survint, et c'est ainsi que l'usage prit cours de placer contre la hampe le vert plutôt que le blanc ! 23

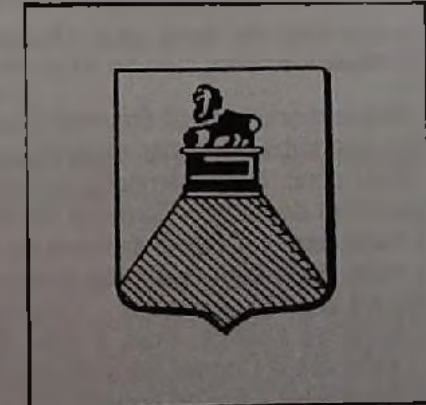
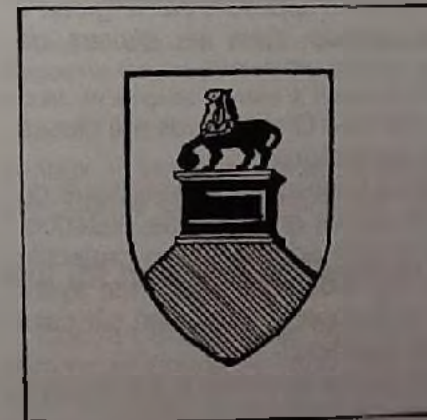
(23) Selon l'usage témoignage de M. Robert Cluyt, le Commissaire d'Arrondissement honoraire, qui fut secrétaire communal de 1947 à 1959 et que nous remercions.

Une forme d'écu contestable pour Waterloo !

Les armoiries peintes sur le diplôme des lettres patentes de Waterloo s'inscrivent dans l'écu en forme d'ogive renversée (XIII^{ème} siècle). Tel était l'usage et il convenait d'une manière générale puisque la plupart des armoiries communales s'inspirent d'un passé très ancien.

Pour Waterloo toutefois dont les armoiries — cas rare — appartiennent à l'histoire des temps modernes, ce cadre crée un anachronisme un peu gênant. Plus heureux sans doute eût été ici l'emploi de l'écu à accolade, dit moderne, en fait moins archaïque (XVI^{ème} siècle), car il détonne sûrement moins de voir une figure médiévale dans un écu moderne du XVI^{ème} siècle que de voir figurer un monument de 1826 dans un écu médiéval.

Depuis une vingtaine d'années, l'administration communale de Waterloo tend d'ailleurs à faire plutôt usage de cette forme d'écu remise en honneur en 1955 par l'héraldiste Max Servais dans son Armorial des provinces et des communes de Belgique.



Dans leur représentation en noir et blanc, doivent conventionnellement être remplacés dans les armoiries de Waterloo : l'ARGENT de l'écu par le blanc, le SINOPLE (vert) par des bandes diagonales allant de droite à gauche, le SABLE (noir) du lion et de sa son piédestal par des hachures horizontales et verticales se coupant à angle droit plutôt que laissés en noir comme dans les modèles ci-dessus. A gauche, la forme d'écu ancien telle que figurant sur le diplôme des lettres patentes. A droite la forme d'écu dite moderne, convenant mieux à un meuble appartenant à l'histoire des temps modernes.

Ceci n'est pas un lion !

Le lion passant représenté dans les armoiries de Waterloo fait partie d'une figure de type topographique : la butte et le monument qui la surplombe.

Comme son modèle de fonte il n'a rien à voir avec ces lions plus ou moins stylisés (armés, rampant, lampassés ou autrement définis) — tel le lion Belgique — qui chargent quantité d'écus.

Contrairement au lion qui surplombe le monument de Brunswick au Quatre-Bras²⁴, il ne faut voir dans le félin dû au ciseau du sculpteur Jean-Louis Van Geel aucune référence héraldique.

Se réglant sur un croquis de l'auteur du projet, l'architecte Charles van der Straeten, donnant la pose voulue, l'artiste a travaillé d'après nature prenant pour modèle un lion du zoo du Roi d'Angleterre, après avoir manqué en Hollande la rencontre d'un autre modèle, lion d'une ménagerie foraine celui-là!²⁵

La signification attribuée au Lion ayant été le plus souvent vague ou encore chargée d'intentions politiques liées naguère au mouvement flamand, plus près de nous au mouvement wallon²⁶, qu'en est-il originellement de ce "symbole ambigu", comme le qualifie le Professeur François Perin²⁷?

Rien n'est plus simple car avant de confier la réalisation de la statue, selon le vœu du Roi Guillaume, au sculpteur Van Geel, élève de David, l'architecte van der Straeten s'en était expliqué en ces termes :

...Le Lion est le symbole de la victoire. En s'appuyant sur le globe il annonce le repos que l'Europe a conquis dans les plaines de Waterloo...²⁸

Que le monument ait été érigé là où le Prince d'Orange avait été blessé n'est que subsidiaire par rapport à cette symbolique.

Ainsi donc, contrairement à ce que traduit la description héraldique du monument de van der Straeten représenté sur les armoiries de Waterloo, ce n'est pas une dextre belliqueuse que le félin appuie sur un projectile de mort, mais bien une patte protectrice qu'il pose sur un monde ayant retrouvé la paix, ce monde — circonscrit à l'Europe — étant bien sûr celui de la Sainte-Alliance, mais là n'est pas la question !

Comment le Conseil Héraldique a-t-il pu ignorer la véritable signification du monument ? Est-ce l'édilité communale qui l'induisit en erreur ?

Il eût pourtant suffi à l'une ou à l'autre de ces instances de consulter cette "bible" de l'histoire des communes qu'était et que reste "le" **TARUER ET WAUTERS** pour savoir ce qu'il en était. Et même les guides de poche les plus communément diffusés chez nous à l'époque — du moins les plus

(²⁴) La Campagne de Belgique a inspiré cet autre monument lionin mais à la différence de celui de Waterloo, le lion qui le représente est tiré du bestiaire héraldique. Dans son *Watersloofkruis*, Léon Van Neck a écrit, à propos du lion mûlé à sa suite, qu'il s'agit du lion Belgique. Comme ce monument est dédié au Duc de Brunswick, tombé en cet endroit, il sera vraisemblable de penser qu'il s'agit du lion de Brunswick (lequel d'ailleurs ressemble au lion Belge, étant nommé lui-même le lion de Brunswick). Aujourd'hui encore, le lion d'or sur fond d'azur est le blason du Cercle de Brunswick (l'ancien lion de guerre sur fond d'argent est celui de la ville de Brunswick).

(²⁵) Jacques Logie, *Le Cent-cinquantième du Lion de Waterloo*, Revue Belge d'histoire militaire, 301, décembre 1976.

(²⁶) Jacques Logie, op. cit.

(²⁷) Journal "Le Soir", 28 juin 1990.

(²⁸) Jacques Logie, op. cit.



Le Lion de Waterloo. Détail d'une planche d'un album publié après 1840 par le réputé lithographe Gérard (Hubert Dieudonné) qui avait pignon sur rue à Bruxelles mais qui demeura de longues années à Waterloo (Jolibols).

sérieux — leur auraient fait entendre ce qu'était "la boule"²⁹ en précisant bien que le Lion pose une patte sur un globe³⁰.

Qui dit mieux que Waterloo ?

Que la Commune de Waterloo, voici trois quarts de siècle, ait fait choix comme emblème — mais cela n'allait-il pas de soi ? — d'un monument situé en marge de sa juridiction administrative ne semble avoir donné lieu à aucune objection de la part du Conseil Héraldique.

On sait en effet que le site historique chevauche le territoire de quatre communes : Braine-l'Alleud, Genappe, Lasne (Plancenoit) et Waterloo. Et que la Butte du Lion est située sur la première d'entre-elles.

Il est vrai que c'est sans réserve que le champ sémantique du vocable Waterloo incorpore depuis longtemps ce site³¹ et que c'est dès l'origine du projet que le mémorial fut officiellement dénommé *Monument de Wa-*

(²⁹) La patte droite de l'animal est posée sur une boule (Guide illustré du musée en Belgique, Bruxelles, circa 1845). La bête à briser le dur à (voir, avant de venir de penser, que l'Europe... en l'occurrence, Charles-Maurice de La Harpe, 28 février 1857).

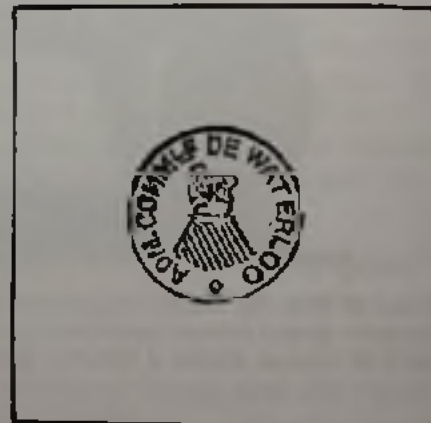
(³⁰) Guide pratique du champ de bataille de Waterloo, Albert Dubois (1902), Guide du Champ de bataille indispensable aux touristes, C.J. Schepers (1906).

(³¹) Sauter en Grande-Bretagne il n'en a pas toujours été de même. En France — et même en Belgique — une fois question, juste après 1815, que du la bataille de Maré-Saint-Jean. En Allemagne, plus spécialement en Prusse, surtout durant un siècle l'appellation "Bataille de la Belle-Alliance". En 1914-1918, comme on peut le voir au Musée de l'Armée, les cartes à points de certains régiments prussiens portaient encore l'inscription "Belle-Alliance" tandis que les cartons de certains régiments hanovriens portaient l'inscription "Waterloo".

terloo, avant que ne s'impose l'appellation *Lion de Waterloo*³². N'en demeure pas moins exceptionnel chez nous le cas d'une commune personnifiée par un monument situé sur le territoire d'une autre commune.

Récapitulant les autres curiosités et anomalies citées cela nous fait : un meuble peu usité en héraldique (monument commémoratif), un lion au naturel, un blason inspiré de l'histoire des temps modernes, des couleurs inversées, un globe terrestre pris pour... un boulet de canon³³!

En fait de singularité emblématique communale il doit être difficile de trouver mieux !



Les deux modèles de timbre communal utilisés aujourd'hui.

Le langage des couleurs

Le monument est représenté sur les armoiries de Waterloo avec les couleurs qui lui appartiennent réellement : la lante noire du lion et le vert gazon de la butte. C'est donc un objet qui selon la terminologie du blason est représenté au naturel.

En héraldique comme ailleurs les couleurs ont donné lieu à des interprétations anthropomorphiques. Ainsi dans les armoiries de Waterloo, selon leur ordre d'importance, on trouve l'argent qui caractérise souvent la pureté tandis que le sinople (vert) est un signe d'espérance et d'abondance.

Laissons à chacun le soin d'en faire la synthèse et de donner un sens imaginaire à la juxtaposition du métal et de l'émail ainsi définis.

Ceci sans parler du sable (noir), tierce couleur que est celle du sommet de la figure – le lion sur son piédestal –, une couleur pour laquelle on a la choix entre notamment la science, la force ou la franchise !

³² Jacques Logie, op.cit.

³³ Qui vu le sable, s'interprète proportionnel, ou le sinople, ainsi plus généralement figuré un boulet de canon au XVIII^e siècle !

Ne boudons pas cependant au jeu du blason de Waterloo, et confessons que nous attribuerions volontiers à l'argent d'abord, la fortune qu'est l'air vivifiant que la météorologie et la médecine ont souvent reconnu au plateau de Waterloo ; au sinople ensuite, cette autre richesse que représente pour la commune ses espaces verts champêtres et sylvestres.

La médiation du blason-tarot aidant, formulons le vœu qu'il en reste quelque chose pour les Waterlooïtes d'après l'an 2000 !

Sources

- A. Delabecque, *Paslonomie ou collection complète des lois, décrets et arrêtés, et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, 1837.
- Edmond Picard et N. d'Hofschmidt, *Pandectes Belges*, 1883.
- Max Servais, *Armorial des provinces et des communes de Belgique*, Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, 1955.
- Ernest Warlop, *Héraldique*, Archives Générales du Royaume, Centre d'études pratiques pour les sciences auxiliaires de l'histoire, Bruxelles, 1985.
- Archives du Patrimoine culturel du Ministère de la Communauté Française (anciennes archives du Ministère de l'Intérieur), Héraldique, dossier Waterloo.
- Archives de la Commune de Waterloo.
- Journal officiel du Gouvernement de la Belgique (1914-1916).
- Journal officiel du Gouvernement des Pays-Bas (1816-1830).
- Le Moniteur Belge.

Conscrits saint-gillois aux armées de la République et de l'Empire. 1798-1814 Quelques éléments.

par René DONS

Le 3 septembre 1798 (17 fructidor an 6), sous le Directoire, à l'approche d'une nouvelle coalition, le Corps législatif votait la loi organisant la conscription en France, pour tous les citoyens âgés de vingt à vingt-cinq ans, par classes annuelles¹, se substituant aux levées arbitraires.

Cette décision, concernant également notre pays, allait provoquer, dans la partie flamande, la Guerre des Paysans, en 1798-1799.

Si ce mouvement ne toucha pas Saint-Gilles, il y eut néanmoins des réfractaires saint-gillois aux différentes levées de soldats, et aussi des déserteurs.

Grâce aux registres de la Préfecture de la Dyle reposant aux Archives générales du royaume, nous sommes informé sur les levées de conscrits nés à Saint-Gilles ou y résidant.

Nous ne le sommes que partiellement. En effet, pour certaines levées, ou bien nous ne trouvons pas de listes de conscrits, ou bien elles existent mais sans indication de lieu de naissance ou de domicile, ce qui ne nous avance guère.

Il en est ainsi pour la période allant de 1799 à 1804 (la conscription des ans 8 à 12).

Pour la conscription de l'an 7 (1798-1799) nous avons relevé uniquement le nom de Charles Liemans qui demande son congé définitif, sans remplacement².

A partir de l'an 13 (1804-1805), les renseignements deviennent plus précis, 1813 excepté.

Depuis 1803, les conscrits étaient soumis au tirage au sort³ au chef-lieu du canton (à Uccle, pour Saint-Gilles).

Après examen par le Conseil de recrutement, ils étaient "aptes à supporter les fatigues de la guerre", ou inaptes provisoirement ou définitivement.

Les exemptés provisoirement devaient se représenter ultérieurement.

Nous avons rencontré ce qui suit comme causes d'inaptitude :

Insuffisance de taille (1,55 m min.)

¹ H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 6, p. 110.
L. VANDERKINDERE, *Histoire contemporaine*, p. 74.
Fr. van KALKEN, *Histoire de Belgique*, p. 388.
² AGF, Reg. de la Préfecture de la Dyle, n° 114.
³ L. VANDERKINDERE, *op. cit.*, p. 75.

Faiblesse de complexion	7
Teigne	3
Scrofule ou écrouelles	3
Epilepsie	2
Respiration difficile	1
Cul-de-jatte	1
Boitement	1
Bancal	1
Pieds plats	1
Différence d'un pied	1
Ongle incarné (gros orteil) avec carie	1
Extension incomplète du bras	1
Main gauche estropiée	1
Myopie	1
Taie (oeil)	1
Fistule lacrymale	1
Petite vérole récente	1
Plaies sur le corps	1
Dartres	1
Imbécillité	1

Total 45⁴

D'autres conscrits étaient versés au dépôt en raison du "bon numéro" qu'ils avaient tiré ou, par exemple, d'un frère au service.

Étaient versés en fin de dépôt, notamment :

Le fils aîné ou unique de veuve,

l'aîné d'orphelins,

le conscrit dont le frère est mort à l'armée,

le conscrit dont le père est âgé de plus de 70 ans⁵.

Interdite par l'article 19 de la loi organisant la conscription⁶, la faculté de remplacement fut introduite et constamment élargie depuis 1799; on exonérait les nantis du service militaire⁷.

Des notables saint-gillois profitèrent de cette latitude et obtinrent un remplaçant pour leur fils. Furent remplacés :

	Classe
Antoine Walraevens	1806 ^{8,9}
Henri Loix	1806 ¹⁰
Pierre Berckmans	1806 ¹¹
Michel Jean Berckmans	1806 ¹²

⁴ Il serait intéressant de comparer ces causes d'inaptitude et leur fréquence avec les observations faites actuellement.
⁵ AGF, Reg. de la Préfecture, n° 228.
⁶ Les citoyens conscrits ne peuvent se faire remplacer.
⁷ H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 6, p. 207.
⁸ AGF, Reg. de la Préfecture, n° 151.
⁹ *ibidem*, n° 142.
¹⁰ *ibidem*, n° 148.

Laurent Vanschaftingen	1807 ¹¹
Gaspard Berckmans	1807 ^a
	Levée extraordinaire de 1807
André Singelé	1809 ^b
	Lévée extraordinaire de 1809
Michel Michiels	1810 ^a
	Levée complémentaire de la classe de 1810

Les besoins en hommes croissaient, il fallait combler les vides.

A partir de 1807, des classes furent levées anticipativement d'une, parfois de deux années⁷, des levées extraordinaires organisées dans le département.

20 000 conscrits de la classe de 1806 ¹²

20 000 conscrits de la classe de 1807 ¹³

20 000 conscrits de la classe de 1809 ¹⁴

une levée complémentaire en 1810 ¹⁵.

On traquait jusque dans les œuvres d'assistance publique.

A Bruxelles, à Louvain, à Nivelles, l'autorité enjoignait à la direction de dresser la liste des enfants mâles à charge des hospices, à partir de seize ans, et aussi des adultes jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans ¹⁶.

Les enfants aptes étaient versés dans le régiment des Pupilles de la Garde Impériale ¹⁶.

En 1813, au dépôt de mendicité de la Cambre, à Bruxelles, un relevé dut être établi mentionnant les "pensionnaires" n'ayant pas satisfait au service militaire ¹⁶.

Un conscrit de la classe de 1814, d'une taille de 1,542 m est capable de servir... ¹⁷.

Nous avons dressé la liste des conscrits nés et (ou) domiciliés à Saint-Gilles, appelés sous les armes de 1804 à 1814, liste incomplète, nous avons expliqué pourquoi plus haut.

En ont été écartés les conscrits versés au dépôt, ignorant s'ils ont été appelés au service actif, de même qu'ont été écartés les cas douteux (un imbécille déclaré apte; tel autre au sujet duquel aucune décision ne figure).

L'orthographe des noms relevés dans les documents a été respectée.

Compte non tenu de l'année 1813, en neuf ans, à notre connaissance, soixante conscrits de Saint-Gilles ont été appelés au service militaire.

En voici la liste:

Berckmans, Henri	Plasman, Guillaume
*Berlhoux, Jean	Ponton, Joseph

(¹¹) *Ibidem*, n° 158.

(¹²) AGR, Reg. de la Prédiction, n° 154.

(¹³) *Ibidem*, n° 151 et 161.

(¹⁴) *Ibidem*, n° 202.

(¹⁵) *Ibidem*, n° 151.

(¹⁶) *Ibidem*, n° 283 bis.

(¹⁷) *Ibidem*, n° 251.

Caron, Philippe

Caron, Pierre

Debecker (ou Debekker), François Jos.

De Buisson, Jean-Baptiste

De Grove, Jean-Baptiste

De Knop, Daniel

De Knop, Egide

Demesmaecker, Nicolas (comme remplaçant)

*Demulter (Demulder ?), Guillaume

Demunter, Egide

Demunter, Jean

Deraes, Jean-Baptiste

De Ridder, Pierre

De Wannemaecker, Mathieu Egide

De Wint, Jean François

Dupont, Laurent Joseph

Firast, Christophe

Heyvaert, Jean-Baptiste

Lombaerts, François Jean

Lombaerts, Jean Henri

*Meert, Livin

Meltsnyder, Henri

Meltsnyder, Livin

Mercx, Gilles

Obeel, Balthazar

Ols, Antoine

Overdepudt, Michel

Parmentier, Antoine

* = mort aux Armées

*Vaplemborg (Rampelberg ?), Jean-Bapt.

Sermon, Jean-Baptiste

*Simons, Pierre

*Singlé, Jacques

Somville, Henri

Thubaut, Egide

Vanbeneden, Jean

*Van Binst, Jacques

Van den Moere, Adrien Joseph

Van den Stock, Jean-Baptiste

Van der Eycken, Jean-Baptiste

Van Geete (ou Geel ?), Martin

Vanderhoeven, Jean-Baptiste

Vanderschnock, Jean

*Vanderschnock, Josse

Vanlier, François

Vanschaftingen, François

Vanschaftingen, Henri

Vanschaftingen, Tobie

Vanschepeael, Jacques

Vansolthem, Josse

Vansteenacker, Josse

*Van Tuÿckum, Henri

Verbeyst, Jean Joseph

Vyvermans, François

Vyvermans, Jean

Walter, Théodore

Wellens, Jean-Baptiste

Wyns, Guillaume

Vers quelles unités les conscrits saint-gillois étaient-ils dirigés ?
Voici les affectations que nous avons rencontrées :

Régiment de Ligne.

8e (Venise) - 25e - 28e - 50e - 56e - 76e - 100e - 103e (Metz) - 112e (Grenoble, Alexandrie).

Infanterie légère.

2e (Paris) - 4e.

Fusiliers de la Garde Impériale.

(Strasbourg).

Régiments des Chasseurs à cheval

1er-11e (Neuf-Brisach).

Régiment des Cuirassiers

1er (Epinal)

Bataillon du train d'artillerie

4e (Metz).

*Corps des Equipages militaires**Arsenal militaire.*

Citons quelques cas précis.

Classe 1807	Vanschatinghen, François	2e Infanterie légère (Paris).
	Vander Eycken, Jean-Bapt.	8e de Ligne (Venloo).
	Demunter, Jean	11e Chasseurs à cheval (Neuf-Brisach).
Classe 1808	De Knop, Egide	112e de Ligne (Grenoble).
	Heyvaert, Jean-Bapt.	112e de Ligne (Grenoble).
	Van Tuylckum, Henri	1er Cuirassiers (Epinal).
Classe 1809	Overdepudt, Michel	112e de Ligne (Alexandrie).
	Sermon, Jean-Bapt.	112e de Ligne (Alexandrie).
	Thubaut, Egide	112e de Ligne (Alexandrie).
Classe 1810	Lombaerts, François	103e de Ligne (Metz).
	Meert, Lvin	4e Bataillon du train d'artillerie (Metz).
	Vanbeneden, Jean	4e Bataillon du train d'artillerie (Metz).

Que l'on imagine dans quel état tant moral que physique étaient ces jeunes conscrits dont certains n'avaient pas vingt ans, arrachés à leur paroisse qu'ils n'avaient guère quittée sinon pour aller à la ville, à quelque kermesse des villages voisins ou pour participer à un pèlerinage.

Acheminés, par étapes, à pied, vers le lieu de casernement de leur régiment, à Venloo, à Grenoble, à Paris, à Epinal, à Metz, à Strasbourg, à Neuf-Brisach, à moins que ce ne fût en bateau, et dans quelles conditions, jusqu'à Alexandrie.

Tel conscrit, parti de Bruxelles le 17 février, est arrivé à Neuf-Brisach le 9 mars 1807, soit après vingt et un jours de déplacement¹⁸.

On ne s'étonnera pas qu'il y ait eu des désertions.

(18) AGR, Reg. de la Préfecture, n° 155.

Et cette même année 1807, un conscrit dirigé sur Paris, déserte entre Braine-le-Comte et Mons¹⁸.

Au cours des seules années 1807, 1808 et 1810, huit désertions sont signalées¹⁹, et le nombre est certainement plus élevé pour la période allant de 1798 à 1814, puisque, nous l'avons déjà dit, nos sources d'information sont incomplètes²⁰.

Eloignés de leur terroir natal, versés dans des unités dont ils ne comprenaient pas la langue du commandement, nos conscrits saint-gillois, analphabètes pour la plupart tout comme leurs parents²¹, étaient de ce fait privés de toute communication avec ceux qui leur étaient chers, sinon peut-être grâce à l'aide occasionnelle d'un alfabète bénévole, jouant écrivain public.

Isolés, ils étaient appelés à verser leur sang ou à sacrifier leur vie, au loin, pour un pays qui n'était le leur que par la force.

Autre chose eût été de défendre leur champ, leur village.

Il y eut aussi des réfractaires.

Pour la conscription de l'an 13 (1804-1805), huit "individus" sont signalés "absents" à Saint-Gilles, et au sujet desquels on n'a pu découvrir aucun renseignement²².

Des conscrits saint-gillois sont morts dans la fleur de l'âge, loin de la terre où ils sont nés, en Allemagne, en Espagne, en Tchécoslovaquie actuelle.

Ce sont :

Nom, prénom	Corps	Décédé		Cause du décès
		à	le	
Berthoux, Jean	Fusilier à la 83e demi-brigade, 3e bataillon, 6e compagnie	Hôpital de réserve de Mayence (Allemagne, Hesse rhénane)	5 germinal an 7 (25 février 1799)	Fièvre ²³
Mert (= Meert), Hinn (? = Lvin)	Soldat au 4e bataillon principal du train d'artillerie, 3e compagnie.	Hôpital militaire ambulancier de Kloster-Brucke (Tchécoslovaquie actuelle, Moravie).	15 septembre 1809	Fièvre ²⁴
Singlé, Jacques	112e régiment de Ligne	Hôpital de Soudoux (?)	13 mai 1810	Fièvre ²⁵

(18) Ibidem, n°s 122, 155, 156, 271, 272, 280.

(19) Antérieurement, les déserteurs étaient condamnés à des peines de travaux publics et à une amende de 1 500 francs (180), dont les parents étaient responsables du paiement (regimes 122, 155 et 272).

(20) Nombre de notaires, qui eux seuls les et leurs, avaient payé un sergent à son fil.

(21) AGR, Reg. de la Préfecture, n° 128.

(22) AGR, Extraits mortuaires de soldats belges morts aux Armées (1798-1814), Département de la Dyle, n° 11.

(23) Ibidem, n° 13.

(24) AGR, Reg. de la Préfecture, n° 187.

Vapleberg (= Rampel- berg ?) Jean Baptiste	Fusilier au 100 ^e régiment de Ligne, 4 ^e bataillon, 1 ^{ère} compagnie	Hôpital de Saint-Pierre extra muros de Pamplona (Espagne, prov. de Na- vare)	9 octobre 1810	Fièvre ²⁶
Simon (ou simons) ²⁶ Paire	Voligeur au 76 ^e régiment de Ligne, 3 ^e bataillon, 20 ans	Hôpital militai- re, Vitoria (Es- pagne, provin- ce d'Alava)	9 septembre 1811	Fièvre ²⁷
Demüller (= Demulder) Guillaume	Chasseur à cheval, 1 ^{er} régiment, 2 ^e bataillon	Hôpital militaire de Custrin (Al- lemagne, Prus- sie)	3 janvier 1813	Phthisie pulmo- naire ²⁸
Vandriboom (= Vantuyc- kum ?) Henry	Cuirassier, 13 ^e régiment, 4 ^e escadron, 8 ^e compagnie, 25 ans	Hôpital de Jaca (Espa- gne, province de Huesca)	24 février 1813	Fièvre ²⁹
Van Binst, Jacques	Soldat, 28 ^e régiment de Ligne, 5 ^e ba- taillon, 2 ^e compagnie	Hôpital de Tor- gau n° 3 (Alle- magne, Saxe prussienne)	7 novembre 1813	Fièvre ²⁸
Vanderschrick, Josse	Voligeur, 8 ^e régiment	Hôpital de Tor- gau n° 1 (Alle- magne, Saxe prussienne)	25 novembre 1813	Fièvre ²⁹

Ce nécrologe est-il complet ?

Rien n'est moins sûr.

On n'y trouve, en effet, que les noms de soldats décédés dans les hôpitaux.

Qu'en est-il advenu de ceux qui ont été tués sur le champ de bataille même ?

Relevait-on leur identité au moyen de leur livret militaire, par exemple, les supérieurs étaient-ils informés des décès par des compagnons d'armes, et les notaient-ils ? Ou se bornait-on à enterrer les morts, anonymes, dans des fosses communes, au moyen de corvées de paysans, comme ce fut le cas à la bataille de Waterloo, en 1815 ?

D'autre part, en compulsant les actes mortuaires, nous avons constaté des erreurs de classement.

Des documents relatifs à d'autres départements ont été rangés dans les dossiers du département de la Dyle ; on peut dès lors se demander si l'inverse ne s'est pas produit.

De tout quoi, on peut considérer que cette liste n'est pas le reflet de la réalité.

(²⁶) AGR, Actes mortuaires, n° 15.

(²⁷) AGR, Reg. de la Préfecture, n° 214 et 221.

(²⁸) AGR, Actes mortuaires, n° 17.

(²⁹) AGR, n° 18.

Le Cheval Bayard

par René HERMAN

- Un des plus beaux fleurons de notre folklore !

Pierre Papleus

- Cet intelligent coursier, comme ses maîtres, mérite une biographie.

Ferd Héniaux

Le dernier dimanche de mai 1990, tandis que fleurissait l'aubépine, sous un soleil éclatant Termonde sortait avec faste son "ROS BEIAARD", son Cheval BAYARD !

Il faut avoir vécu son entrée triomphale sur la grand-place pavoisée et aux pavés saupoudrés de copeaux de bois qu'encerclent les tribunes, au pied desquelles sont déroulés des tapis rouges, pour réaliser tout l'enthousiasme d'une ville en fête pour son folklore local ! Ville aux étalages décorés au seul thème de son fétiche. Carillon carillonnant la joie. Etals regorgeant de souvenirs à la silhouette miniaturisée de son héros du jour. Il est vrai que celui-ci a mis tous les atouts dans son jeu pour se faire désirer et ovationner ! En 183 ans, soit —, de 1807 à 1990, — il n'effectua que 14 sorties, chacune motivée par un événement, à ses yeux, transcendant. Ainsi, pour exemple :

En 1807, en souvenir de la naissance de Napoléon.

En 1837, pour l'inauguration de la ligne de chemin de fer Termonde-Malines.

En 1930, pour fêter le Centenaire de l'Indépendance de la Belgique.

En 1958, pour l'Exposition Universelle de Bruxelles.

En 1975, pour célébrer la fusion des Communes. Et aussi à la demande de la population de Termonde, impatiente de revoir son "Ros Beiaard !" Tout comme, apparemment, en cette année 1990, après 15 ans d'absence.

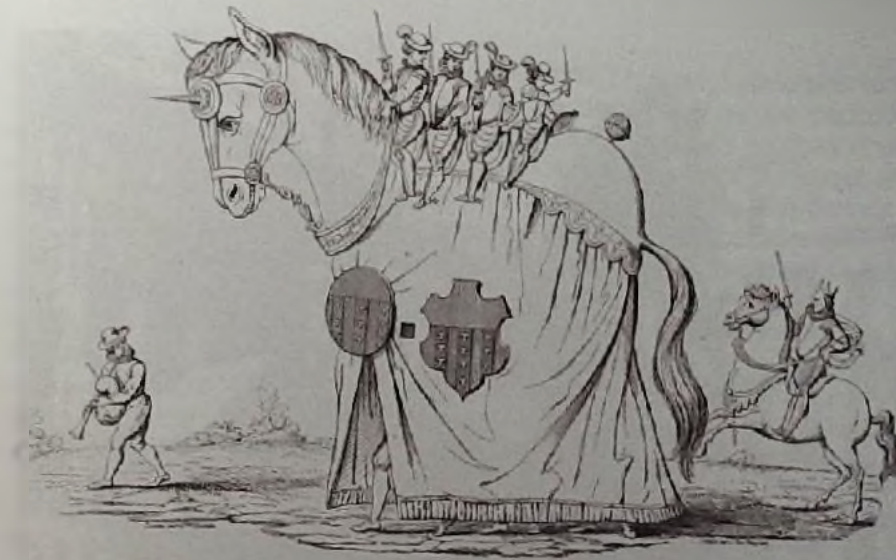
Répondant, en la localité née au confluent de la Dendre et de l'Escaut, au nom de "ROS BEIAARD", il ne pèse pas moins de 800 kilos, affichant une hauteur de 4.85 mètres et 2 mètres de large, nécessitant 12 porteurs se relayant en cours de parcours. Quant aux quatre fils AYMON répondant au nom de Pitsaert, Witsaert, Adelaert et Reynaut, selon une ancestrale tradition, ils doivent être quatre frères nés dans la ville et être de parents de Termonde, qui plus est, aucune fille ne peut intercepter la continuité de leurs naissances !

Soulignons que La légende locale du cheval BAYARD de Termonde contient de sensibles variantes. Ainsi d'après William De Decker les quatre fils d'Aymon, seigneur de Termonde, sont faits chevaliers par leur père. Suivant une tradition bien établie, chacun d'eux reçoit un cheval en cadeau à cette occasion. Renaut, doté d'une force extraordinaire, abat son cheval

d'un coup de poing, un deuxième, dès la première sortie, a les membres brisés ! Après ces faits, son père, le sergneur Aymon, amène Renaut à un château fort où se trouve renfermé le cheval BAYARD, redouté de tous car celui-ci n'a pas encore trouvé son maître. Renaut parvient à soumettre à sa volonté ce cheval à la fois redoutable et merveilleux qui, par la suite, au premier signe lui obéira tout de go. Après les luttes interminables que l'on sait, Renaut et ses frères acceptent l'exigence impitoyable de Charlemagne, la remise entre ses mains de BAYARD ! Ce dernier est amené à l'embouchure de la Dendre. Le cœur brisé Renaut doit alors assister à sa fin tragique. On suspend de lourdes pierres meulières au cou de BAYARD et on le précipite dans l'eau. Par deux fois il brisera les pierres et rejoindra à la nage la rive où se trouve Renaut. Ce dernier ne peut supporter ce destin tragique et il se détourne. Mais une troisième fois, bien que chargé de pierres plus lourdes encore, BAYARD revient à la surface, allongeant déses-



"L'Épopée des 4 Fils Aymon". Collage René HERMAN. Photo Patricia GOFFAUX.



L'Omegang ou Cortège historique de Louvain, 1594. Le Cheval Bayard (Voelbayart) et les Quatre Fils Aymon.

pérément le cou vers son maître. Mais pensant que Renaut ne veut plus de lui, BAYARD pousse un hennissement de douleur. *Puisque son maître l'abandonne, BAYARD, noble animal, ne tient plus à la vie, et il se noie.* Cette fin émouvante, conclura notre narrateur, est l'une des plus belles pages de la littérature médiévale et un exemple tragique d'ingratitude humaine. Aussi, la ville du cheval BAYARD (Termonde) a mis tout en œuvre pour que le merveilleux coursier revive dans toute sa splendeur et devienne immortel comme l'esprit et l'âme de l'éternel Tjil Uylenspiegel⁽¹⁾ !

Si Termonde se dénomme "*Ville du Cheval BAYARD*", la ville d'ATH, en Hainaut, célèbre à juste titre pour ses remarquables géants, dont le CHEVAL BAYARD, leur voue même louable fierté et enthousiasme spontané. Toutefois le cheval BAYARD ATHOIS se fait moins prier que son homologue de Termonde ! Sortant, quant à lui, en compagnie labuleuse des géants locaux, tous les ans, le dernier dimanche du mois d'août, mois "des insectes houleux et fous" chanté par Verhaeren.

Quant à ce "*Grand Béart*", élément processionnel fastueux, tout habillé de drap rouge et de toile noire agrémentés de cinq écus, il atteste un poids de 600 kilos, une hauteur de 6.30 mètres et un tour de 15.20 mètres nécessitant 16 porteurs, tous bénévoles, soit une quarantaine de kilos par homme sur une superficie de moins de 10 mètres carrés. Il va sans dire que, pour lui de même, une tournante est effectuée le long du parcours par des porteurs de réserve. L'accompagne aussi un bouffon ne se privant de facéties et cabrioles pour la plus grande joie des spectateurs émerveillés !

(1) Voir à ce sujet : La Dendre et ses rives, Termonde, collection "L'histoire en images", Éditions Arts-Musées de Louvain-la-Neuve.



L'Ommegang de Bruxelles. Le Cheval Bayard (avant 1940). Photo Programme de l'Ommegang (s.d.)

Bruxelles avait aussi, guidé par son bouffon, son imposant Cheval BAYARD, portant, non sans fierté, le collier de la Toison d'Or ! Une belle aquarelle signée Herman Verbaer, photos et illustrations d'hebdomadaires illustrés d'époque, tout autant qu'ouvrages relatifs au folklore en attestent la silhouette artistique. Accompagné des géants de notre bonne ville, il sortait chaque année à la kermesse de Bruxelles et occupait place prépondérante lors des sorties fastueuses de l'Ommegang. Hélas ! la grande tourmente de 1940 lui fut fatale ! Il fut relégué aux oubliettes !

Surprise ! Lors de la sortie solennelle de l'Ommegang en 1989, le programme annonçait, au cœur de la cinquième partie illustrant les "fêtes et réjouissances Breugheliennes" — et ce en caractères gras — : "Nouveau-

té: Le Cheval BAYARD et les quatre fils AYMON" ! Hélas !, l'apparition tant attendue devait être une déception ! Ce ne devait être qu'une pacotille d'étoffes, y compris les quatre frères sans pareils, non plus en chair et en os, mais infantiles mascottes inarticulées ! Travestissement burlesque de l'imposante posture d'autrefois bien peu digne "de l'une des plus parfaites manifestations historiques de notre pays, l'une des plus populaires et des plus somptueuses à la fois" ainsi que la définissent le professeur Jean Overloep et le comte Ph. de Meeûs d'Argenteuil, dans le magnifique ouvrage "Cette Nuit-là, l'Ommegang" (paru aux éditions Trois Arches à Bruxelles en 1980). Cette piètre apparition dut faire hennir de désarroi nos somptueux BAYARD d'ATH et TERMONDE tout autant que leurs homologues (déturés ?) de Louvain, Lierre, Namur, Malines et autres. Toutefois ne désespérons pas d'une réapparition prochaine digne, cette fois, de son renom !

A propos du Cheval BAYARD de LOUVAIN, voir "Le Folklore Brabançon" n° 224 de décembre 1979. Une page y relate que la légende des quatre fils AYMON "a été admise pendant plus de six siècles, à BERTHEM village voisin de LOUVAIN qui a le Cheval BAYARD dans ses armoiries. L'on montrait autrefois sa crèche, ainsi qu'une pierre avec l'empreinte de ses pieds dans la forêt de MEERDAEL... Ceux de BERTHEM ont dans leur église un tableau où Saint-ADALARD est peint aussi bien que le cheval gigantesque qu'ils prétendent avoir été nourri chez eux avec lui. Ils font de ce saint abbé le fils cadet d'AYMON... Mais ils se trompent, car saint-Adalard était fils de Bernard, neveu du roi Pépin, et cousin de Charlemagne, avec lequel il fut élevé... A noter aussi que la légende des quatre fils AYMON a été imprimée en flamand à LOUVAIN, chez Jean Bogaerts, vers 1567, in 4°. Elle fait actuellement partie de la Bibliothèque Bleue du peuple flamand..."

Ces pages, à propos de BERTHEM, sont à rapprocher d'un poème de Joseph Dalmelle : "Le Tombeau d'Alard" en lequel il conte que :

"Ceux de BERTEM, le découvrant avec surprise
Gisant les bras en croix et regardant le ciel,
Ont transporté son corps dans leur antique église
Afin de l'inhumer devant le maître-autel...
Peut-être est-il toujours endormi sous la pierre,
Poursuivant en esprit, dans son éternité,
Le grand rêve qu'il fit jadis avec ses frères
Irréductiblement épris de liberté !"

Légende et poésie l'emportent ici sur la réalité ! Qui ne s'en réjouirait, tant il est vrai "qu'il existe aussi un folklore de l'Histoire", ainsi que l'affirmait Albert MARINUS, ce grand Wallon, "père de la sociologie du folklore" !

Mais, présentement, penchons nous avec attention sur notre "Grand Cheval Bai", ce "Cheval fée de la grande saga Ardennaise". Et tout d'abord voyons d'où lui vient ce nom de BAYARD. C'est Maurice PIRON qui dans sa remarquable étude consacrée à "La légende des quatre fils AYMON" (parue dans le bulletin-questionnaire "Enquêtes du Musée de la Vie Wal-

lonne", Tome IV, nos 43-44, juillet-décembre 1946], nous éclairera avec cette pertinence unanimement reconnue.

Mettons en garde, dit-il, ceux qui voudraient croire que le nom commun liégeois *BAYARD*, cheval bai, n'est autre que le nom du cheval *BAYARD* appliqué par le peuple à un cheval robuste et infatigable. En réalité, c'est le contraire qui est vrai. Le liégeois *BAYARD* ou *BAYA* (ancien français *BAIART*) est un dérivé de l'adjectif liégeois, *BAY* (français, *Bai*) provenant du latin *BA-DIUM*. Ce dérivé a désigné, non seulement la robe d'un cheval : on di'va bayard, mais encore un cheval vigoureux en général (on bayard), et aussi le pain de seigle ou le pain grossier, à cause de sa croûte rougeâtre : de pan (pon ou pwin) bayard, emploi qui survit en liégeois, sous une forme contaminée, dans l'expression figurée 'magneu d'un pan payard', propre-à-rien, écornifleur. Par suite de son application habituelle à un cheval baiart, *BAYARD* a vraisemblablement désigné, dès le XII^e siècle, le destrier des quatre fils Aymon. L'élargissement du sens de "*BAYARD*" en "cheval" (bai ou non) se retrouverait encore dans l'expression "*os bayard*" — si elle est bien attestée — par laquelle, selon A. Meyrac, les cordonniers appelaient, dans les Ardennes françaises, l'astic servant à lisser le cuir. On sait que l'astic consiste généralement en un morceau d'os de cheval. Le même auteur cite un autre outil : "dent bayard", "petit os aiguisé en biseau". Meyrac a tort, lui aussi, de rattacher ces termes au souvenir de *BAYARD*. Tout ceci n'empêche pas que le nom commun ancien français *BAIART*, w. *BAYARD* (ajoutons-y "*baya*" en Suisse romande) n'ait, après coup, tiré avantage, pour sa diffusion, de la popularité du bon cheval des quatre fils Aymon...

Paul de Saint-Hilaire, quant à lui, en son livre "*Liège et Meuse Mystérieux*" (Volume 2, Editions Rossel, 1982) écrira : "Si pour certains, ce cheval fabuleux tire son nom de la couleur bai de sa robe, d'autres rappellent que le terme celte "*baïard*" pouvait aussi bien désigner une bête de somme, rapport à son fardeau de déesse ou de héros. Quoi qu'il en soit le *BAYARD* se métamorphosait à sa guise en cheval blanc, s'il faut en croire un passage peu connu, mais significatif, de la geste qui conte les prouesses des quatre fils Aymon..."

"Maugis a pris une herbe qui moult a grande bonté
Du pommeau de son épée d'acier, il a l'herbe broyée
Et largement mêlée d'eau froide et de vin.
Puis il en a de Bayard, frotté le poitrail et les flancs,
Dont le bai devint plus blanc que n'est fleur en été".

Ferd. HENALUX, dans son introduction à "*Histoire des 4 Fils Aymon*" (Editions Petitpas, Bomal, 1975), notera :

"La célébrité de ce cheval est telle à Liège, que chez les charretiers, "*Bayard*", est synonyme "d'infatigable". C'est un "*Bayard*", disent-ils en parlant d'un cheval à la forte encolure, à l'œil de feu, aux naseaux frémissants. Par affection, de pauvres charretiers donnent à leur hardelle le beau nom de "*Bayé*", et l'animal tout efflanqué en paraît tout



"Le Cheval Bayard de Ath" 1971. Photo: Wunghel

lier. Cette flatteuse caresse semble lui rendre quelque force : c'est surtout dans les moments difficiles, dans les pénibles montées, dans les chemins bourbeux, que ce nom sonore retentit à ses oreilles tendues : "*hue, Bayard !*". A cette exclamation, la pauvre bête tente un effort victorieux, la voiture s'ébranle et marche. Un coup de fouet a été épargné..."

De quel lieu nous vient BAYARD ?

Paul de Saint-Hilaire affirme "*BAYARD est Lognard ! Il est né au pied du château-refuge de Logne, jadis enfermé dans les bras de l'Ourthe, se camouflant en île de Bocan...*".

Maurice Piron, quant à lui, rapportera : "La tradition populaire ardennaise veut que *BAYARD* ait été capturé par les quatre frères et leur cousin : l'enchanteur *MAUGIS*, lors du siège de Montessor par Charlemagne. Cette tradition, transmise précisément, par de vieux paysans, concorderait avec le motif d'un bas-relief sculpté du XVI^e siècle, à Marville (dept de la Meuse), que M. Errard identifie comme représentant la capture du cheval *BAYARD* par les quatre fils Aymon et Maugis, dans la forêt des Ardennes, près de Montessor... D'autres suivent le roman, plus tardif, de *MAUGIS D'ANGRE-MONT*, lequel raconte comment Maugis, se trouvant chez la fée *Orance*, alla conquérir *BAYARD*, dans une île "qui toujours ari (brûle) sans cesser" et qui s'appelle *Boucarn, Bocan, Baucum*, par la suite *Boucault, Brescau*, etc. On sait combien, dans nos vieux textes, les noms propres se déforment

lièbres de Jean Van Eyck : "La Vierge d'Autun" (1415-1425 ?) au musée du Louvre à Paris, et "La Vierge au Chartreux" au musée Frick à New-York. L'actuel Pont des Arches, en béton recouvert de plaques de grès, date de 1947. Il enjambe la Meuse dans le prolongement de la rue Léopold qui aboutit Place Saint-Lambert. Un bas-relief y reproduit, entre autre, la légende du cheval BAYARD, symbole de la liberté contre l'oppression.

Paul de Saint-Hilaire l'identifiera sur le pont de Dinant, qui était d'ailleurs liégeoise... On a parfois appelé le Pont des Arches, "Le Pont BAYARD" notera-t-il. Ce pont qui datait du début du XI^e siècle, a été emporté en 1409. Il se trouvait à une centaine de mètres en aval de l'actuel, en face de l'impasse du Vieux-pont-des-arches. Une maison des environs a longtemps porté l'enseigne des 4 fils Aymon. Cependant, il semble bien que la localisation liégeoise de cet épisode NE SOIT QU'UN CODE et que la scène de la fausse noyade du BAYARD soit à situer à Dinant alors liégeoise. N'empêche que les souvenirs des quatre fils Aymon restent vivants à Liège, plus spécialement dans des spectacles de marionnettes...

La localisation de ce pont n'étant qu'un code, Termonde le fit sien "Ros Belaard" sera noyé dans l'Escaut à hauteur de l'embouchure de la Dendre tel que le renseigne le programme de l'ommegang présentant le char de la noyade de BAYARD.

Jacques LAUDY dans sa "Légende des Quatre fils Aymon", bande dessinée parue aux éditions Jonas, Bruxelles 1979, raconte "... Arrivé là, le Roi décida d'en finir et fit attacher une énorme meule au cou du cheval. Après quoi, il ordonna qu'on le précipite dans la MEUSE. Mais BAYARD parvint à briser la meule. Il émergea de l'eau, son instinct le dirigea vers le nord-ouest. Bientôt il arriva au beau pays de Flandre, où il prit gîte dans les dunes, devant la mer immense. Ce cheval qui errait durant des nuits entières devint un sujet d'étonnement pour les pêcheurs. Puis un beau jour, BAYARD gagna un îlot, aujourd'hui submergé, et encore connu sous le nom de Paardenmarkt. Il le quitta avec l'aide de gnomes venus d'outre-mer, et retourna dans son île natale d'AVALON, où il se trouve encore".

Pour Roger Foulon, il confessa : "Parfois, à l'époque des grandes bourrasques, on en devine encore sa course effrénée parmi les arbres et les combes. Les gens d'Ardenne se signent en écoutant hennir ce beau coursier de rêve. Ils évoquent alors la présence, en amont de Dinant, de cette aiguille rocheuse qui, un jour, se détacha de la falaise sous le sabot de Bayard". De René HENOUMONT rapportons cette pointe d'humour : "L'Ardenne aujourd'hui encore, voit passer, sautant par-dessus les crêtes quatre gaillards chevauchant BAYARD, le cheval qui en valait quatre, précurseur donc de la 4 C.V.!! La Légende est éternelle". Frédéric Kiesel rapportera que d'une ruade, BAYARD brisa la pierre. Il traversa le fleuve et disparut dans la forêt d'Ardenne où, immortel, il erre encore. Au soir tombant on entend parfois son galop sur les crêtes entre l'Amblève et la Meuse, où l'on voit flotter entre les arbres sa longue crinière de jais". Dans ses "Légendes de Belgique", le professeur Léon Marquet note que "l'Ardenne est une des régions les plus fréquemment citées dans les chansons de geste, au point que Joseph Bedier l'a appelée la "Brocéliande des chansons de



"Ros Belaard". Le Cheval Bayard de Termonde. Photo Toenatische Gids

geste". Aussi célèbre que les fils Aymon "très nobles et très vaillants chevaliers" est leur coursier légendaire, le cheval BAYARD au sujet duquel Thomas de Cantimpré s'écriait vers 1260 : "Y a-t-il un vaillant chevalier qui ait recueilli plus de gloire que le cheval BAYARD ? En vie au temps de Charles, il est mort depuis plus de cinq cents ans, et sa renommée n'a pas cessé de lui survivre". Nombreux, en effet, attestant cette renommée, sont les "PAS-BAYARD" en Belgique et les Ardennes françaises, tout autant que les châteaux, où l'on dit qu'ont séjournés les fils Aymon et BAYARD, tel REINHARDSTEIN sur la Warche dont la grandiose résurrection est due à l'enthousiasme et la ténacité du professeur Jean Overloop qui nous y reçut avec son affabilité proverbiale... Reinhardstein ne veut-il pas dire "Le château de Renaud" ? "Un remaniement du début du XV^e siècle, ajoutera le professeur Marquet, écrit à propos de la retraite du cheval BAYARD dans les Ardennes :

A la roche en ardenne delez ung soublerin
La avoit son repaire au soir et au matin
Encor en remembrance du cheval noble et fin
L'ont en celui païs marchant et pelerin
Car la roche baiart l'appellent li voisin.

M. Piron qui cite ces vers dans son deuxième article se demande s'il s'agit de la localité du bord de l'Ourthe appelée La Roche en Ardenne en 1274, ou bien d'une dénomination plus générale, mais il souligne le rôle de la route dans la formation de la légende. Dans ses "Légendes épiques", il écrit que "les lieux qui forment le paysage des chansons de geste bordent pour la plupart des routes qui mènent aux sanctuaires les plus célèbres du moyen âge". Or les localisations de la légende le long de la Meuse et dans la région de Sedan, mais aussi dans la région de la Dordogne et les Pyrénées sont des jalons sur les itinéraires aussi nombreux que variés du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle... A la sortie du bois de LA ROCHE, on cite le long de cette voie un "prêt à pellerin"...

Mais nous laisserons la parole, en finale, à P. de Saint Hilaire : "Or le cheval BAYARD, précipité par le roi Charles dans la Meuse, ne s'était point noyé comme chacun aurait pu le croire. Une ruade l'avait libéré du poids de la meule, sur les débris de laquelle il avait pris appui pour traverser le courant d'un seul bond. Les barons l'avaient vu disparaître par-dessus la cime des grands arbres, vers les étoiles où depuis cet exploit, dit-on, il traîne le chariot d'Artus, ou de David, que les Latins nomment Grande Ourse. On ne peut s'empêcher d'évoquer l'autre chariot chargé du corps de Renaud, roulant son attelage vers la mystérieuse Créorgne, entouée au cœur de l'Ardenne. Car en cette forêt têtue, dit la geste de Maugis d'Aigremont qui conte la vie merveilleuse de l'enchanteur Maugis, propre cousin des quatre fils Aymon.

Encore y est BAYARD, si l'histoire ne ment

Et encore l'y entend-on à la fête Saint-Jean
Par toutes les années hennir moult clairement !.."

Oui, il est vrai, BAYARD est toujours vivant ! En Belgique, Herman Closson lui dédia une pièce de théâtre célèbre. Maurice Béjart s'en inspira pour un ballet triomphal. La Revue-Sabena lui consacra un numéro spécial remarquable. A Liège, chaque année, les théâtres de marionnettes jouent avec verve l'immortelle épopée en laquelle il a la place qui lui revient, de même qu'à Bruxelles, chez Toone². Sans oublier les somptueuses postures à son image, déambulant dans nos Cités et suscitant toujours l'enthousiasme que l'on sait ! Et d'Olivier Strebelle, à Namur, le superbe cheval BAYARD s'élançant au dessus de la Meuse.

Mémorez aussi la manifestation la plus spectaculaire qui, en 1980, s'associait aux festivités du 150^{ème} anniversaire de l'indépendance du Pays, alors que, sur la Meuse s'avancait un prestigieux cortège de péniches dont, en matière d'apolléose, se détachait l'embarcation Namuroise déployant, au cœur de deux cents oriflammes évoquant le sol Ardennais, BAYARD nanti des Quatre AYMON ! 1980 était aussi l'année du 500^{ème} anniversaire de la première édition imprimée, à Lyon, de l'épopée des Quatre Aymon ! et de leur coursier BAYARD ! Nous avons évoqué cet événement en un article "Bon Anniversaire aux Quatre Fils Aymon" paru dans "L'Ethnie Française" (N° 5, novembre 1980).

Le rêve enfante le rêve ! BAYARD est tellement populaire et, qui plus est, tellement aimé, qu'à travers la marche inexorable du Temps, TOUS le revendiquent pour sien ! A l'heure de l'Europe on ne peut que s'en réjouir ! La renommée de BAYARD a franchi nos frontières. C'est ainsi qu'outre la Belgique, le fêtent aussi la France, la Hollande, l'Espagne, l'Allemagne et l'Irlande. Sonnent les trompettes de la renommée !

Le ciel est par dessus les toits, chantait Verlaine, et les étoiles scintillent pour le bonheur de tous ceux qui y perçoivent, un brin de poésie salvatrice au cœur, la silhouette légendaire du grand BAYARD. Epopée toujours bien vivante, qu'un jour dans les années 1200, date du premier manuscrit lui consacré, les moines bénédictins "ont conçue et copiée dans leur scriptorium célèbre par la beauté de sa minuscule caroline". C'était en l'Abbaye de STAVELOT fondée par Saint-Remacle, l'Apôtre de l'Ardenne qui, selon Apollinaire, "y est heureux dans sa chasse".

Et depuis, bon an, mal an, la Geste du grand Cheval Bai avive les étoiles.

Au-dessus du monde si haut,
Comme un diamant dans le ciel !

(²) Voir "Le Folklore Brabançon" N° 182-183 Jun-Sept 1980 Informations et Contes de nos Folklores Nord-Sud

L'EPOPEE DES QUATRE FILS AYMON

Collage, 48 cm x 48 cm René HERMAN, 1978

En ce tableau j'ai rêvé "L'Épopée des Quatre Fils AYMON" en un COL-LAGE sur une peinture de M. BITTNER-SIMMET, 1972. L'épopée y est re-tracée en partant du coin droit en bas.

Les trois premiers épisodes (reproductions de la première édition imprimée connue, Lyon, 1480) retracent

1. La cérémonie en laquelle, à Paris, CHARLEMAGNE arme chevaliers les QUATRE FILS AYMON
2. La partie d'échec de RENAUD, l'aîné des quatre fils Aymon, avec BERTHELOT, neveu de Charlemagne qui, tricheur et mauvais perdant, souf-flète RENAUD.
3. La riposte spontanée de RENAUD qui, frappant BERTHELOT avec l'échiquier d'or, le tue sur le coup. C'est le point de départ de toute l'épo-pée symbolisant "LA LIBERTE CONTRE L'OPPRESSION"; BAYARD — (vieux mot gaulois désignant un cheval dont le pelage est roux et la cri-nière noire, comme la forêt d'automne) — incarnant pour sa part "LA LIBERTE INDOMPTEE".

Le quatrième épisode montre l'intervention de MAUGIS l'enchanteur, leur cousin qui leur envoie BAYARD, le Cheval-Fée, sur lequel, tous les quatre à la fois chevauchent dans la Forêt d'Ardenne. (BAYARD, d'après un dessin signé Francis André, extrait du programme du ballet de Maurice Béjart).

A gauche de BAYARD se profilent le "PAS-BAYARD" à Wéris et le "RO-CHER BAYARD" à Dinant, traces imprimées dans le roc par les coups de sabots prodigieux du Cheval-Fée.

Le cinquième épisode se situe au Cœur de l'ARDENNE. Les Quatre Fils AYMON bâtissent un château-fort pour se défendre contre les foudres de CHARLEMAGNE qui assiste à toute l'épopée (milieu gauche; Charlema-gne image de documentation scolaire).

Le château représenté est celui de REINHARDSTEIN: Le CHATEAU DE RENAUD, sur le plateau des HAUTES-FAGNES. "Le plus haut château de Belgique" dont on doit la superbe et miraculeuse résurrection, tant à l'en-thousiasme qu'au courage et la ténacité du Professeur Jean OVERLOOP. Au près du Château, une salamandre veille. REINHARDSTEIN est encore un des rares endroits où l'on rencontre ces batraciens qui, croyait-on, jouis-saient de la propriété de traverser les flammes sans se brûler. La tradition veut que leur présence indique la dissimulation d'un trésor (ici symbolisé par un filet d'or serti de pierres, au pied du château). Or la tradition po-pulaire rapporte aussi que, dans les Ruines de Reinhardstein (aujourd'hui réssuscitées) serait dissimulée la Châsse précieuse contenant les restes de SAINT-HUBERT emportés par le dernier Abbé de l'Abbaye de l'ancienne ANDAGE, et mort sans avoir eu le temps de divulguer l'endroit de sa ca-cherie.

Sixième épisode: Après bien d'autres événements, lassés par des luttes sans fin, la PAIX est conclue entre les QUATRE FILS AYMON et CHARLE-MAGNE leur Suzerain à qui, en vrais preux, ils rendent hommage. Mais, très dur, CHARLEMAGNE exige qu'on lui livre BAYARD. Au cou du Cheval il fait attacher une meule de pierre et ordonne que l'on précipite le prodi-gieux animal, du PONT DES ARCHES à LIEGE, dans les profondeurs de la MEUSE! Mais d'un coup de sabot fracassant BAYARD brise la chaîne et s'enfonce A JAMAIS dans la Forêt d'ARDENNE en laquelle on peut l'en-tendre hennir de nos jours encore et voir flotter sa superbe chevelure sur les crêtes. Galopant toujours plus haut, toujours plus loin, la légende assure qu'il tire depuis, en plein ciel, le CHARIOT d'ARTUS ou de DAVID, appelé "GRANDE OURSE" par les Latins. (gravure extraite de: "Images et Visages de Meuse" de Fernand DESONAYS).

Septième épisode: RENAUD sur ordre de CHARLEMAGNE, doit partir en pèlerinage en TERRE-SAINT, où il se rendra en toute humilité, (ancienne image Russe) le bâton à la main. On dit de même pour l'Enchanteur MAU-GIS qui apparaît, ailé, en haut, à gauche, (d'après une œuvre d'Alice FREY), tandis que la tête de BAYARD sortant vainqueur des eaux tumultueuses de la Meuse est due au pinceau de RUBENS.

Huitième épisode: De retour de TERRE-SAINT, RENAUD s'engage comme ouvrier-maçon au chantier de la Cathédrale de COLOGNE. Ouvrier-modèle il suscite la jalousie. Traîtreusement on le tue et jette son corps dans le RHIN... Mais un poisson soutiendra sa dépouille que l'on placera sur un chariot qui, miraculeusement, à l'admiration stupéfaite de la foule, s'ébran-lera tout seul jusqu'à DORTMUND où il sera vénéré comme SAINT et où une Eglise lui sera dédiée.

Cet épisode ultime est symbolisé par la silhouette de la Cathédrale de COLOGNE devancée du chef des TROIS ROIS MAGES (orfèvrerie de la cé-lèbre Châsse de Nicolas de Verdun) dont le célèbre Edifice s'honore de posséder les Saints Restes depuis 1164³.

La statue martiale de RENAUD domine l'ensemble. Elle est celle vénérée en l'Eglise Saint-RENAUD de DORTMUND.

Enfin, tout en haut, à gauche, dans les nues, la silhouette lointaine de BAYARD n'est autre que la sculpture moderne de STREBELLE, et dressée de nos jours face à la MEUSE à NAMUR.

LES QUATRE FILS AYMON... "Cès Qwate Omes sins parèy" dit une vieille chanson Wallonne de 1894!

Quant à BAYARD, ayant une fois pour toutes déjoué victorieusement les noirs desseins de Charlemagne, et partageant à jamais la gloire des Quatre héros éponymes, il apparaît, triomphant, au cœur du Folklore Belge, concrétisant ainsi, à même nos rues, la pérennité de l'épopée Ardennaise. (Photo du Cortège des Géants d'ATH).

(³) Voir: "Le Folklore Brabançon" N° 186, Mars, 1971. "Les Rois Mages: Sur quelques traditions, leur histoire et leur rôle dans l'art et le folklore Belges" P. Herman.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- de Saint-Hilaire Paul "Légende et Musée Myrman" Tome 1. Ed. Rossel Bruxelles 1980. Idem Ed. Rossel Bruxelles 1982.
- FOULON Roger "Le légendaire de Wallonie" Ed. Paul Lequesne Bruxelles 1983.
- KESSEL Frédéric "Legendes d'Ardenne et de Lorraine" Ed. Duculot Gembloux 1974.
- Les quatre Fils AYMON ou Renaud de Montauban. Ed. Gallimard 1983.
- Histoire de 4 Fils AYMON. Ec. Peûpès Somel 630 1975.
- Marquet Léon et Aliens Roock "Légendes de Belgique" Ed. De Vilt Anvers 1980.
- PIRON Maurice "Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne" Tome IV N° 43-44. Jul-let-Décembre 1946. Liège.
- Ros Bernard "Ommeegang Nendarmont" Brochure Programm. 1990.
- L'Ommeegang de Bruxelles. Programmes avant 1940 (s.d.) et 1958-1989.
- Les Quatre Fils AYMON. Sabane Revue N° 1, 1978.
- Remy Georges et Hervé La Berthe "Le Grand Livre de la Fête" Ed. Stéphanie 1981.
- Hautot Arthur, Prof. J. Overhag et C. Ph. de Maess d'Argenteuil "Celle Nuit là, L'Ommeegang de Bruxelles" Ed. Trés Arch. Bruxelles, 1980.

Rubens à Laeken

par Robert VAN DEN HAUTE *

Pour beaucoup le nom de RUBENS évoque uniquement le peintre qui marqua de sa forte personnalité les arts de son temps et des siècles qui suivirent, mais ignorent qu'il fut aussi un habile diplomate, un grand "européen" avant la lettre et, à ce propos, sa correspondance est fort intéressante. Plusieurs bibliothèques et dépôts d'archives gardent jalousement, en original ou en copies contemporaines, des missives de sa main. Leur ensemble forme, en quelque sorte une chronique originale des Pays-Bas de 1625 à 1629 en même temps que le miroir du caractère de leur auteur. *Ecrites avec ses partis pris, ses vantardises et ses indiscretions, c'est un modèle du genre : à mi-chemin entre l'anecdote (ou, du moins, la "petite histoire") et la précision, entre le commérage et la politique, entre le roman et le drame, elles témoignent d'une réelle connaissance des hommes, d'une intelligence honorable, mais trop passionnée pour être toujours lucide et d'une faculté de critique, voire de dénigrement infatigable* ¹.

Ces précieuses missives — un peu plus de deux cents, — sont rédigées en italien (84%), en français (11%) et en néerlandais (5%).

Deux de ces lettres intriguent parce que dépêchées de Laeken, à une dizaine de jours d'intervalle. Celles qui les précèdent immédiatement et celles qui les suivent furent expédiées de Bruxelles.

A qui étaient-elles destinées ? Douze à PEIRESC, dix-huit à VALAVEZ et soixante-douze à Pierre DUPUY. Les deux de Laeken étaient adressées au second de ces correspondants ².

Au cours de ses séjours à Paris, RUBENS s'était lié d'amitié avec nombre de personnages importants, le principal étant Nicolas-Claude FABRI, seigneur de PEIRESC (1580-1637). C'était, a-t-on pu écrire, *l'humaniste par excellence, l'humaniste -né. Ses études le conduisirent dans tous les pays de l'Europe occidentale, et dans toutes les universités qui formaient sa patrie*.

Au cours de l'été 1623, celui-ci regagna sa Provence natale tandis que le peintre rentra aux Pays-Bas. Curieux de savoir ce qui se passait et se disait dans la capitale française, il demeura en correspondance avec le frère de son ami, Palamède de FABRI, seigneur de VALAVEZ, demeuré à Paris. C'est à lui que furent adressées les deux lettres de Laeken. Ces mis-

* Nos remerciements vont à MM. BOURGEOIS M., MOYENS R. et PLATON R. pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans l'élaboration du présent article.

(¹) COLIN P. P. A. Rubens - Correspondance italienne et française, 1623-1629.

(²) LEBEGUE R. Les correspondances de PEIRESC dans les anciens Pays-Bas, 1843.



Jean-Charles de CORDES appartenait à une riche lignée anversoise. C'est lui qui eut reçu Rubens dans sa maison de plaisance laekenoise et où lui-même résidait chaque fois que les devoirs de sa charge l'appelaient à Bruxelles. (Portrait peint par P. P. Rubens, Bruxelles, Musées Royaux des Beaux-Arts).

sives n'apportent rien à l'histoire locale, mais sont intéressantes pour connaître ce qui se passait ou se tramait outre-Quiévrain³.

(³) DACHARD L. Histoire politique et diplomatique de Rubens, 1877, p. 25 ; ROOSE M. et RUBENS Ch. Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant ses devoirs, 1900, t. II ; COUPP. et COYNE A. La vie des de CORDES à Laeken, dans le BULLETIN DU TOURING-CLUB DE BELGIQUE, 1926, p. 118 ; BASQUE J. Le piqueur caché de Rubens à Laeken dans LA LIBRE BELGIQUE du 24 jan. 1977, et repris dans LAÏKEN — RÉSIDENCE ROYALE en septembre 1977, CHASTELAIN J. D. Pierre-Paul Rubens chez ses amis à Laeken dans son recueil *Où leur ombre rôde encore*, 1950, p. 114.

Dans la première, expédiée *Di Laeken, fori Bruxelles* le 26 de Décembre 1625, le peintre déplore la folie des duels qui règnait dans la capitale française. Je trouve, écrit-il, qu'on devrait réprimer cette espèce de rage qui est la plaie de votre pays et qui exterminera la noblesse française⁴.

RUBENS ne pouvait préjuger que bientôt, lorsque la reine-mère Marie de Medicis et son fils Gaston d'Orléans viendront avec leurs suites chercher refuge à Bruxelles — l'Auberge des Princes en exil, — on croiserait souvent le fer dans les abords de la capitale, il nous reste des témoignages écrits de pareilles rencontres à Anderlecht et surtout dans la Drève Sainte-Anne à Laeken⁵.

Dans la même lettre, le peintre regrette d'être loin de Bruxelles et très loin de sa bibliothèque, mais espère bien pouvoir très bientôt, avec l'aide de Dieu, regagner sa demeure. De plus, il cherche à connaître les raisons pour lesquelles il avait perdu tout crédit à la Cour de France, évoquant, avec une pointe de regret le temps que j'ai perdu à Paris sans aucun profit, je trouve que mon travail en l'honneur de la Reine mère a été pour moi une très mauvaise affaire !

L'autre lettre est expédiée *Di Laeken, villa fuori di Bruxelles*, le 9 de Gennaio 1626, soit quinze jours après la première. Le chômage pèse à RUBENS. Je suis ligoté par un inextricable filet d'empêchements qui ne me permettent absolument pas d'accomplir mes devoirs. Il y est aussi question de BUCKINGHAM qui, selon le peintre, court à sa perte. Notre épistolier a cependant un mot charmant à l'adresse de sa royale cliente. Il dit avoir appris qu'elle était devenue très belle mais que le souverain, qui l'aimait bien, ne la traitait pas bien sous certains rapports. Comme on voit, RUBENS possédait l'art de sauter du coq à l'âne avec une souplesse peu commune⁶.

Le fait d'avoir été écrites durant la quinzaine à cheval sur les années 1625-1626, soit au cœur de l'hiver, milite en faveur d'un court séjour à Laeken, d'autant plus que les missives qui précèdent et suivent immédiatement, soient celles du 12 décembre 1625 et du 30 janvier 1626, sont expédiées de Bruxelles.

Replaçons ces deux lettres dans leur contexte historique.

Entre le 19 septembre et le 18 octobre 1625, Rubens se rendit sur les frontières de l'Allemagne ; en revenant de là, il ne rentra pas à Anvers mais s'arrêta à Bruxelles, où il séjourna jusqu'en février 1626.

Pourquoi cette halte dans la capitale ?

Pour rendre compte de sa mission ? Certes. On sait que l'Infante ne rentra à Bruxelles que durant la deuxième quinzaine de décembre et que le peintre-diplomate attendit ce retour pour faire son rapport et conférer avec elle à propos des événements de l'heure.

(⁴) Cette première lettre, dont il existe deux copies, repose à la Bibliothèque de Mémoires à Aix-en-Provence (Ms 1039) quant à la seconde, elle se trouve au Musée et Bibliothèque INGUANBERT de Copenhague (Res. 484).

(⁵) L'histoire des duels en France a fait l'objet d'une synthèse publiée par BILLACORS F., La grande époque du duel dans L'HISTOIRE, n° 87 (mars 1986). Pour le séjour de Marie de Médicis à Bruxelles voir COSSANTIS E. L'Auberge des princes en exil, 1905 rééd. 1943, chap. II.

(⁶) Voir note 4.



Jacqueline de CASTRE, épouse de l'hôte de Rubens, ne jouissait pas d'une bonne santé ainsi qu'en témoigne l'esquisse préparatoire au présent portrait qui est une "mise au net" flatteuse par Rubens après le décès du modèle. (Bruxelles, Musées Royaux des Beaux-Arts)

Mais il y avait une autre raison, grave celle-là. La peste régnait à Anvers. Dans sa lettre du 28 novembre 1625, il informait enfin VALAVEZ que l'épidémie régressait et qu'il comptait pouvoir bientôt aller retrouver les siens.

Se pose alors la question de savoir où RUBENS avait pris ses quartiers durant ce séjour forcé?

Dans le catalogue de l'exposition RUBENS DIPLOMATE, tenue en 1962 au château du Steen à Elewijt, que le peintre acquit en 1635, on lisait à

la page 11 : 1625 mi-août – 24 février 1626 – Séjour de RUBENS à Bruxelles. Il logea à l'auberge "In den Gulden Leeuw" à Laeken¹.

Cela nous intrigua d'autant plus qu'après plus d'un demi-siècle de recherches, archivistiques et autres, concernant cet important faubourg de la capitale et les villages voisins, nous n'y avons jamais trouvé d'auberge portant cette enseigne!

D'ailleurs, dans les dits villages il n'existait pas d'établissement où le peintre se serait abaissé à descendre.

L'auteur du catalogue consulté, nous apprîmes que le renseignement sollicité se trouvait dans les comptes de la mortuaire d'Isabelle BRANDT, la première épouse du peintre, décédée le 20 juin 1626, à peine quelques mois après avoir revu son époux².

Pour en avoir le cœur net, rien de tel que de retourner aux sources. Dans le document en question, on lit, parmi les sommes décaissées durant les mois qui précèdent ledit décès : *Item betaelt aen Andries van Broechem werdt in den Gulden Leeuw tot Brussel over l'gene t'sterffhuys hem schuldich was van vertheerde costen de somme van guld. IX^e*. (Payé à André van BROECHEM tenancier du Lion d'Or à Bruxelles pour dépenses arriérées la somme de 900 florins). Cet inventaire de la mortuaire a été dressé le 11 juillet 1626³.

Une première remarque est que, pour avoir une "ardoise" de cette importance, dans une auberge de village, il se serait agi d'un très, très long séjour; ce qui ne fut pas le cas.

Secundo, ledit inventaire dit clairement qu'il s'agit d'un établissement de la capitale. Et de fait, il y existait une auberge – nous dirions, de nos jours, un hôtel, – portant enseigne *Au Lion d'Or*, dans la Rue des Fripiers, fort réputée et où beaucoup de personnes de qualité avaient coutume de descendre. C'était, en réalité, l'ancien refuge urbain de l'abbaye de Grimbergen. Il changea d'enseigne au XIX^e siècle pour devenir l'*Hôtel des Voyageurs*⁴.

Comme nombre de membres de la noblesse et de gens haut placés, Rubens ne payait pas comptant au moment de quitter l'établissement mais y laissait une "ardoise" que soiemment ou inconsoiemment on perdait de vue, aussi les hôteliers figuraient-ils en bonne place parmi la clientèle des cabinets d'avocats. C'est ce qui arriva au tenancier du LION D'OR, comptait même époque, André van BROECHEM, qui exploitait le Lion d'Or, comptait quarante-six débiteurs dont le principal était Elisabeth EVERAERTS, épouse de Jean MAES, seigneur de Mortsel-Eyghem. La Cour léodale en Brabant, par décret, ordonnera la mise en vente publique, par voie d'évacuation for-

(¹) Catalogue de l'exposition RUBENS DIPLOMATE, château de Steen à Elewijt, 1962, p. 11.

(²) Inventaire de la mortuaire de feu Isabelle BRANDT dont une copie repose dans les archives du château de Gand; le texte en a été publié dans le RUBENS BULLETIN, t. IV (1896), pp. 164 à 181.

(³) Idem, et LINCEMANS P., *Brouwenen en Brouwers van Quat Brussel* dans EUGEN SCHUCHEN ET GEORGE BRABANDER, 1991, p. 171.

(⁴) HENNE A. et WALTERS A., *Historie de la Ville de Bruxelles* (1860, a.) 1988, t. III, p. 138.

cée, du château de Cantecroy pour pouvoir apurer les dettes de la propriétaire¹¹.

Conclusion de tout ce qui précède : l'illustre peintre descendait dans un hôtel de haut standing chaque fois que le devoir l'appelait à Bruxelles et non pas dans une auberge de village.

Autre question : Rubens connaissait-il Laeken ?

Ici, la réponse est affirmative car la reine d'Angleterre possède, en son château de Buckingham, un tableau de Rubens intitulé *La Ferme de Laeken*, appellation qui n'a rien de fantaisiste car l'églisette de ce village y est reproduite en tous points semblable aux dessins et gravures contemporains venus jusqu'à nous¹².

En ce XVII^e siècle, Laeken était un village des plus pittoresques et où nombre de familles de qualité avaient une demeure de plaisance serties dans de beaux jardins.

Cet attrait ira grandissant lorsque l'archiduchesse Isabelle deviendra une fervente adoratrice de la Madone qu'on y vénérât. A son initiative on y ouvrira une allée, la *Drève Sainte-Anne*, pour relier l'église paroissiale à une



Du bosquet qui lui sert d'écran, émerge la tourelle du castel, restauré ou renové, qui reçut Rubens et d'où il aura expédié ses deux lettres laekencises. On voit, un peu plus bas, l'entrée de la Drève Sainte-Anne qui n'existait pas encore lors du séjour du peintre. (Détail de la vue de Laeken illustrant la *Chorographia sacra Brabantiae*, 1650-1727).

(11) Pour les détails de André van BROECHEM voir STOCKMANS J. - *Geschiedenis der Gemeente Melle*, 1882, pp. 148, 150, 210 et 216.

(12) Voir reproduction dans COSMUS A. *Laeken ancien et moderne*, 1904, p. 27 et *Pierre-Paul Rubens*, album édité par ELSEVIER, 1964, pl. 16. On ne peut s'empêcher de noter le grand paysage gravé d'après un tableau de Rubens conservé aux galeries de Windsor, parachevé intitulé *Templebus*, et qui se trouve chez V. CORNILLIUS SCHNÖEVOOGT, dans son catalogue des estampes gravées d'après P.-P. Rubens (1873, p. 231, n° 52/4) et représentant le *Chapelle de Malines ou de Laeken*, à moins que l'artiste ne se soit inspiré des environs du *Sint-Agatha*. Ce même paysage a été gravé par VIVANES FIAN, en 1775, mais en sens contraire, sous le titre *Manoir de Laeken*, à l'époque de la révolution.



L'ancienne demeure de plaisance des de CORDES, restaurée ou renovée telle que la vit un artiste inconnu, DERONS, en 1731. (Bibl. Ric. Cabinet des estampes).

fontaine réputée miraculeuse, dite des Cinq Plaies de Notre Seigneur, auprès de laquelle fut élevée une chapelle dédiée à la mère de la Vierge, dont le culte connaissait le gros succès à cette même époque¹³.

Cette belle allée, avec sa quadruple rangée d'arbres était une création de l'illustre architecte Franquart. De nos jours, elle n'a plus rien de sa beauté d'antan, telle qu'on peut la voir représentée sur certains tableaux et sur des gravures contemporaines, telle celle qu'on trouve dans les ouvrages de SANDERUS.

La création, voulue par le roi Léopold II, de l'*Avenue du Parc Royal* dans les abords immédiats de la drève, nécessita l'établissement d'un vaste remblai. Du coup, le promeneur n'eut plus vue sur la campagne avoisinante mais côtoyait un vaste talus boisé donnant à l'allée un aspect de rue ouverte au pied d'un imposant arrachement de terrain.

Le tableau *La Ferme de Laeken*, cité ci-avant, a été réalisé, aux dires de ceux qui l'ont étudié, en 1616. Luc van UDEN, collaborateur de Rubens

(13) WALTERS A. *Heslène des Environs de Bruxelles*, 1855 (éd. et) 1972, t. 64, p. 45, COSMUS A. *Laeken ancien et moderne*, 1904, p. 27.



BRUXELLES-LAEKEN. — Drève Sainte-Anne.

La Drève Sainte Anne au XVIII^e siècle, vue en direction de l'église de Laeken. Cette belle allée, conçue par l'architecte Franquart, dominait un vaste site agricole avec de-ci de-là une maison de campagne et quelques frustes chaumières (Lavis-aquarelle inédite de H. VAN WEL. Bibl. Ric. Estampes).

de 1615 à 1630, aurait étoffé cette toile ¹⁴. A cette époque, la drève n'existait pas encore et les expropriations à ce nécessaires — et dont le plan est venu jusqu'à nous, — pas encore décidées. Cela permet d'affirmer que le croquis préparatoire à ce même tableau a été pris du fond du vallon où serpente le Molenbeek et à proximité du moulin à eau qui tournait là jadis à quelques mètres sous l'actuelle Avenue du Parc Royal. L'endroit d'où RUBENS a croqué le paysage se situe à hauteur de l'actuelle Rue De Vrière.

Cette localisation a son importance car, avant l'ouverture de la drève, on se trouvait là dans les jardins du château de la famille de CASTRE. Sous peu, pour la création de la promenade arborée, les propriétaires riverains devront faire abandon d'importantes parcelles de leur bien ; les de CASTRE perdront une bande de terrain couvrant 293 verges carrées et, de plus, leur parc sera coupé en deux, ce qui lui enlèvera beaucoup de son pittoresque.

Après avoir appartenu aux COUDENBERGH et ensuite, par succession ou alliances, aux DOUVRIEN d'abord, le bien était passé dans le patrimoine des d'ITTRE.

Isabelle d'ITTRE, fille d'Antoine, conseiller au Conseil Souverain de Brabant, et héritière du titre de dame de COUDENBERGH, avait épousé Jean

⁽¹⁴⁾ Catalogue de l'exposition Le Siècle de Rubens, Bruxelles, 1905, p. 257. D'après ROOSSE M. et selon les mesures qu'elle rapporte entre les axes de pontage de ses tableaux de cette même époque — soit entre 1615 et 1630 — on a été

de CASTRE, seigneur de Bonheyden, Zellaer et Sleenwinckel ; celui-ci deviendra vice-président du Grand Conseil de Malines ¹⁵.

Le petit domaine laekenois échu à leur fille Jacqueline qui, en 1617, épousa Charles de CORDES, issu d'une importante famille patricienne anversoise portant le nom de RENIALME ; il avait été adopté, en 1607, par son oncle maternel aux nom et armes de CORDES.

Jean-Charles de CORDES était fort bien en Cour car, en 1615, il n'avait pas hésité à hypothéquer sa terre de Reeth à seule fin de venir en aide au souverain qui connaissait des ennuis d'argent ¹⁶.

Comparé à ses vastes propriétés de la région anversoise, le modeste bien de Laeken, défiguré par l'ouverture de la drève, n'avait que peu d'importance à ses yeux, tout au plus était-ce son pied-à-terre lorsque le devoir l'appelait à Bruxelles. Son souci majeur se situait ailleurs. Car il était, en effet obsédé par le désir d'agrandir son domaine de Contich par l'acquisition de seigneuries et terres circonvoisines, afin de créer un tout assez important que pour briguer d'être élevé au titre de comté ou de baronnie.

Rubens connaissait les époux de CASTRE vu qu'il les avait portraiturez vers 1616-1618, soit quelques années avant les lettres expédiées de Laeken, toiles qui doivent dater du temps de l'exécution du tableau *La Ferme de Laeken*. L'esquisse préparatoire du portrait de Jacqueline, prise en présence de l'intéressée et sans concessions — on flatte toujours au moment de la mise au net, posthume probablement, appartient au Musée de



La création de l'Avenue du Parc Royal, voulue par Léopold II, bouleversa radicalement ce coin champêtre de Laeken. La drève se trouva bientôt coincée entre un important remblai artificiel et des constructions dont de vastes casernes. (La drève en 1900 aux abords de l'ancien bien des de Cordes)

⁽¹⁵⁾ Pour les de CORDES voir BOUT, Ric. Mas O. 280, p. 529 ; DE HAUMONT 1880, 1881 ; DU CHATEL de la HOWARENE P.A. Notices généalogiques bourguignonnes, 1887, t. I, p. 529 et t. II, p. 775. *Annuaire des Fêtes des 1888*, p. 270 et 512. SCHOBBERNS J. *Les Environs d'Anvers* a.d., t. II, p. 108. LE MARIT O. *Genealogie der familie Grijnders* (1810) p. 115.

⁽¹⁶⁾ SCHOBBERNS J. o.c., STOCKMANS J. *Mortel en de Sake van de Legeren* 1882.

Chantilly¹⁷. Pris sur le vif, c'est un document, un bulletin de santé pourrait-on dire tant le modèle y apparaît être victime d'une santé laissant fort à désirer. Cette esquisse préparatoire doit avoir été brossée au moment du mariage, qui eut lieu en octobre 1617 ou peu après. La jeune femme devait mourir à quelques mois de là, en couches peut-on croire. La mise au net de ce portrait pourrait être, qui sait, un cadeau du peintre en reconnaissance de l'hospitalité reçue de ses concitoyens anversois en leur demeure de Laeken.

Le musée de Varsovie possède une autre mise au net de ces mêmes portraits où notre couple est représenté jusqu'aux genoux tandis qu'à Bruxelles on les voit en buste. D'aucuns se sont même demandés si ces dernières toiles n'auraient pas été ultérieurement réduites¹⁸.

Comme la plupart des maisons de plaisance de la vicinité bruxelloise, celles de Laeken eurent fort à souffrir des guerres qui endeuillèrent notre XVII^e siècle. En 1697, il n'y est question que de demeures ruinées ou incendiées. Ce qui fut le cas de celle ayant hébergé Rubens. En 1725, il est déjà question d'une construction restaurée ou rénovée sur son emplacement ; l'étang qui lui servait de douves fut comblé et ne sera jamais rouvert.

De ce "nouveau" manoir on connaît deux vues.

On l'aperçoit une première fois, caché dans son parc boisé, sur la vue panoramique de Laeken qui illustre l'ouvrage de SANDERUS¹⁹ et, remaniée, dans le Grand Théâtre Sacré du Brabant²⁰. La représentation de la demeure est fidèle car elle ne diffère guère d'un dessin lavé de de RONS, millésimé 1731, pris Drève Sainte Anne à l'entrée de la propriété. De son aspect intérieur, on ignore tout mais on peut penser que, connaissant la situation de fortune des de CORDES, le luxe ne devait y faire défaut ; décoration et mobilier devaient y être de qualité.

Le mariage d'Anne-Marie de CORDES avec Jacques de MAN fit passer le petit domaine laekenois dans le patrimoine de cette dernière famille qui était seigneur de Lennik. Il aboutira dans la branche des de MAN d'HOORBRUGE²¹.

Le nouvel immeuble ne reçut-il pas les soins et entretiens indispensables ou fut-ce uniquement caprice de gens favorisés par dame Fortune ? On ne sait, mais chose certaine est que la demeure fut rasée de fond en comble en 1820 et son site rendu pour quelque temps à l'agriculture. Pas pour longtemps cependant car, en 1833, Charles de MAN y fit édifier une nouvelle maison de plaisance en sacrifiant cependant une partie des an-

(17) MOUSSAU U. A propos de la donation PONCIN au Musée de Chantilly — Rubens portraitiste dans ARTS n° 129 du 29 août 1947.

(18) Musée Royal des Beaux-Arts de Bruxelles N° 2618 et 3637 de l'inventaire BERGE M. dans l'intermédiaire, organe du S.G.D.O. n° 159 (1972) p. 181, croit que ces deux portraits pourraient avoir été peints en l'honneur de la reconnaissance pour l'hospitalité reçue par Rubens dans leur demeure de la Drève Sainte-Anne. On peut aussi se demander si, à cette époque, les de CORDES ne s'étaient pas retirés temporairement à Laeken pour éviter de contrarier la peste qui régnait à Anvers.

(19) Voir la vue panoramique gravée par Jean van TROYEN dans SANDERUS A. *Chorographia Sacra Brabantiae*, 1659 et reprise par HARREWYN J., 1727.

(20) Bibl. Res. Cab. Exemplar, à la Bibliothèque de Bruxelles, aquarelles et lavés de DERONS. La vue porte au sommet la mention "Janset Castellen op de dinsten se van de Driest in Laeken 1731".

(21) A.G.R. Notiers 38 (71).

ciens jardins. Ce qui subsistait de ces derniers sera acquis par Marie-Catherine DE CANTER, veuve de Philippe ROMBAUT. D'accord avec ses enfants, elle mettra le tout en vente publique le 25 avril 1841²². Les lots 10 à 19, correspondant au site qu'avait vu et dessiné Rubens, furent adjugés à un certain Josse LEEMANS. Après sa mort, sa veuve et ses enfants, en 1860, pour sortir d'indivision, vendirent l'ensemble à Florimond-Joseph SEMET, l'homme qui dota Bruxelles de sa première usine de gaz d'éclairage, usine installée à Saint-Josse-ten-Noode²³. SEMET agrandira son bien laekenois par l'acquisition de quelques parcelles voisines.

Par voie de succession, la "campagne" échut finalement à l'avocat Edgard HULIN, domicilié à Rebecq. Au sortir de la première guerre mondiale, il la mit, pour quelques années, à la disposition du Foyer des Orphelins après quoi ce sera la déchéance.

Pour ceux qui aiment la précision, ajoutons que le site qui avait été durant de longues décennies une belle maison de plaisance et avait été honorée par la présence du génie de la peinture dans nos provinces, correspond, cadastralement parlant, aux parcelles 191 et 192 de la section C de Laeken, soit après la concession d'une partie pour permettre l'ouverture de la Drève Sainte Anne, — le quadrilatère irrégulier délimité par la dite drève et les actuelles rues des Horticulteurs, de Vrière et Medori. A front de l'allée délimitée, le bien englobait les actuels numéros de police 46 à 62.

263
1188/2

A V I S

Prix trisannuel "Doyen Bets"

La ville de Léau et l'a.s.b.l. "De Vrienden van Zoutleeuw" organisent un "Concours trisannuel Doyen Bets" en commémoration du curé-doyen P.V. Bets qui écrivit au 19^e siècle un ouvrage de base sur la ville de Léau. Ils espèrent pouvoir décerner le prix pour la première fois en 1991.

Ce prix, d'un montant de 100 000,- FB sera alloué à une étude originale d'un niveau scientifique élevé, concernant la ville de Léau et ses communes.

Le concours est pluridisciplinaire et s'adresse aussi bien aux historiens, historiens de l'art, linguistes, ethnologues qu'à d'autres chercheurs scientifiques.

Les envois doivent parvenir à la maison communale, Vincent Betsstraat 15, 3440 Zoutleeuw, pour le premier septembre 1991 au plus tard.

Le règlement complet peut être obtenu auprès du Service Touristique, Hôtel de ville, Grote Markt, 3440 Zoutleeuw, tel. 011/78.12.88.

De Brabantse folklore

Le double numéro 267-268 du "Brabantse Folklore en Geschiedenis" sera consacré au thème de la gastronomie et du voyage.
Ce numéro paraîtra dans le courant du mois de décembre.